

**Organisation de coopération et de
développement économiques - OCDE**

**Système d'observation
permanente des migrations - SOPEMI**

**Rapport
de la correspondante
suisse**

2003

**Claire de Coulon
Fabian Simeon**

Berne, novembre 2004

Table des matières

1.	RESUME DU RAPPORT	4
2.	LES FLUX MIGRATOIRES EN 2003	6
2.1	Introduction.....	6
2.2	Les entrées de ressortissants étrangers (vers la population permanente résidente)	8
2.2.1	Les personnes actives occupées.....	9
2.2.2	Les autres « primo-immigrants »	9
2.2.3	La nationalité des « primo-immigrants »	10
2.2.4	La répartition des « primo-immigrants » par branche économique	12
2.2.5	L'âge des « primo-immigrants ».....	14
2.2.6	Demandeurs d'asile et réfugiés	14
2.3	Les départs de ressortissants étrangers.....	19
2.3.1	Les départs selon la nationalité	19
2.3.2	Les départs selon le sexe et l'âge.....	21
2.4	Bilan migratoire	21
2.5	Mouvements de la population résidente non permanente étrangère	22
2.6	Changements de statuts vers la population résidente permanente	23
2.7	Naissances et décès de la population résidente permanente étrangère	24
2.8	Acquisition de la nationalité suisse	24
3.	LA POPULATION ETRANGERE RESIDANTE A FIN 2003	28
3.1	Aperçu général	28
3.2	La répartition selon les catégories et la durée du séjour.....	30
3.3	La composition de la population étrangère d'après la nationalité.....	31
3.4	La répartition selon les régions linguistiques.....	33
3.5	La répartition selon le sexe et l'état civil	34
3.6	La structure par âge	34
3.7	Les Suisses de l'étranger	36
4.	L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS ETRANGERS.....	38

4.1	Aperçu général de la situation des actifs de nationalité étrangère	38
4.2	Répartition par type d'autorisation de séjour	39
4.3	Répartition des travailleurs étrangers selon le sexe	39
4.4	Répartition des travailleurs étrangers selon la nationalité	40
4.5	Répartition des travailleurs étrangers selon les branches économiques.....	40
4.8	Les étudiants et l'accès au marché du travail	44
4.9	Les stagiaires.....	44
5.	MIGRATION ILLEGALE.....	46
5.1	Migration illégale	46
5.2	Situation actuelle en matière de migration illégale.....	47
5.3	Travail au noir	50
6.	LES ENVOIS DE FONDS DES MIGRANTS	52
7.	POLITIQUE A L'EGARD DES ETRANGERS	53
7.1	La politique d'intégration sociale des étrangers.....	53
7.2	Développement de la politique migratoire en Suisse.....	56
7.3	Domaine de l'asile	59
	Annexe : tableaux de 1 à 17.....	59

1. RESUME DU RAPPORT

1. Situation économique

Au début de 2003, une reprise de la conjoncture était attendue. L'économie suisse a été touchée toutefois plus durement que la plupart des pays industrialisés par l'anémie persistante de l'économie mondiale. Un recul continu du PIB réel entre le quatrième trimestre 2002 et la mi-2003 a constitué l'aboutissement provisoire d'une phase de stagnation d'environ trois ans pour l'économie suisse. Cette évolution négative est principalement due à la faible demande étrangère et à la stagnation du marché intérieur. La hausse du niveau général des prix étant modérée (+0,9%), le PIB aux prix de l'année précédente diminue de 0,5%. En 2002, la progression avait été de 0,3% aux prix de l'année précédente (2001 : + 1%). Au cours de l'année 2004, une reprise conjoncturelle se dessine résultant d'une hausse de la demande intérieure.

Après une stagnation en 2002, l'emploi a diminué en moyenne de 0.7%. La faiblesse de la demande de personnel s'est traduite par un fort recul des offres d'emploi. Le taux de chômage s'est accru passant de 3.2% à 3.9%. Durant l'année 2004, il est demeuré constant à 4% environ.

2. Evolution de la population étrangère

1. Les mouvements

En 2003, la population résidente permanente de nationalité étrangère a augmenté de 1,5 %, soit de 23'721 personnes pour atteindre un effectif de 1'471'033 personnes à fin décembre 2003. Le taux des étrangers par rapport à l'ensemble de la population résidente permanente était de 20,1 %, contre 19,9 % une année auparavant.

De manière plus détaillée, les statistiques indiquent un bilan migratoire positif de 45'181 personnes (50'649 en 2002). 94'049 nouveaux immigrants en vue d'un séjour permanent (12 mois et plus) ont été admis en Suisse (en 2002 : 101'876). Le flux d'émigration a diminué (46'320 en 2003 contre 49'697 en 2002).

L'Allemagne domine encore les migrations vers la Suisse dans la même mesure qu'en 2002 et 2001 (16% des nouveaux immigrants). Elle est suivie par le Portugal (13%), la France (7%), la Serbie et le Monténégro (6,7%), l'Italie (6%) et la Turquie (2,9%).

2. Les demandeurs d'asile et les réfugiés

En raison de la baisse des demandes de l'ordre d'un cinquième, l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile (toutes catégories confondues) a lui aussi nettement reculé en 2003. L'effectif s'établit à 89'285 personnes à la fin de l'année, ce qui représente une diminu-

tion de 3'255 personnes (-3.5 %) par rapport à fin décembre 2002. Rapportée à la population résidente en Suisse, la part des personnes relevant du domaine de l'asile (réfugiés compris) est de 1.20 %.

De janvier à décembre 2003, 21'037 personnes ont demandé l'asile en Suisse. Par rapport à l'année précédente, la diminution est de 5'641 demandes, soit une baisse de 21.1%. Il faut souligner que les fluctuations peuvent être très importantes d'une année à l'autre dans le domaine de l'asile. Durant l'année 2003, il y a lieu de relever la diminution du nombre de requérants provenant d'Etats qui figuraient jusqu'ici en bonne position dans la liste des pays de provenance. A noter enfin que, en comparaison avec quelques pays d'Europe, la Suisse arrive en quatrième position de demandes d'asile proportionnellement au nombre d'habitants.

Au total, 27'314 demandes d'asile ont été traitées en première instance, contre 25'467 durant l'exercice précédent (soit une augmentation de 7.3 %). L'asile a été octroyé à 1'636 personnes (1'738 l'année précédente) ce qui représente un taux moyen de reconnaissance de 6,7 % sur les décisions effectives (8% en 2002).

3. L'emploi des étrangers

A fin décembre 2003, la population active de nationalité étrangère résidant de façon permanente s'élevait à 809'000 personnes, en diminution de 2.5% par rapport au deuxième trimestre 2002¹. En outre, 250'000 frontaliers, détenteurs d'un permis de séjour de courte durée et requérants d'asile étaient actifs en Suisse (+ 3.3% ou + 8'000 personnes par rapport à 2002).

Les étrangers sont toujours relativement plus touchés par le chômage que les Suisses. En effet, le taux de chômage à fin décembre 2003 était de 3,9% (taux désaisonnalisé, contre 3,2% fin 2002) soit de 3,1% pour les Suisses (95'131 personnes) et de 7,6% pour les étrangers (67'704 personnes).

¹ Source : Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur la population active, 2e trimestre 2003 (cf. chapitre 4).

2. LES FLUX MIGRATOIRES EN 2003

2.1 Introduction

Au début de 2003, la conjoncture a évolué de manière défavorable, en Suisse comme dans la plupart des pays industrialisés. Le chômage a continué de croître, et le climat s'est détérioré tant du côté des producteurs que des consommateurs. Après la fin de la guerre en Irak, les signes d'une stabilisation de la conjoncture se sont multipliés. Le produit intérieur brut réel, en repli au premier semestre, a progressé dans la seconde moitié de l'année grâce à une accélération des exportations et des investissements. En moyenne annuelle, il a diminué de 0,5%². Durant cette année, la consommation publique et privée et la construction ont soutenu la conjoncture. Les exportations ont stagné et les investissements en bien d'équipement ont fléchi. Conjuguées à une réduction des stocks, ces évolutions ont entraîné une diminution de la demande globale. L'industrie, les services destinés aux entreprises et le tourisme ont pâti de la faiblesse conjoncturelle. En revanche le secteur financier a pu se redresser.

Les emplois (convertis en équivalents plein temps) ont diminué en moyenne de 0,9%³ sur un an (- 27'800 emplois) dans l'ensemble de l'économie et de 2% (-18'600) dans le secteur secondaire. Ils étaient aussi en diminution dans le secteur tertiaire (-0,4%, -9'200). Le recul le plus fort a été observé dans l'industrie manufacturière (branches des machines, des instruments de précision et de l'horlogerie). En outre l'emploi a stagné dans la construction et dans les services (évolution négative dans l'hôtellerie, la restauration, les activités informatiques et les banques). A la fin du premier trimestre 2004, pour la première fois depuis l'automne 2002, une reprise sur le marché du travail se dessine particulièrement dans le secteur tertiaire (branche de la santé et des activités sociales, l'administration publique ainsi que dans le commerce de détail).

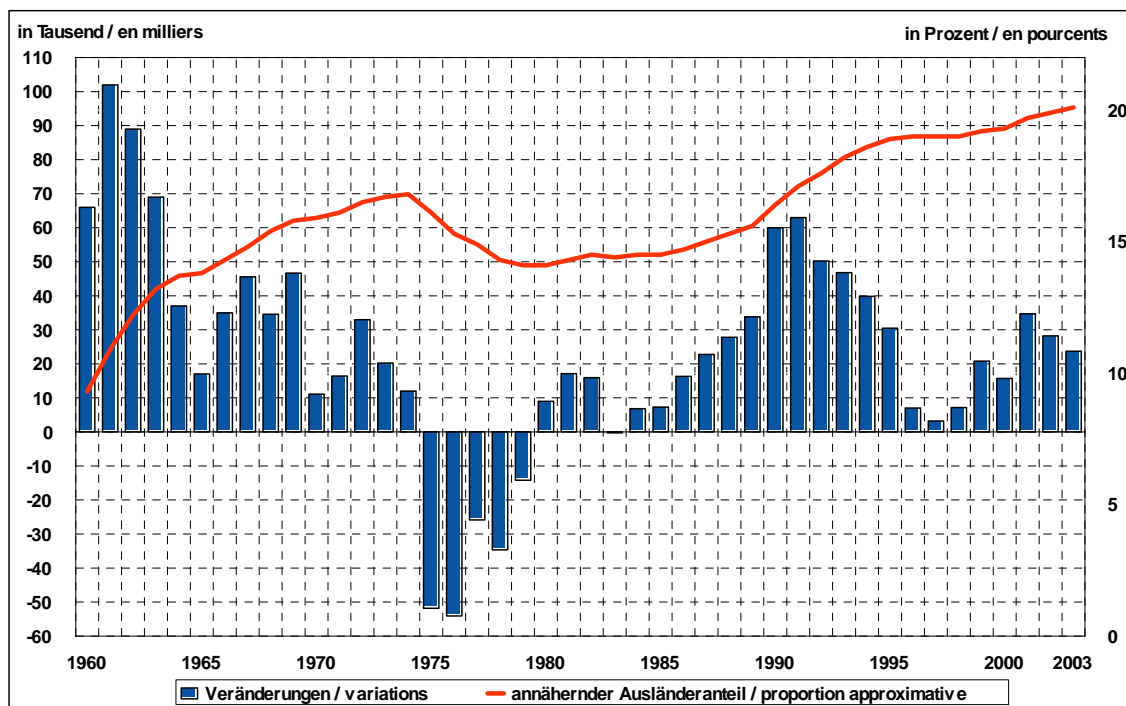
Pour le bilan des mouvements qui se sont produits au sein de la population étrangère résidente, le tableau 1 en annexe offre une première idée du phénomène.

² Source : Banque nationale suisse, Rapport de gestion 2003

³ Source : Indicateurs du baromètre de l'emploi publié par l'Office fédéral de la statistique. Les nouveaux emplois à temps partiels (+ 3,9%) n'ont pas réussi à compenser la disparition des emplois à pleins temps (-1,9%).

Graphique 1: Evolution de la population résidente étrangère depuis 1960

Veränderungen der ständigen ausländischen Wohnbevölkerung / annähernder Ausländeranteil, seit 1960
Variations de la population résidente permanente étrangère / proportion approximative, depuis 1960



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES)

Le bilan de la population résidente permanente étrangère par effectif⁴ fin 2003 est légèrement inférieur à celui de l'année 2002 (23'721 personnes contre 28'217). L'effectif des étrangers s'est établi à 1'471'033 personnes à fin décembre 2003. Rappelons que le taux annuel de croissance de la population résidente permanente étrangère s'était ralenti de 1991 à 1996. Ce taux s'est stabilisé de 1996 à 1998 pour recommencer à croître ensuite, passant de 1,1% en 2000 à 1,6% en 2003 (2% en 2002). La proportion des étrangers dans la population totale est passée de 19,9% en 2002 à 20,1% en 2003.

Il est à souligner que les personnes au bénéfice d'une autorisation de courte durée (p.ex. travailleurs temporaires, prestataires de services, musiciens, artistes et stagiaires)⁵, les fonctionnaires des organisations internationales et d'administrations étrangères et les membres de leur famille (dont la présence en Suisse n'est pas soumise à la réglementation en matière migratoire), ainsi que les demandeurs d'asile dont les cas sont encore en suspens, ne sont pas compris dans la population étrangère résidente de façon permanente. Si l'on prenait en

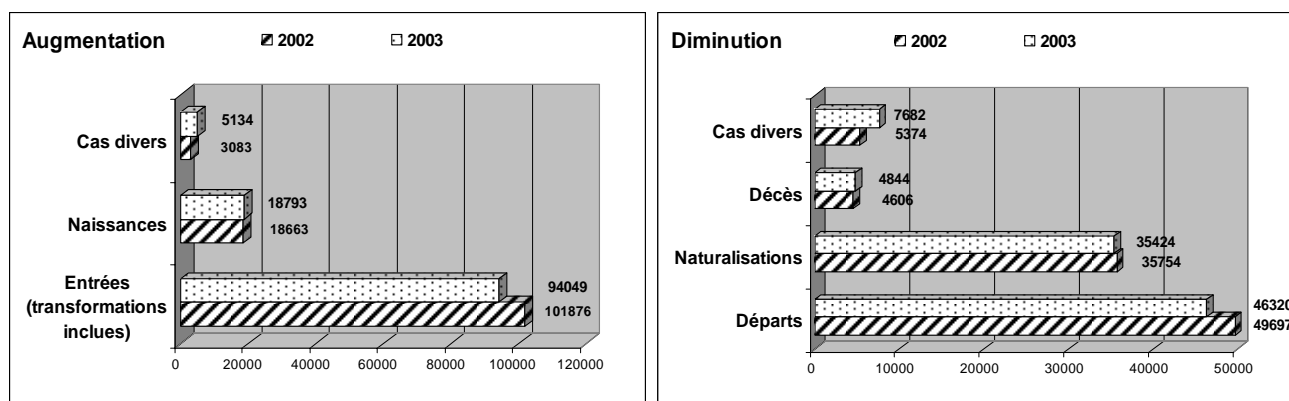
⁴ La population résidente permanente étrangère comprend les étrangers qui séjournent en Suisse depuis un an au moins et qui sont titulaires d'une autorisation de séjour, d'établissement ou de séjour de courte durée excédant 12 mois. Ne sont pas comprises les personnes relevant du domaine de l'asile ainsi que les fonctionnaires internationaux et les diplomates (ils ne sont pas inscrits dans le Registre central des étrangers).

⁵ Les ressortissants qui résident en Suisse durant moins d'une année et qui sont au bénéfice d'une autorisation de séjour de courte durée inférieure à douze mois compose la population résidente non permanente étrangère.

compte toutes ces catégories, la proportion des étrangers serait de 21,7% à fin décembre 2003 (contre 21,3% l'année précédente).

Le total de l'augmentation de la population étrangère résidente permanente (117'976) se justifie par les entrées dans le pays (94'049 dont 19'925 changements de statuts vers la population résidente permanente étrangère), par des naissances (18'793) et des cas divers (5'134 y compris les réactivations). Le total de la diminution (95'431) résulte essentiellement des départs de Suisse (46'320), des naturalisations (35'424), des décès (4'844) et par d'autres diminutions (7'682 + 15 de compensation entre l'effectif et les mouvements).

Graphique 2: Augmentation et diminution de l'effectif de la population résidente étrangère par motifs en 2002 et 2003



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES)

2.2 Les entrées de ressortissants étrangers (vers la population permanente résidente)

En 2003, 94'049 ressortissants étrangers sont entrés en Suisse contre 101'876 l'année précédente. Parmi ces ressortissants étrangers, la proportion des femmes étrangères se montait à 49,7% du total des entrées alors qu'en 2002 elle était de 49,4%. 77'913 personnes ont obtenu une autorisation de séjour⁶ (soit - 8'554 par rapport à 2002), 4'096 (-2'304) sont devenus titulaires d'une autorisation d'établissement⁷ et 12'040 titulaires d'un permis de courte durée égal ou supérieur à douze mois (+4'386)⁸.

Les principales caractéristiques de ces «primo-immigrants» sont exposées ci-dessous⁹.

⁶ Ressortissants étrangers entrés en Suisse avec un motif précis, en vue d'y effectuer un séjour prolongé avec ou sans activité lucrative. Le permis de séjour est délivré pour une durée limitée d'un an au minimum (cinq ans pour les ressortissants de l'UE-15 et AELE) et peut être prolongé.

⁷ Ressortissants étrangers ayant séjournés en règle générale durant cinq ans (UE/AELE, USA, Canada) ou dix ans (autres Etats) en Suisse. L'autorisation d'établissement donne droit à un séjour d'une durée illimitée et ne peut être assortie de conditions. Ce dernier chiffre englobe notamment tous les titulaires d'un permis d'établissement qui avaient annoncé leur départ pour retourner provisoirement à l'étranger, tels ceux qui ont regagné leurs pays pour y accomplir leur service militaire.

⁸ Ressortissants étrangers entrés en Suisse avec un motif précis au bénéfice d'une autorisation de séjour d'une durée inférieure à une année et dont la validité a été prolongée pour une durée totale égale ou supérieure à douze mois. Jusqu'en 2001, les titulaires d'un permis de courte durée \geq 12 mois sont compris dans les titulaires d'un permis de séjour.

⁹ Bien que les titulaires du permis d'établissement ne soient pas de véritables «primo-immigrants».

2.2.1 Les personnes actives occupées

Le nombre d'étrangers qui sont entrés en Suisse en vue d'y exercer une activité lucrative de manière permanente a légèrement diminué par rapport à 2002. Il s'est élevé à 35'396 personnes (-4'700 par rapport à 2002). Les personnes actives représentent ainsi le 37,6% des étrangers entrés en Suisse en 2003.

L'étude des mouvements migratoires selon le sexe montre que les hommes constituent la majorité des flux de travailleurs migrants. En 2003, 23'124 travailleurs étrangers (65%) et 12'272 travailleuses étrangères (35%) sont entrés en Suisse.

Nous reviendrons de manière plus détaillée sur cette catégorie d'étrangers au chapitre 4.

2.2.2 Les autres «primo-immigrants»

58'653 ressortissants étrangers sont entrés en Suisse en 2003 sans activité lucrative (- 3'127 par rapport à 2002).

Dans l'ensemble, 40'229 personnes sont entrées en Suisse dans le cadre du regroupement familial en 2003¹⁰ (-2'800). Ainsi, 42,8% (42,4% en 2002) du total des «primo-immigrants» ont reçu une autorisation de séjour ou d'établissement sur la base des dispositions réglant le regroupement familial alors que seulement un quart des personnes séjournant pour une longue durée (24'671) sont entrées en Suisse dans le cadre des contingents officiels de main d'œuvre (voir tableau ci-dessous). Depuis 2002, le taux a fortement augmenté alors qu'entre 1996 et 2001 il s'était stabilisé autour de 30%. Le troisième motif principal d'immigration par ordre d'importance est la formation et le perfectionnement professionnel (14,5% soit 13'640 personnes).

¹⁰ Il s'agit aussi bien de ceux qui ont été admis en Suisse conformément aux dispositions réglant le regroupement familial que des conjoints qui s'y trouvaient déjà lors de la reconnaissance du droit au regroupement (p. ex. l'épouse du travailleur saisonnier qui, au moment de la transformation du permis de son mari en autorisation de séjour à l'année, était également titulaire d'un permis saisonnier). Ce chiffre comprend également les membres de la famille qui ne remplissaient pas ou plus les conditions requises pour le regroupement familial et qui ont reçu une autorisation de séjour principalement sur la base de motifs humanitaires (p. ex. quelques «enfants» ayant dépassé l'âge limite requis).

Motifs les plus importants d'immigration

<i>Répartition de l'ensemble des immigrants</i>	<i>Flux 2003</i>	<i>% du total</i>
<i>Total</i>	<u>94'049</u>	<u>100</u>
Regroupement familial	40'229	42,8
Etrangers avec activité lucrative contingentée	24671	26,2
Etrangers avec activité lucrative non contingentée	4478	4,8
Formation et perfectionnement professionnel	13640	14,5
Retour en Suisse	162	0,2
Réfugiés reconnus	1118	1,2
Cas de rigueur (motifs humanitaires)	4171	4,4
Autres entrées en Suisse	983	1

Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES)

2.2.3 La nationalité des «primo-immigrants»

Pour la première fois depuis 1990, l'immigration en provenance des Etats de l'UE/AELE (50'103 ou 53,3%, contre 51'522 ou 49% en 2002) est plus élevée que celle des Etats tiers (43'946). Ce résultat est la conséquence de l'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2002, mais aussi de la diminution du nombre d'immigrés des Etats de l'ancienne Yougoslavie.

Parmi les 94'049 nouveaux immigrés, les Allemands demeurent depuis 1991 les plus nombreux : 14'937 ou 16% contre 15% en 2002 (-421). Suivent les Portugais (12'270 ou 13%, + 2'935) puis en 3^{ème} place les ressortissants français (6'647 ou 7%). Les entrées de ressortissants de la Serbie et du Monténégro 6'312 ou 6,7% ont diminué d'un point (-1'344). Les Italiens (5'646 ou 6,0%) demeurent stables.

Les ressortissants turcs avec 2749 personnes ont immigré essentiellement pour des motifs de regroupement familial alors que les 2234 Sri Lankais ont obtenu principalement une autorisation de séjour pour des motifs d'extrême gravité ou en raison de considérations de politique générale.

Evolution récente des étrangers entrés en Suisse, par nationalité, en 2001 et 2003

Pays	Entrées en 2003	% du total	Entrées en 2001	% du total
Allemagne	14'937	16.0	14'631	14.4
Portugal	12'270	13.0	4'931	4.8
France	6'647	7.0	6'630	6.5
Serbie et Monténégro	6'312	6.7	7'546	7.4
Italie	5'646	6.0	5'617	5.5
Turquie	2'749	2.9	3'130	3.0
Grande-Bretagne	2'771	2.9	3'944	3.8
Etats-Unis	2562	2.7	3'289	3.2
Sri Lanka	2'234	2.4	7'043	6.9
Espagne	1'736	1.8	1'730	1.7

Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES)

Evolution des flux d'immigration selon les régions du monde

Régions	1994	1996	1999	2000	2001	2002	2003
Europe	85'340	60'855	59'561	60'642	67'003	70'333	67'581
UE-15, AELE	46'662	38'192	39'504	42'023	45'251	49'744	50'103
Afrique	3'417	3'522	4'589	4'987	5'721	5'771	5'420
Amérique du Nord	3'370	3'687	4'238	4'523	4'624	3'936	3'390
Amérique centrale	1'269	1'321	1'494	1'471	2'057	1'713	1'490
Amérique du Sud	2'525	2'853	3'438	3'566	4'042	4'222	3'957
Asie	7'186	7'100	11'746	11'466	17'011	15'184	11'638
Océanie	484	447	757	768	875	694	555
Total	103'613	79'708	85'838	87'448	101'353	101'876	94'049

Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES)

2.2.4 La répartition des «primo-immigrants» par branche économique

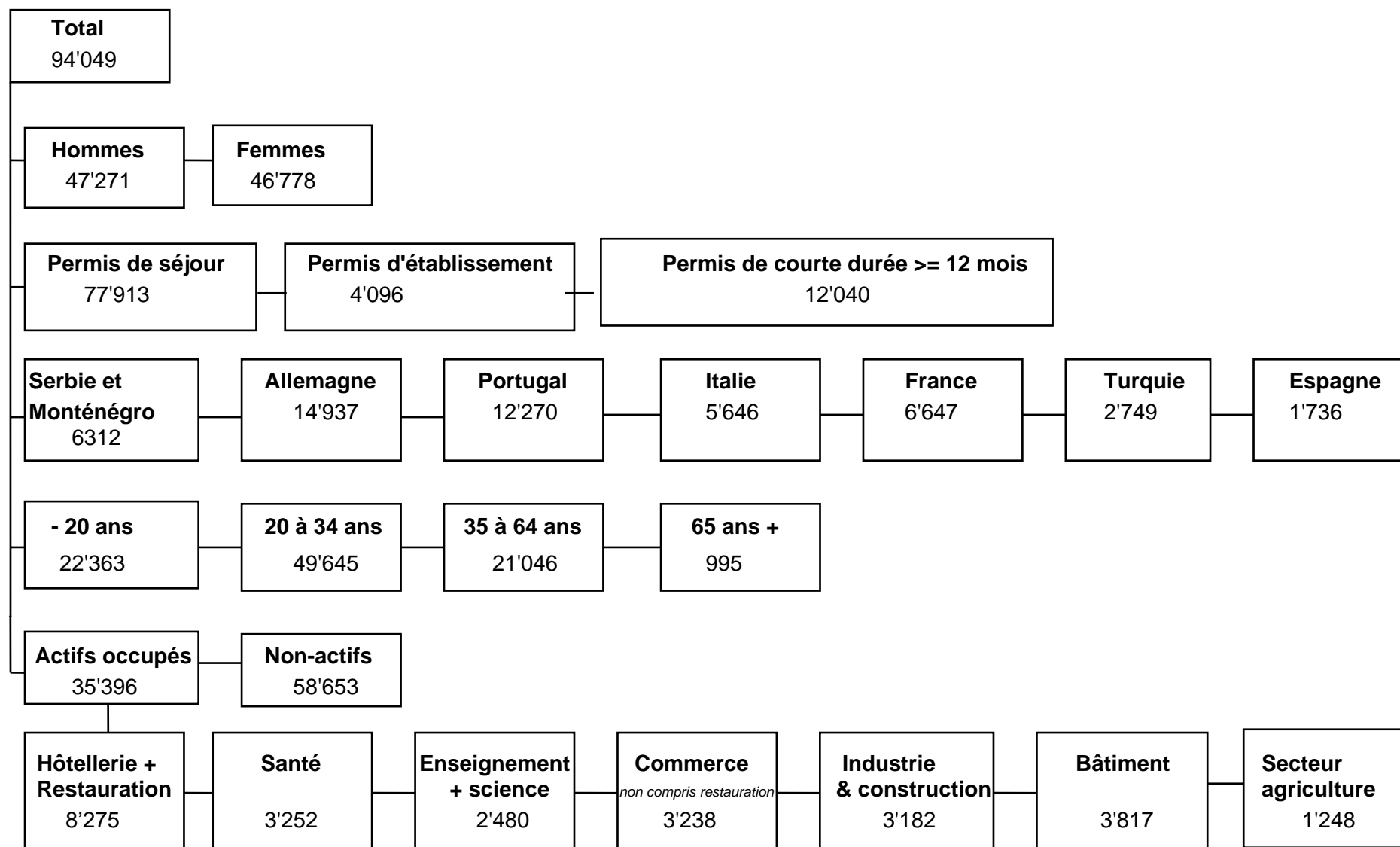
Les données détaillées y relatives se trouvent dans le schéma no 1 à la page suivante.

Les ressortissants qui entrent en Suisse en vue de faire partie de la population active résidente permanente étrangère ont occupé un emploi essentiellement dans le secteur des services (73,6% ou 26'021 personnes). Le commerce¹¹ (3'238), la restauration (8'275) mais également le domaine de la santé (3'252), de l'informatique ainsi que le conseil en entreprises (3'548) attirent le plus de nouveaux immigrants. Ils ne sont par contre que 3,5% à venir travailler dans le secteur de l'agriculture (1'248 primo-immigrants). 8'127 migrants ou 22% ont été admis dans le secteur de l'industrie et des métiers.

Un nombre supérieur à la moyenne d'immigrés allemands occupent des postes nécessitant une qualification professionnelle (avant tout dans le management et le domaine de la santé), Les Portugais travaillent le plus souvent dans la construction ou la restauration en tant qu'ouvrier peu qualifiés.

¹¹ La branche "Commerce" comprend le commerce de gros, les intermédiaires du commerce, le commerce de détail et les réparations.

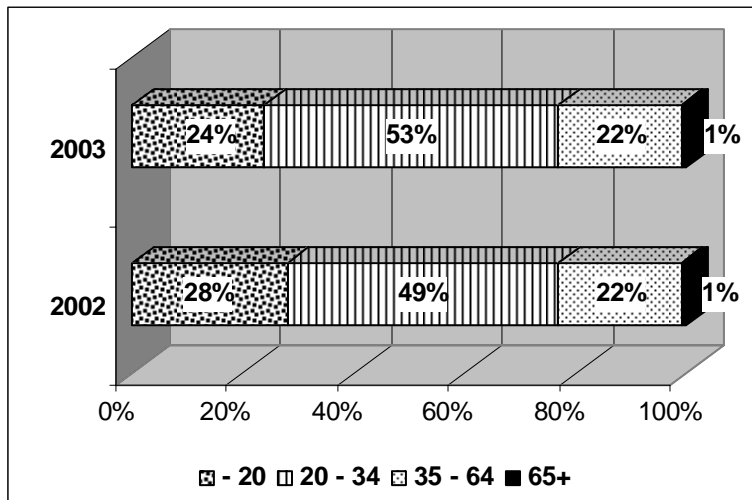
Schéma no 1: Les entrées de la population résidente permanente étrangère en 2003



2.2.5 L'âge des « primo-immigrants »

La ventilation par classe d'âge des « primo-immigrants » montre qu'en 2003, 49'645 ressortissants étrangers, soit 53% de l'ensemble des entrées en Suisse (50% en 2002), étaient âgés de 20 à 34 ans; 23,7% ou 22'363 étaient des jeunes de moins de 20 ans (27,5% en 2002) tandis que 22% des immigrants, soit 21'046 personnes, avaient entre 35 et 64 ans, contre 21,5% en 2002. La part des personnes âgées de plus de 65 ans se maintient à 1,05% avec 995 personnes.

Graphique 3: Répartition des « primo-immigrants » par classe d'âge en 2002 et 2003



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES)

2.2.6 Demandeurs d'asile et réfugiés¹²

1. Demandes d'asile en 2003

Durant l'année 2003, le nombre des demandes d'asile mensuelles a oscillé entre 1'500 (décembre) et 2'222 (janvier). En 2002, les variations étaient plus grandes, soit entre 1'708 (décembre) et 3'033 (octobre).

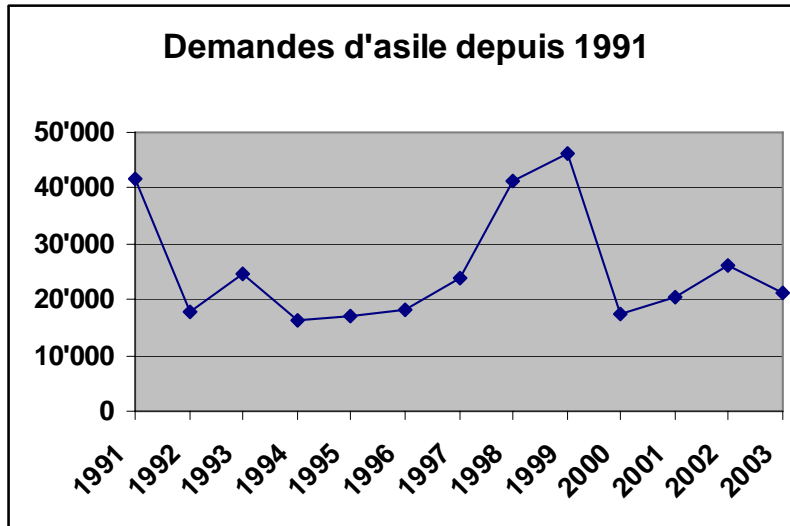
Sur les 21'037 demandes d'asile enregistrées durant l'année 2003 (- 5'641 demandes ou - 21.1%), 2'953 (14.0 %) provenaient de la Serbie et Monténégro (3'761 l'année précédente), 1'674 (8.0 %) de la Turquie, 1'458 (6.9 %) de l'Irak, 1'244 (5.9 %) État et continent inconnus et 830 (3.9%) de l'Algérie. La Géorgie figure en sixième position, avec 762 demandes (3,6 %), suivie de la Bosnie et Herzégovine, 747 personnes (3.6%) et de la Guinée avec 656 personnes (3.1%). En 2002, déjà, la Serbie et Monténégro ainsi que la Turquie occupaient la première et la deuxième place du classement. Outre la Géorgie, la Guinée, la RDC (Congo) et la Russie font désormais leur apparition dans la liste des dix premiers pays de prove-

¹² Nous rappelons que, contrairement aux réfugiés auxquels on a accordé l'asile, les requérants d'asile ne figurent ni dans les statistiques relatives aux flux (entrées et sorties d'étrangers), ni dans celles relatives à la population étrangère résidente.

nance. A elles seules, les demandes des ressortissants de ces dix pays représentent un peu plus de la moitié de l'ensemble (54.1%).

A noter que, en comparaison avec quelques pays d'Europe, la Suisse arrive en quatrième position de demandes d'asiles proportionnellement au nombre d'habitants.

Graphique 4: Nombre de personnes ayant demandé l'asile politique de 1990 à 2003



Source : Office fédéral des réfugiés (ODR)

2. Cas traités en 2003

Au total, 27'314 demandes d'asile ont été traitées en première instance, contre 25'467 durant l'exercice précédent (soit une augmentation de 7.3 %). L'asile a été octroyé à 1'636 personnes (1'738 l'année précédente), ce qui représente un taux moyen de reconnaissance de 6.7% sur les décisions effectives (les retraits et les radiations n'étant pas pris en compte). Une décision négative a été rendue pour 14'823 demandes (13'724) et une décision de non-entrée en matière pour 7'832 demandes (6'488). Enfin, il a été procédé à 3'023 retraits ou radiations (3'517), les requérants ayant retiré leur demande d'asile.

Parmi les 1'636 personnes auxquelles l'asile a été octroyé, 1'151 en ont bénéficié en raison du regroupement familial, les 485 autres ayant obtenu une décision positive à titre personnel.

Cette moyenne recouvre en réalité des taux très différents selon les pays. Pour l'Irak, le taux est très élevé et se situe à 40,0 %. Il est de 25,8 % pour la Turquie. Le taux est nettement plus bas pour les ressortissants de Bosnie & Herzégovine (7,4 %) et de Serbie & Monténégro (3,4 %). Enfin, le taux est de 45,9 % pour la Tunisie et de 11,1 % pour l'Afghanistan. Dans les décisions positives sont comptées les décisions d'octroi de l'asile rendues en première instance et celles issues d'un réexamen de demandes ou d'un recours auprès de la Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA).

Tableau : Demandes traitées en première instance en 2002 et 2003

	2002	2003	Variation	Variation en %
Octroi de l'asile	1'738	1'636	-102	-5.9
Taux de reconnaissance (%)	7.9	6.7	-	-15.2
Décisions négatives	13'724	14'823	1'099	8.0
Décisions de non-entrée en matière	6'488	7'832	1'344	20.7
Retraits / radiations	3'517	3'023	-494	-14.0
Total	25'467	27'314	1'847	7.3
Cas en suspens	16'168	10'534	-5'634	-34.8

Source : Office fédéral des réfugiés (ODR)

3. Départ en 2003

Comme durant les années précédentes (à l'exception de la seule année 2000, en raison des nombreux retours volontaires au Kosovo) le nombre des départs non officiels (10'454, soit 58,5 pour cent des départs ou classements de séjour) est plus important que l'ensemble des départs réguliers, des rapatriements et des refoulements vers un Etat tiers (5'839, soit 32,7 %). La rubrique 'départs non officiels' recouvre en réalité plusieurs destins : un certain nombre de personnes rentrent effectivement chez elles par leurs propres moyens ou elles émigrent dans un pays tiers. Un certain nombre, enfin, impossible à évaluer, ne quittent pas le territoire national et plongent dans la clandestinité (certaines de ces personnes réapparaissent parfois dans les demandes de régularisation de « sans-papiers »).

Règlementation en ce qui concerne l'exercice d'une activité lucrative relevant du domaine d'asile

Pendant les trois premiers mois qui suivent le dépôt de la demande d'asile, le requérant n'a pas le droit d'exercer une activité lucrative. Lorsque le marché de l'emploi et la situation économique le permettent, les autorités cantonales compétentes autorisent les requérants d'asile et les personnes à protéger à exercer une activité lucrative. Quiconque a obtenu l'asile ou y a été admis provisoirement comme réfugié en Suisse est autorisé à y exercer une activité lucrative.

4. Effectifs des personnes relevant du domaine de l'asile

A fin décembre 2003, l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile en Suisse s'élevait à 89'285, contre 92'540 l'année précédente, soit une diminution notable de -3.5%¹³. Parmi ces personnes, 24'729 avaient le statut de réfugié reconnu et 23'355 étaient admises à titre provisoire. 17'322 personnes (+ 35.4%) dont la décision relative à leur demande d'asile est entrée en force, se trouvaient au stade de la procédure de renvoi. A fin décembre 2003, 10'534 demandes d'asile étaient pendantes en première instance (auprès de l'ODR) (-34.8%) et 13'345 demandes d'asile étaient en processus entrée en force (incl. les recours CRA en suspens).

Rapportée à la population résidente en Suisse, la part des personnes relevant du domaine de l'asile (réfugiés compris) est de 1.20%.

(Voir tableau 2 en annexe¹⁴).

Effectifs à la fin de l'année 2003	Effectifs	en %	Variation en %
Réfugiés reconnus	24'729	27,7	-5
Admissions provisoires	23'355	26.2	-7.1
Processus d'exécution du renvoi	17'322	19.4	+35.4
Processus d'entrée en force (y.c. suspens en 2ème instance)	13'345	14.9	+7.6
Cas en suspens en 1ère instance	10'534	11.8	-34.8
Total	89'285	100.0%	

Source : Office fédéral des réfugiés (ODR)

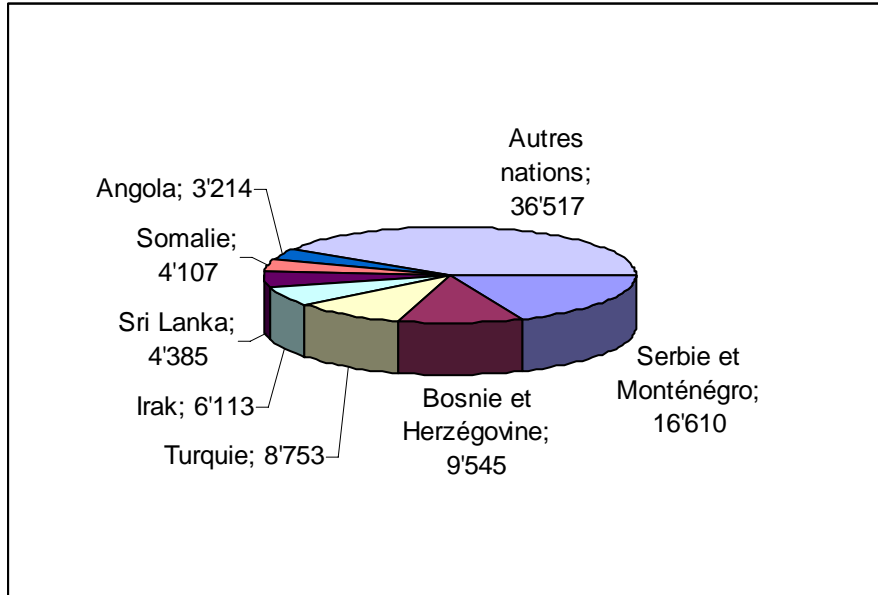
La Serbie et Monténégro reste en tête de l'effectif du domaine de l'asile, avec 16'610 personnes (18.6%). Il est suivi de la Bosnie et Herzégovine, avec 9'545 personnes (10.7%). La Turquie occupe la troisième place, avec 8'753 personnes (9,8%), l'Irak la quatrième position avec 6'113 ressortissants (6.8%) et le Sri Lanka, la cinquième, avec 4'385 (4.9%). Viennent

¹³ A noter qu'à partir de l'année 2000, ne figurent plus dans la catégorie des personnes relevant du domaine de l'asile celles dont le statut est réglé selon la loi sur les étrangers (cas humanitaires et autres réglementations relevant de la police des étrangers). En 2002, la différence avait représenté quelque 42'000 personnes.

¹⁴ Quelques différences peuvent exister entre les chiffres de l'Office fédéral des réfugiés et ceux du RCE présentés dans le tableau 2 en annexe.

ensuite la Somalie et l'Angola avec respectivement 4.6% et 3.6% et les autres nations 40.9%.

Graphique 5 : Personnes relevant du domaine de l'asile en 2003 par origine



5. Tendances pour l'année 2004

En dépit de la baisse du nombre des demandes d'asile (-46.9%) et du nombre plus importants de départs que d'entrées, l'effectif des personnes dans le processus d'exécution des renvois a enregistré, à la fin du mois d'août 2004 par rapport à la fin août 2003, une augmentation de 0.7% soit de 112 personnes. Le processus d'obtention de documents de voyage a également augmenté atteignant les 17.6 %, soit 1643 personnes.

En août 2004, 1'012 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse, ce qui représente une diminution de 136 demandes (11,8%) par rapport au mois précédent. La baisse est également très importante (-893 demandes, soit 46,9%) par rapport au mois d'août 2003 (1'905 demandes). Avec 10'568 requêtes au total, le volume des demandes d'asile enregistrées durant les huit premiers mois de l'année est inférieur de 3'439 (24,6%) à celui enregistré pendant la même période en 2003.

La tendance observée depuis avril dernier s'est encore nettement affirmée au mois d'août, puisque le nombre des départs – ou sorties des statistiques – a dépassé, et de loin, le nombre des nouvelles demandes. Au cours du mois sous revue, l'ODR a comptabilisé 1'778 départs, contre 1'012 nouvelles requêtes, soit une différence de 766. Depuis le début de l'année, le total des départs et celui des nouvelles demandes s'élèvent respectivement à 13'279 et 10'568. A noter que plus de la moitié des départs (52,4%) est constituée de *départs non officiels* (6'964 de janvier à août), ce qui ne garantit pas une sortie du territoire national. De janvier à juin 2004, les admissions provisoires ont oscillé entre 200 et 300 par mois. La forte augmentation qui apparaît en juillet (463) et surtout en août (586) est à mettre au compte des admissions octroyées au canton de Vaud dans le cadre de la régularisation des cas de rigueur.

A fin août, l'effectif relevant du domaine de l'asile (sans les réfugiés reconnus) comptait 59'148 personnes, contre 60'106 le mois précédent (diminution de 958 personnes, soit 1,6%). En comparaison, cet effectif était de 64'751 personnes à la fin du mois d'août 2003, ce qui traduit une baisse de 8,7% (5'603 cas). Pour la première fois depuis 1990, l'effectif actuel a repassé sous la barre des 60'000.

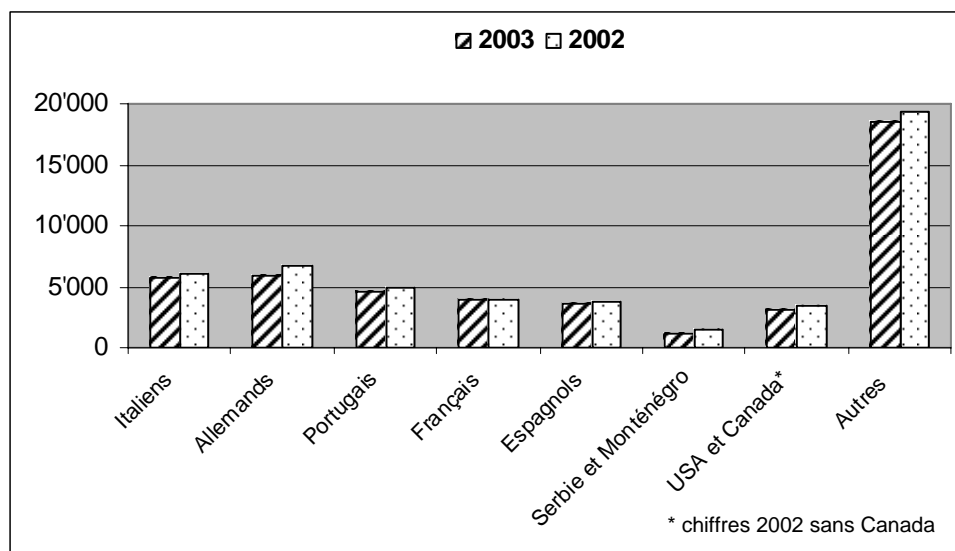
2.3 Les départs de ressortissants étrangers¹⁵

En 2003, 46'320 étrangers (49'697 en 2002) ont quitté le territoire suisse, ce qui représente une diminution de 3'377 unités par rapport à 2002. Parmi ce nombre, le 47% (21'712) étaient des femmes. Depuis les années 80, la courbe des départs est étale avec une légère propension à la baisse depuis les années 90.

2.3.1 Les départs selon la nationalité

En 2003, 5'692 Italiens (12.3%) ont quitté la Suisse; ils ont été imités par 5'931 Allemands (12.8%), 4'526 Portugais (9.8%), 3'967 Français (8%) et 3'543 Espagnols (7,6%). Parmi les principales nationalités, hors UE, on citera les ressortissants des Etats-Unis d'Amérique et Canada avec 3'043 émigrants (6.6%) et de la Serbie et du Monténégro, avec 1'129 émigrants (2.4%). Ainsi, le 64,6% des émigrants sont des ressortissants des Etats de l'UE et de l'AELE. Ce taux se situait à 69,6% en 1990 et à 83,1% en 1975.

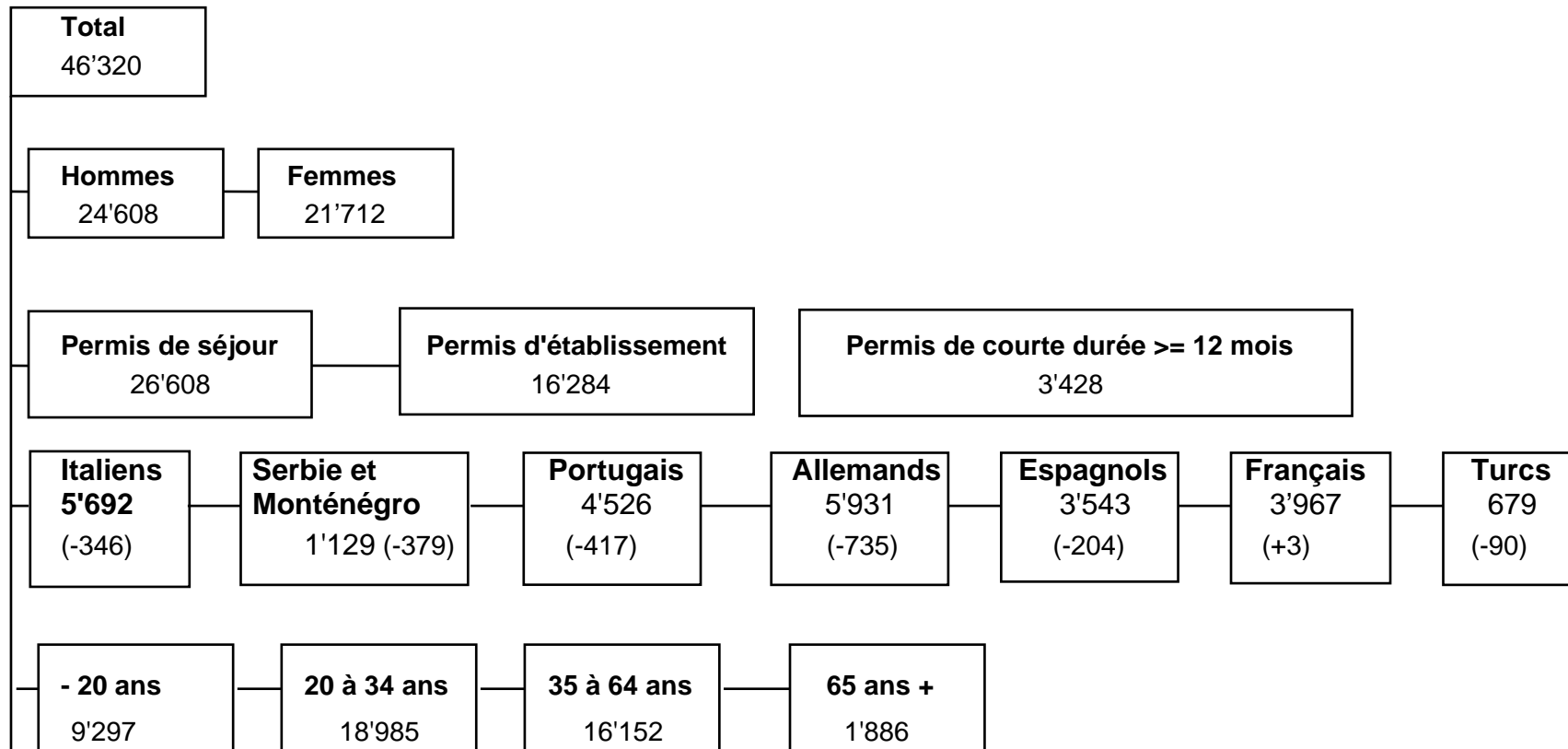
Graphique 6 : Répartition des départs de migrants par nationalité en 2002 et 2003



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES)

¹⁵ Pour une vision récapitulative, voir schéma no 2 ci-après.

Schéma no 2: Départs de la Suisse de la population résidente permanente étrangère en 2003



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES)

2.3.2 Les départs selon le sexe et l'âge

En 2003, 24'608 hommes - soit 53,1% du total des départs - et 21'712 femmes (46,9%) ont quitté la Suisse; par rapport à 2002 et 2001, la proportion des femmes est stable. Selon la classification par classe d'âge, les personnes les plus nombreuses à quitter la Suisse étaient âgées de 20 à 34 ans avec 18'985 départs constatés, soit 40.9% du total des départs. 9'297 ou 20% avaient moins de 20 ans et 16'152, soit 34.8% étaient âgées de 35 à 64 ans. Seules 4% des personnes, soit 1'886, ayant quitté le pays en 2003, avaient plus de 65 ans.

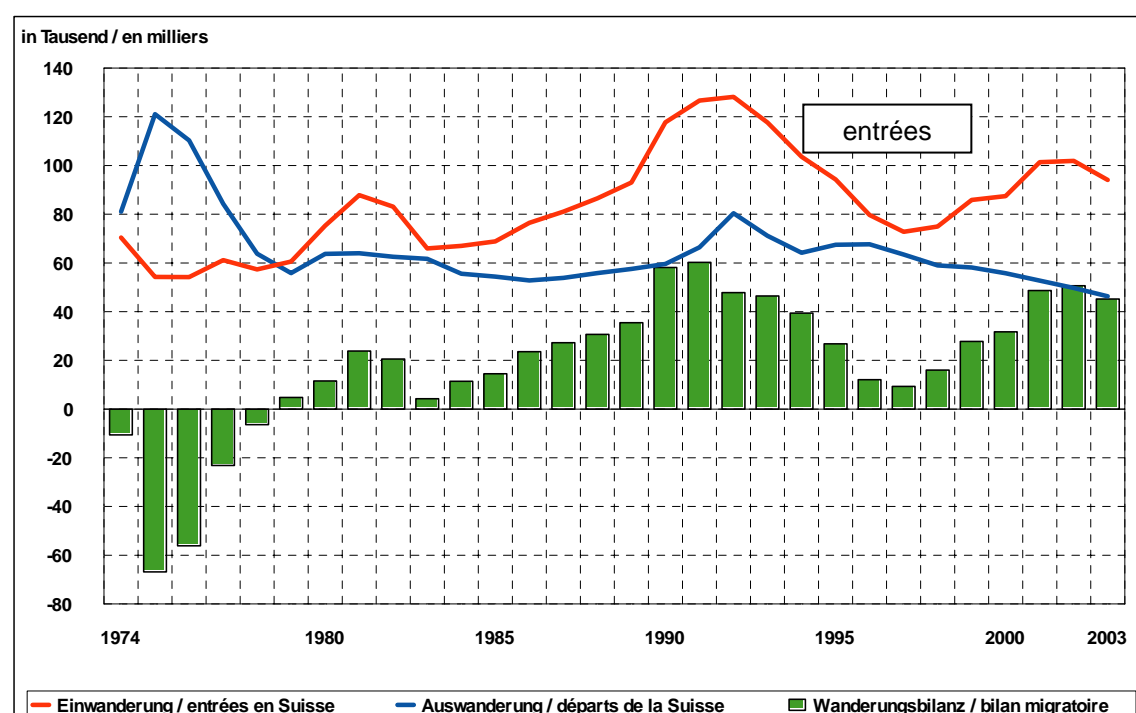
2.4 Bilan migratoire

Le bilan migratoire résulte de la différence entre le nombre d'entrées en Suisse et le nombre de départs de la Suisse de ressortissants étrangers au cours de l'année civile considérée. Sont également pris en compte les autres augmentations, respectivement diminutions (mouvements correctifs de la population résidente permanente induits par des raisons techniques ou comptables).

On constate que l'excédent du solde migratoire n'a cessé de croître entre 1983 (4'278) et 1991 (60'221), année où il a atteint son maximum, pour subir une baisse conséquente de 20,6% à 47'810 personnes en 1992, confirmée en 1993 avec 46'472 personnes, et en 1997 avec 9'329 personnes. Depuis 1998, on enregistre une croissance importante du solde migratoire. Pour l'année 2003, le bilan était positif. Le nombre des ressortissants étrangers entrés en Suisse en vue de faire partie de la population résidente permanente était supérieur de 45'181 (2002 : 50'649) à celui des ressortissants étrangers qui ont quitté la Suisse.

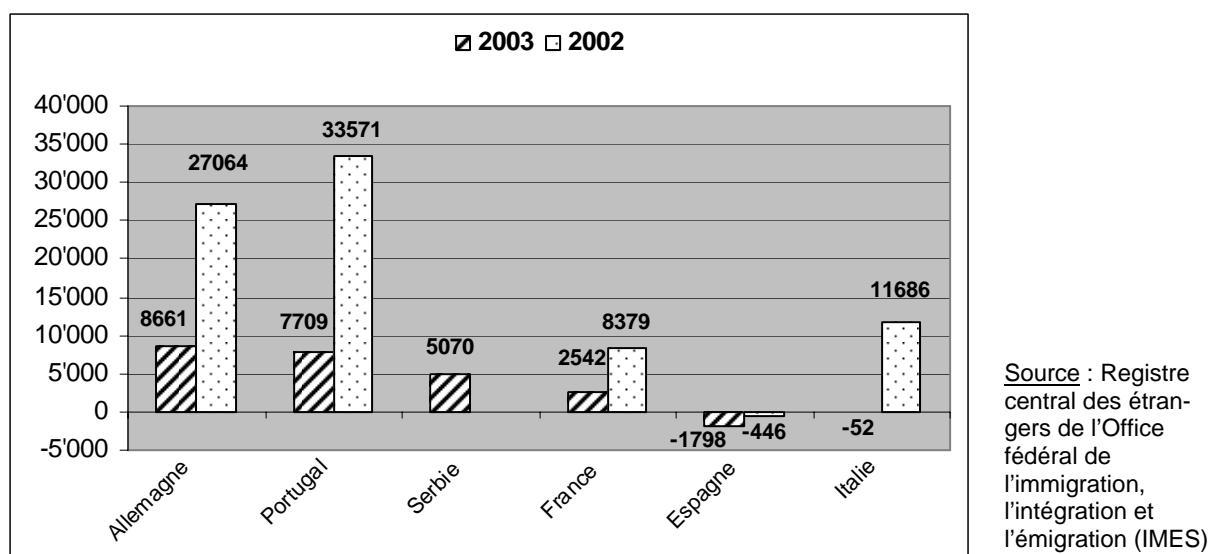
Graphique 7

Einwanderung, Auswanderung und Wanderungsbilanz, seit 1974
Entrées en Suisse, départs de la Suisse et bilan migratoire, depuis 1974



Bilan migratoire des principaux pays : Le comportement face à l'immigration ou l'émigration de Suisse varie fortement selon les pays d'origine des ressortissants étrangers. L'immigration nette des ressortissants des pays de l'UE et de l'AELE se monte à + 19'367 en 2003. L'excédent migratoire est ainsi constitué à 43% par les ressortissants de l'UE/AELE. L'Allemagne enregistre le solde migratoire le plus important de l'année 2003 (+ 8'661 personnes), suivie par les ressortissants portugais (+7'709), les Serbes (+5'070) et les Français (+2'542). L'Espagne et l'Italie possèdent un solde migratoire négatif de, respectivement, - 1'798 et - 52.

Graphique 8 : Solde des mouvements migratoires par nationalité en 2003



L'analyse par âge confirme en 2003, un fort excédent migratoire pour la classe des 20-34 ans (30'066 contre 30'789 en 2002). Pour les jeunes de moins de 20 ans, l'excédent migratoire a légèrement diminué en 2003 (13'066 contre 17'194 l'année précédente). La tranche 35-64 ans est équivalente à 2002 et 2001 (4'894 contre 5'106 et 6'806). La tranche des plus de 65 ans est stable (-891 contre -910 en 2002). L'excédent de jeunes immigrants a donc un effet atténuant sur le vieillissement de l'ensemble de la population résidant en Suisse.

2.5 Mouvements de la population résidente non permanente étrangère

Les ressortissants étrangers faisant partie de cette population effectuent des séjours en Suisse de moins d'une année. Ils ne sont pas comptés dans la population résidente permanente étrangère. L'importance de cette population étrangère s'est considérablement accrue depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE-15/AELE.

En 2003, 140'852 personnes de cette catégorie sont entrés en Suisse dont 127'594 personnes actives. Ainsi les bénéficiaires d'une autorisation de séjour de courte durée se singularisent par un taux d'activité lucrative très élevé (91%).

Cette population non permanente se décompose de la façon suivante:

52% ou 72'246 étaient titulaires d'un permis de courte durée supérieur à 4 mois et inférieur à 12 mois,

28% ou 39'614 titulaires d'un permis inférieur ou égal à 4 mois,

10% ou 14'366 des prestataires de services admis pour une durée inférieure à 4 mois,

6% ou 8'616 des musiciens et artistes avec une durée du séjour jusqu'à 8 mois et

4% ou 6'010 des danseuses avec une durée du séjour jusqu'à 8 mois

Pour ce qui est de l'**origine** de ces résidents temporaires, le 82% sont des ressortissants d'un pays membre de l'UE ou de l'AELE et le 93% originaire du continent européen. La majorité provenait d'Allemagne (36'424 ou 26%) du Portugal (32'183 ou 23%), suivis de 15'429 Italiens et 11'054 Français.

Parmi les 127'594 personnes actives, 42'289 ou le 33% sont des femmes. La grande majorité des actifs, le 70%, sont employés dans le secteur des services notamment dans la restauration et l'hébergement (38%) et les banques (10%). A titre de comparaison, un peu plus de 8% de ces travailleurs ont été engagés dans le secteur de l'agriculture, 22% dans le secteur industrie et métiers. Ces constats montrent que la main-d'œuvre étrangère engagée pour une période temporaire inférieure à 1 année est employée en grande partie dans des secteurs des services saisonniers (hôtellerie et restauration) ainsi que dans la prestation de services.

2.6 Changements de statuts vers la population résidente permanente

En 2003, 19'925 changements de statuts de séjour ont été enregistrés. Il s'agit d'étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée inférieure à douze mois dont la validité a été prolongée pour une durée totale égale ou supérieure à douze mois, ainsi que ceux qui se sont vu accorder une autorisation de séjour valable un an ou plus ou une autorisation d'établissement à la suite d'une autorisation de courte durée ou frontalière.

La répartition par sexe montre que 8'640 (ou 43%) du total des changements de statuts concernent des femmes et 11'285 des hommes.

16'689 autorisations durables (83.7%) ont été accordées en application des dispositions de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE-15 et 3'236 en vertu du droit ordinaire des étrangers applicables aux ressortissants des Etats dits tiers.

(Voir tableau 3 en annexe).

2.7 Naissances et décès de la population résidente permanente étrangère

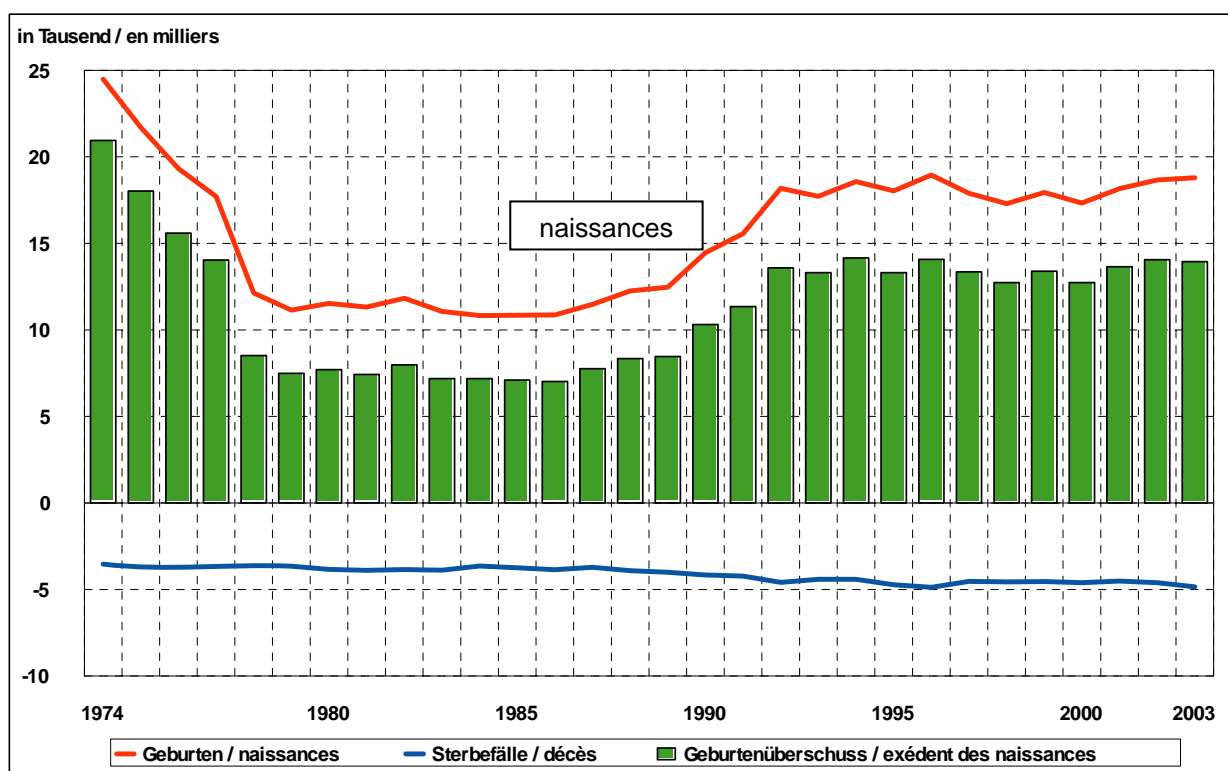
Hormis les mouvements migratoires, la différence entre le nombre des naissances et le nombre des décès est aussi déterminante pour suivre l'évolution de la population résidente permanente étrangère.

En 2003, 18'793 enfants étrangers sont nés vivants en Suisse, contre 18'663 en 2002, soit une augmentation de 130 unités. Entre-temps, 4'844 décès ont été constatés, soit 238 de plus qu'en 2002.

L'excédent des naissances sur les décès s'élève ainsi à 13'949 unités, en diminution de 108 par rapport à 2002 (voir tableaux 4 et 5 en annexe).

Graphique 9

Geburten, Sterbefälle und Geburtenüberschuss, seit 1974
Naissances, décès et excédent des naissances, depuis 1974



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES)

2.8 Acquisition de la nationalité suisse

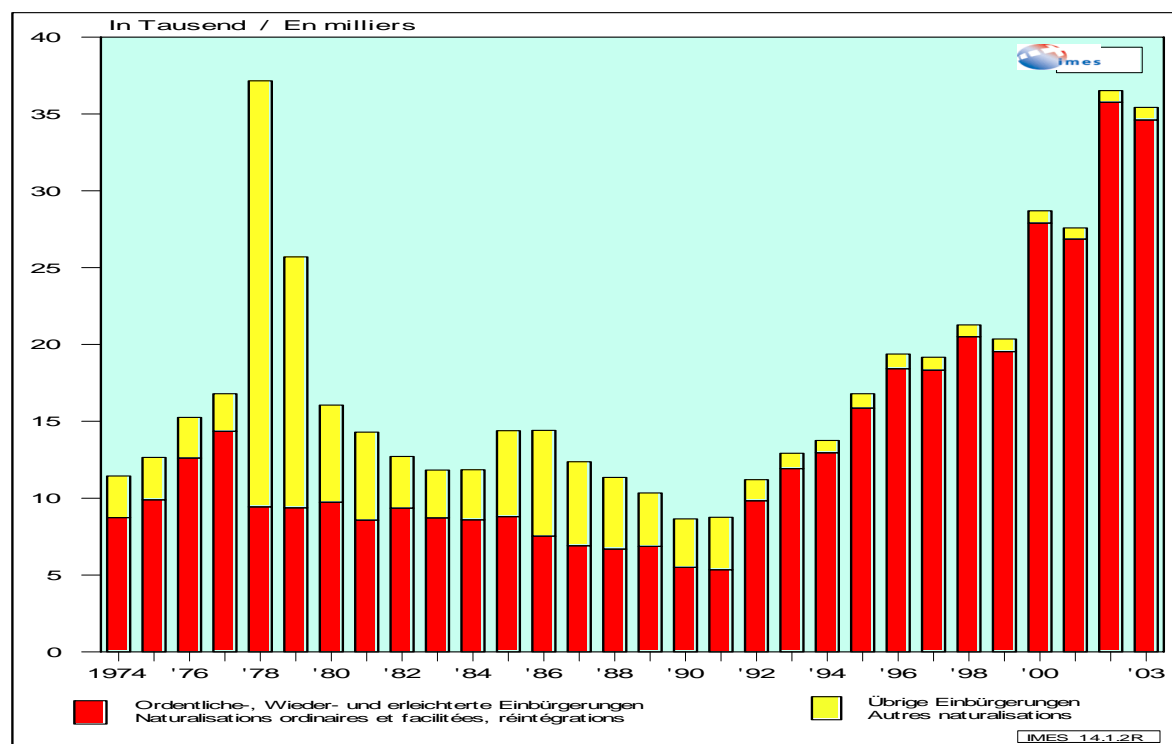
La loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (LN) distingue entre la naturalisation ordinaire, la réintégration, la naturalisation facilitée, la reconnaissance de la citoyenneté suisse selon le droit de la filiation, le mariage avec un citoyen suisse et l'adoption.

Le 1^{er} janvier 1992, quelques modifications de cette loi sont entrées en vigueur, entre autres au sujet de l'acquisition de la nationalité suisse par mariage : l'épouse étrangère n'obtient plus la nationalité suisse au moment de son mariage avec un ressortissant suisse. Actuellement, les conjoints étrangers de citoyens suisses peuvent déposer une demande de naturalisation facilitée au terme de 5 ans de résidence en Suisse et 3 ans de communauté conjugale.

Les différentes formes de naturalisation sont répertoriées dans les tableaux 6 et 7 en annexe.

Le nombre de naturalisations enregistrées en Suisse durant l'année 2003 est légèrement plus petit que l'année précédente (-1'090). En 2003, 35'424 étrangers, résidants en Suisse, (36'515 en 2002) ont obtenu la nationalité suisse.

Graphique 10: Acquisition de la nationalité de personnes résidentes en Suisse de 1974 à 2003

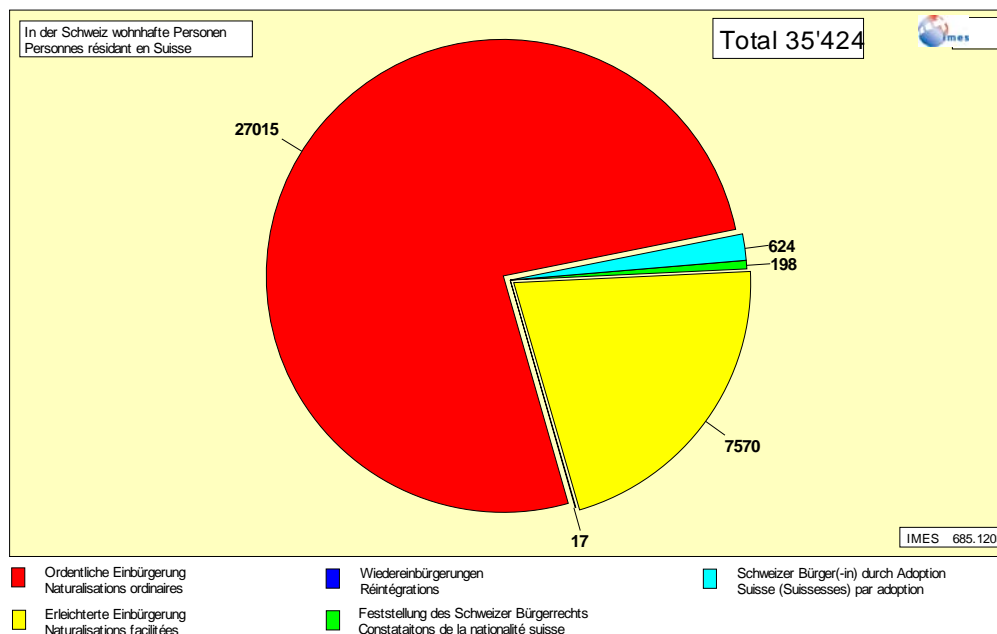


Source : Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES), Service de la statistique

Le nombre d'acquisitions de la nationalité suisse est composé avant tout de personnes naturalisées selon la procédure ordinaire (27'015 ou 76,3%), c'est-à-dire qui ont obtenu leur nouvelle nationalité par la naturalisation dans un canton et une commune. La demande ne peut être déposée (sous réserve de dispositions cantonales plus sévères) que si l'intéressé a résidé en Suisse pendant au moins douze ans; les années de séjour comptent double pour les jeunes de 10 à 20 ans. En deuxième position viennent les personnes qui ont acquis la natio-

nalité par naturalisation facilitée (7'570 ou 21,4%), puis arrivent les enfants adoptés (624), et les constatations de la nationalité Suisse (198).

Graphique 11: Acquisition de la nationalité suisse en 2003



Source : Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES), Service de la statistique

La ventilation des données selon la nationalité d'origine – montre que la majorité des personnes ayant acquis la nationalité suisse en 2003 proviennent des pays de l'UE et AELE : 10'067 ou 28,4% du total ; d'autres pays européens : 17'491 ou 49,4%, le reste (7'866 personnes) provenant avant tout d'Asie (3'717), d'Amérique (2'116, dont 1'253 d'Amérique du Sud) et d'Afrique (1'954).

Le plus grand groupe de personnes ayant acquis la nationalité suisse sont désormais les ressortissants provenant de la Serbie et du Monténégro (6'332 personnes). Suivent les ressortissants de l'Italie (5'085), de la Turquie (4'216), de la Bosnie-Herzégovine (2'268), de Macédoine et de Croatie (1'802, 1'565), les Français (1'215), les Portugais (1'165) et les Sri Lankais (1'138). Ces 9 pays représentent le 70,5% du total des acquisitions de la nationalité suisse. Par ailleurs, d'autres communautés étrangères ont également eu recours à la naturalisation par exemple : les Espagnols (800), les Allemands (670), les Britanniques (306) et les Russes (327).

Considérés dans leur ensemble, les 35'424 changements de nationalité dont il est ici question représentent 2,4% de l'effectif de la population étrangère résidante de manière permanente à fin décembre 2003 (1,9% à fin 2000), ce qui représente un pourcentage très faible par rapport à d'autres pays. Vraisemblablement, l'appartenance à un Etat de l'UE, l'interdic-

tion de la double nationalité et les exigences relativement sévères sont autant de facteurs qui retiennent les étrangers à se faire naturaliser (voir également le chapitre 7.2).

Après la période 1986-1990 durant laquelle le nombre de naturalisations n'a cessé de diminuer - de 14'411 à 8'757 -, les années 1992 à 2003 ont connu une forte augmentation du regain d'intérêt pour la nationalité suisse en particulier dû aux nouvelles dispositions de la loi sur la nationalité entrées en vigueur en 1992 autorisant de manière générale la double nationalité en Suisse et relatives à l'octroi de la naturalisation facilitée aux conjoints étrangers de personnes de nationalité suisse.

Les naturalisations étant plus importantes que l'excédent des naissances de citoyens suisses (naissances d'enfants suisses en 2003 : 52'431; décès de Suisses : 58'578), elles évitent ainsi que la population de nationalité suisse ne recule ainsi que le phénomène de vieillissement de la population helvétique ne s'aggrave.

Accroissement de la population étrangère en 2003

Entrées en Suisse	94049
Autres augmentations	5134
Départs de la Suisse	- 46320
Autres diminutions	- 7682
Bilan migratoire	45181
Naissances	18793
Décès	- 4844
Excédents de naissance	13949
Acquisition de la nationalité suisse	- 35424
Différences liées à l'exploitation des registres	15
Accroissement de la population étrangère	23721

3. LA POPULATION ETRANGERE RESIDANTE A FIN 2003

3.1 *Aperçu général*¹⁶

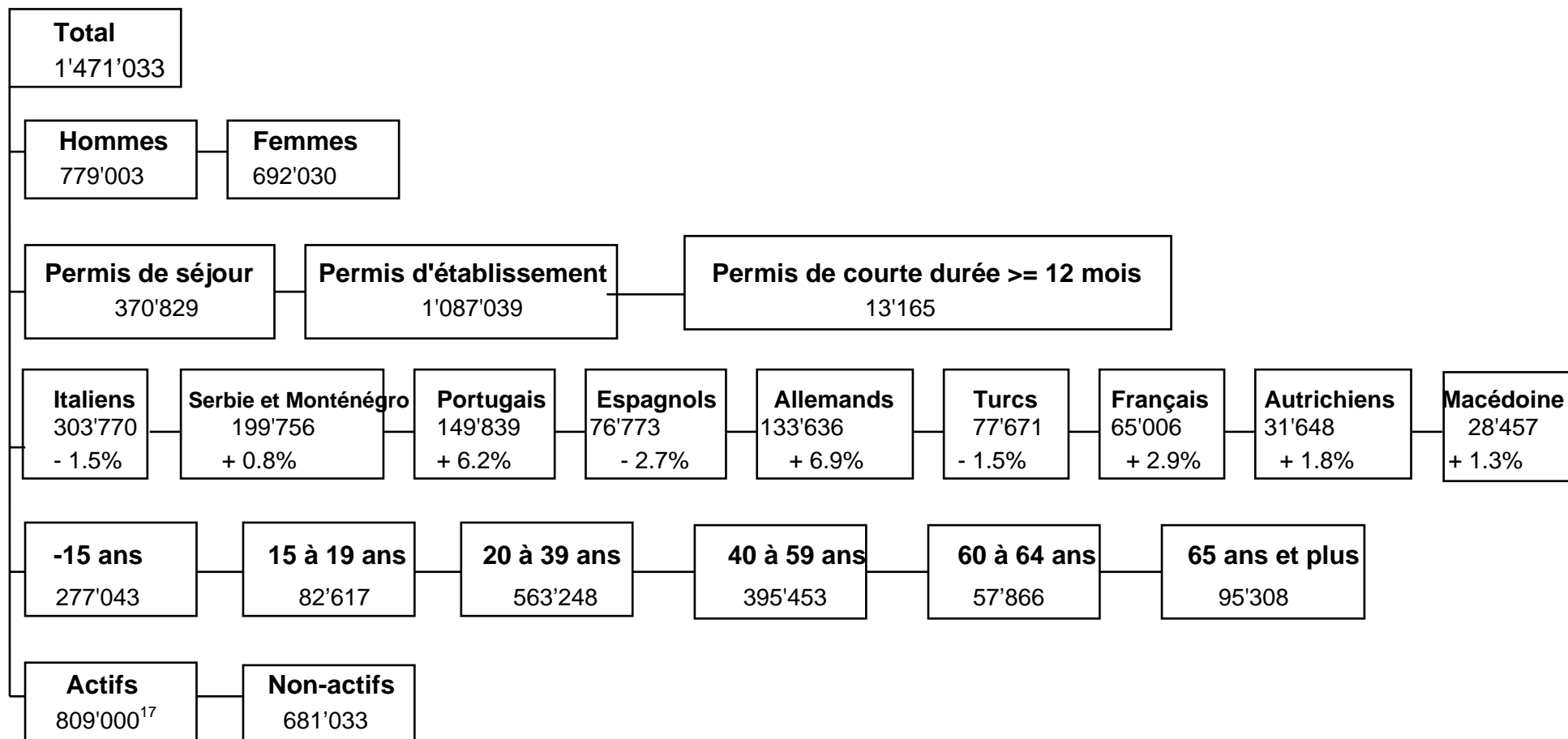
Comme nous l'avons déjà signalé au début du rapport, l'effectif de la population étrangère a augmenté de 23'721 unités (+1.6%) en 2003 pour atteindre 1'471'033 personnes. Entre 1980 et 2003, l'effectif de la population étrangère résidente est passé de 893'000 à 1'471'033 personnes, soit une augmentation de quelque 578'033 unités ou 64.7%. Le 31 décembre 2003, les étrangers résidant en Suisse de façon permanente représentaient 20.1% de la population résidente totale (19,9% à fin 2002). Le taux d'activité de la population résidente permanente de nationalité étrangère à fin 2003 était de 53.7%.

Fin avril 2004, la population résidente permanente de nationalité étrangère en provenance des Etats de l'UE et de l'AELE comptait 839'041 personnes, soit 2,2 pour cent de plus que l'année précédente. Au cours du même laps de temps, le nombre d'immigrés provenant des pays non-membres de l'UE/AELE a augmenté de 1,4 pour cent. L'effectif de la population résidente permanente de nationalité étrangère en Suisse s'élevait, au 30 avril 2004, à 1'483'756 personnes au total. Cela représente 20,2 pour cent de la population résidente totale.

Pour une étude plus détaillée de l'évolution de la population étrangère résidente au cours des décennies précédentes et à fin décembre 2003, se référer aux tableaux 8 à 11 en annexe.

¹⁶ Pour une vision récapitulative, voir schéma no 3 ci-après

Schéma no 3: Population étrangère résidente (état au 31 décembre 2003)



¹⁷ OFS: Enquête suisse sur la population active (voir chapitre 4 du présent rapport)

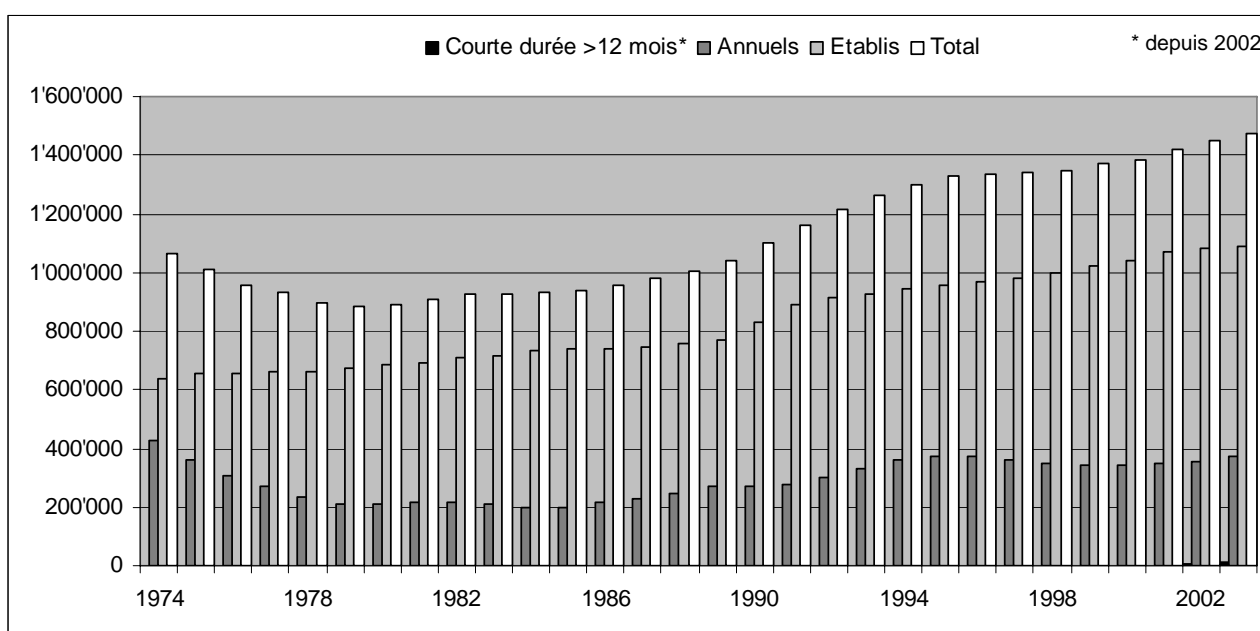
3.2 La répartition selon les catégories et la durée du séjour

En 2003, l'effectif des étrangers titulaires d'un permis d'établissement a atteint le nombre de 1'087'039, soit un accroissement de 4'997 unités ou 0,5 % (contre 0,9% en 2002).

Le nombre d'étrangers titulaires d'une autorisation de séjour (valable 5 ans pour les ressortissants de l'UE et de l'AELE ; valable au moins un an et renouvelable pour les ressortissants d'Etats dits tiers) a augmenté de 14'410 personnes, soit 4% (contre +2.7% en 2002) pour se fixer à 370'829 unités¹⁸. 13'165 personnes étaient titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée supérieure ou égale à douze mois.

A la fin décembre 2003, la part des détenteurs d'une autorisation de séjour dans la population étrangère résidente est de 25% (24% en 2002); les établis représentent le 75% (76% en 2002) et les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée supérieure ou égale à douze mois le 0.9%.

Graphique 12 : Population résidente permanente de nationalité étrangère, selon le type de permis, de 1980 à 2003



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES)

¹⁸ (voir également le tableau 14 en annexe).

3.3 La composition de la population étrangère d'après la nationalité

Au cours des dernières décennies, la part des différentes nationalités qui forment la population étrangère vivant en Suisse a radicalement changé. Depuis 2002, la part des pays extra-européens s'est stabilisée.

Fin 2003, sur la totalité des étrangers vivant en Suisse, 36,5% proviennent des Etats voisins de la Suisse (Italie, Allemagne, France, Autriche et Liechtenstein) et dans leur grande majorité, les étrangers qui résident en Suisse sont originaires des pays de l'UE-15/AELE (56,5% du total des étrangers résidents) (voir le graphique ci-dessous). La part des dix nouveaux Etats membres de l'UE représente quant à elle 1.3%. 180'062 étrangers ressortissants des autres continents vivaient en Suisse (12.3%).

Les différents pays d'origine les plus représentés sont présentés ci-dessous selon le volume de leurs effectifs dans le pays (voir tableau 14 en annexe).

a) L'Italie

Les Italiens forment encore aujourd'hui la majorité de la population étrangère résidente bien que, depuis 1974, leur nombre est en constante régression (1974 : 554'924 unités). Par rapport à 2002, leur effectif a encore diminué (- 4'485) pour s'établir à 303'770 personnes soit 20.7% (21.3% en 2002). Cela signifie donc que l'effectif des ressortissants italiens en Suisse a, pendant la période 1974-2003, diminué de 251'154 unités, soit de 45.2%.

b) Serbie et Monténégro

Les ressortissants de la Serbie et du Monténégro représentent la deuxième composante de la population étrangère résidente en Suisse. A fin 2003, avec 199'756 personnes (+ 1664 ou 0.8%), ils représentaient le 13,6% de la population étrangère résidente totale.

c) Le Portugal

La communauté portugaise occupe le troisième rang parmi la population étrangère résidente. Alors qu'ils n'étaient que 10'687 en 1980, les Portugais ont vu leur effectif s'accroître considérablement pour atteindre le nombre de 149'839 personnes en 2003, en augmentation de 8'754 unités ou 6.2% par rapport à 2002. En décembre 2003, ils représentaient 10.2% de la population étrangère résidente totale (9,7% en 2002).

d) L'Allemagne

Avec 133'636 personnes, les ressortissants allemands forment la 4^e communauté étrangère en Suisse à la fin de l'année 2003 (9.1%). Ils voient leur effectif se maintenir à la hausse (+8'603 ou 6.9% par rapport à 2002) depuis 1989.

e) La Turquie et l'Espagne

Aujourd'hui, les ressortissants turcs sont aussi nombreux que les ressortissants espagnols. Leur motif d'immigration principal est d'ordre familial (regroupements familiaux). La communauté turque

est restée stable ces dernières années et représente le 5,3% de la population résidante étrangère totale à fin 2003 avec 77'671 personnes (- 1175 ou -1.5% en 2003).

Les Espagnols, depuis 1991, sont en constante diminution (-2'124 ou -2.7% en 2003) et ne représentent plus que 5,2% de la population étrangère totale avec 76'773 unités (5,4% en 2002).

e) Autres pays d'origine

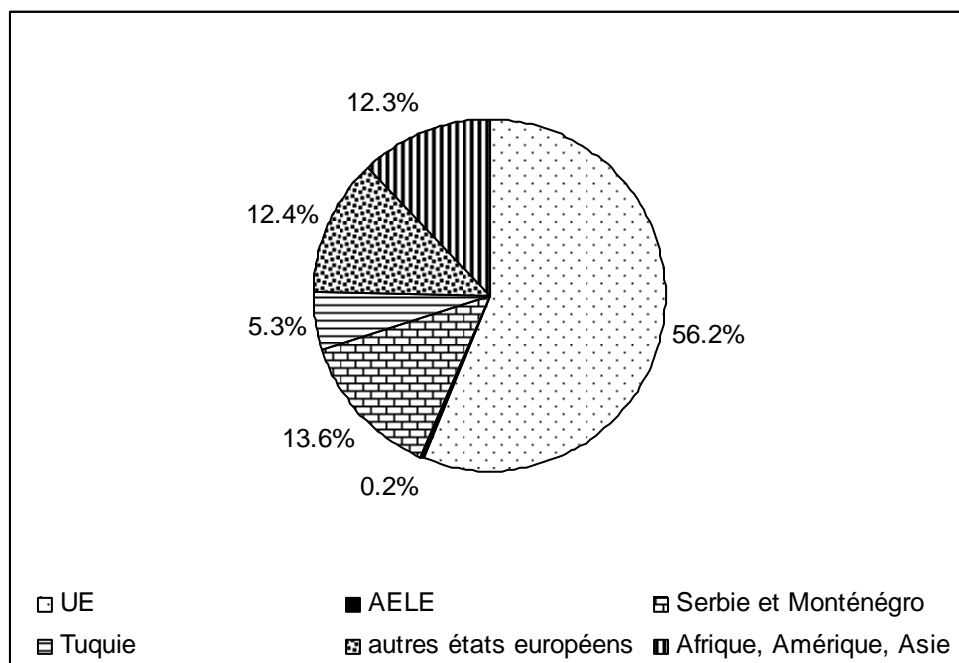
France : depuis 1986, le nombre de ressortissants français qui résident en Suisse est en constante progression. A fin décembre 2003, leur effectif s'est établi à 65'006 (+2,9%) personnes, soit 4,4% de la population résidante.

Macédoine : avec 60'545 (+ 1.3%) personnes, ils constituent le 4.1% de la population étrangère résidante.

Bosnie Herzégovine: avec 45'434 personnes (-1.3%) ils représentent le 3.1% de la population étrangère résidante.

La Croatie forme la dixième communauté étrangère en Suisse suivie de l'Autriche. Après six années consécutives de baisse, les Autrichiens ont connu pour la cinquième fois une hausse de leur effectif en Suisse (31'648 unités, + 563 personnes ou 1.8%, soit 2.2% de la population résidante étrangère totale). Les ressortissants sri lankais sont aussi nombreux que les ressortissants autrichiens avec 31'391 personnes en 2003 mais plus nombreux que les ressortissants de la Grande-Bretagne. Les résidents de nationalité sri lankaise ont pour l'essentiel immigré en Suisse pour des raisons humanitaires.

Graphique 13 : **Annuels et établis selon leur provenance, à fin décembre 2003**



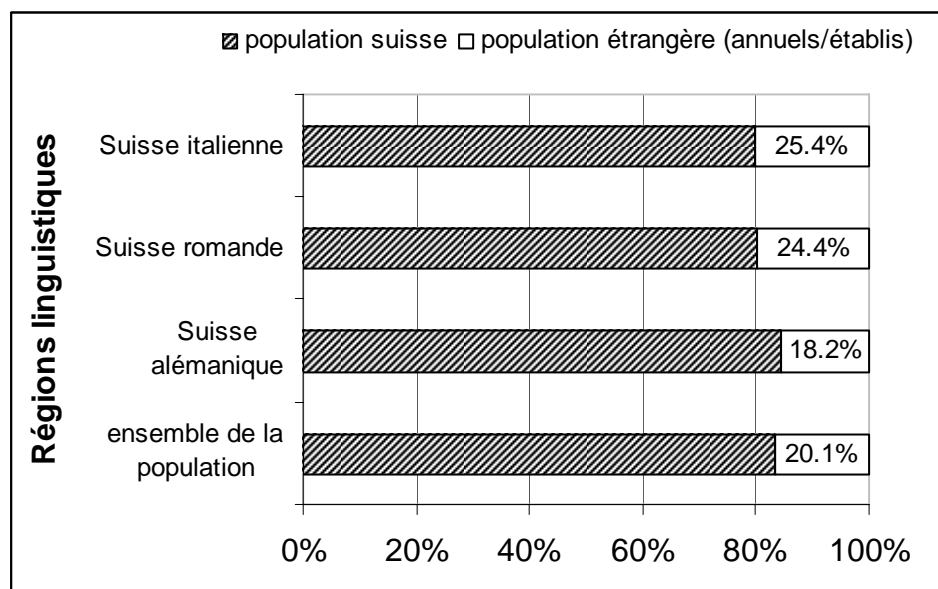
3.4 La répartition selon les régions linguistiques

Comme il ressort du tableau ci-après (voir également le tableau 13 en annexe pour la répartition par canton), la répartition des résidents étrangers dans les différentes régions linguistiques ne s'est que légèrement modifiée par rapport à l'année précédente.

Régions linguistiques	Effectif population étrangère résidente		en %		Proportion d'étrangers sur l'ensemble de la population ¹⁹	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Suisse alémanique	934'225	951'614	64,6	64,7	18,0	18,2
Suisse romande	434'561	438'882	30,0	29,8	24,0	24,4
Suisse italienne	78'526	80'537	5,4	5,5	24,9	25,4
TOTAL	1'447'312	1'471'033	100	100	19,9	20,1

Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES)

Graphique 14 : Proportion d'étrangers sur l'ensemble de la population, en %, à fin décembre 2003



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES)

¹⁹ Statistique de l'état actuel de la population (ESPOP) 2002 et 2003, Office fédéral des statistiques (OFS).

3.5 La répartition selon le sexe et l'état civil

Parmi les 1'471'033 étrangers enregistrés à fin 2003, 779'003 ou 53% étaient de sexe masculin et 692'030 ou 47% de sexe féminin.

La population étrangère résidente se composait, tous âges confondus, de 601'457 célibataires ou 41% et de 773'518 personnes mariées ou 52%, le reste étant constitué de personnes veuves ou divorcées. Le nombre des femmes mariées était de 365'609, inférieur à celui des hommes mariés - 407'909. 78'440 étrangers étaient mariés à des Suissesses et 58'734 femmes de nationalité étrangère étaient mariées à un citoyen suisse. L'effectif des femmes étrangères mariées à des citoyens suisses est inférieur au nombre d'hommes étrangers ayant épousé des Suissesses car jusqu'à fin 1991, les femmes étrangères recevaient la nationalité suisse par mariage et ne figuraient pas dans les statistiques des étrangers. Il est intéressant de relever que depuis de nombreuses années le nombre annuel de mariages sur le territoire suisse entre Suisse et étrangère est deux fois supérieur au taux de mariage entre étranger et Suissesse.

3.6 La structure par âge

Comme cela a été le cas les années précédentes, la population étrangère résidente peut être classée sommairement en trois grands groupes d'âge : les personnes qui ont entre 20 et 64 ans (qui sont en âge d'exercer une activité lucrative), les enfants et jeunes gens jusqu'à moins de 20 ans et les personnes âgées de 65 ans et plus (pour la plupart des rentiers). Il ressort du tableau ci-après que la composition de la population étrangère résidente selon les trois classes d'âge susmentionnées est sensiblement différente de celle des citoyens suisses (voir également le [tableau 16](#) en annexe).

Répartition de la population étrangère résidente permanente étrangère et des Suisses par classe d'âge, à fin décembre 2003

Classes d'âge	Chiffres absolus		Proportions en %	
	Etrangers	Suisses	Etrangers	Suisses
0 – 19 ans	359'660	1'273'742	24,4	22
20 – 64 ans	1'016'567	3'528'071	69,1	60
65 ans et plus	94'806	1'061'428	6,4	18
Total	1'471'033	5'863'241	100,00	100,00

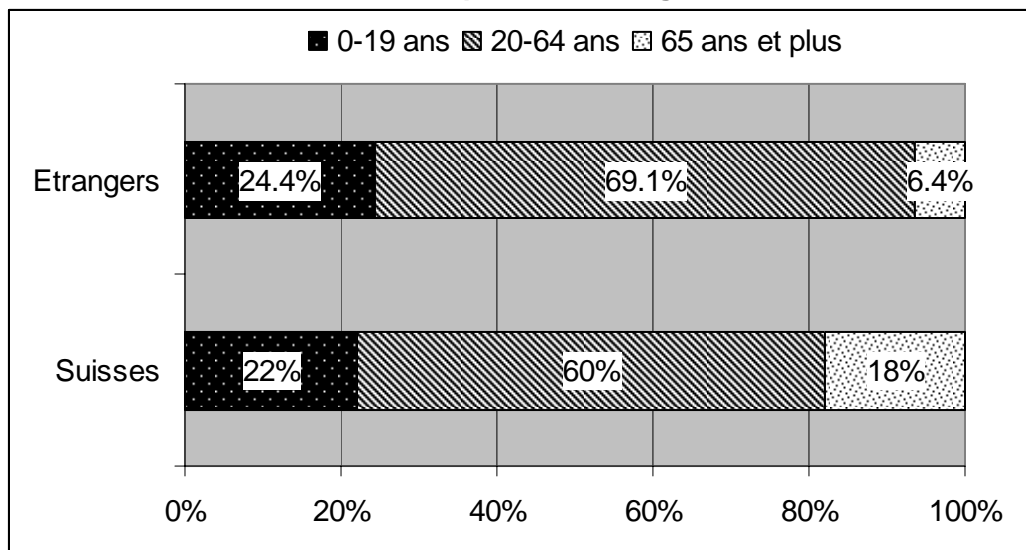
Source :

Registre central des étrangers de l'Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES),
 Pour les chiffres sur les Suisses: Office fédéral de la statistique, Population résidente permanente à la fin de l'année 2003

Le groupe des enfants et des jeunes gens jusqu'à 19 ans et surtout celui des personnes en âge d'exercer une activité lucrative est sensiblement moins nombreux, en proportion, chez les Suisses

que chez les étrangers. En revanche, la proportion de Suisses qui ont atteint l'âge donnant le droit à une rente de vieillesse est trois fois supérieure à celle des étrangers. La structure par âge de la population étrangère résidente correspond donc à celle d'une population plus jeune que celle des Suisses (environ 94% des étrangers ont moins de 65 ans alors que seuls 82% des Suisses ont moins de 65 ans). Ces statistiques illustrent l'impact de la politique des étrangers sur la structure par âge de la population étrangère.

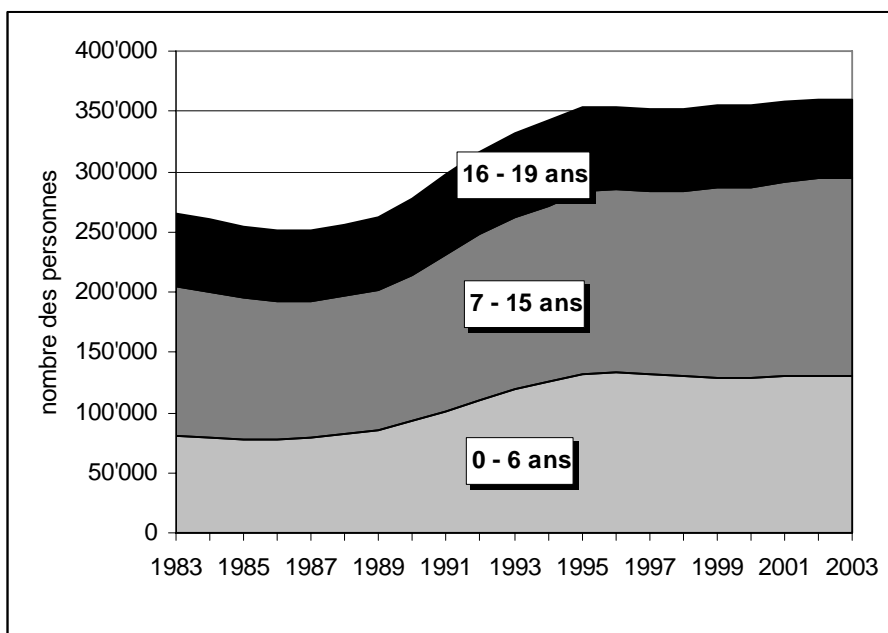
Graphique 15: Répartition de la population étrangère résidente permanente et des Suisses par classe d'âge, à fin décembre 2003



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES)

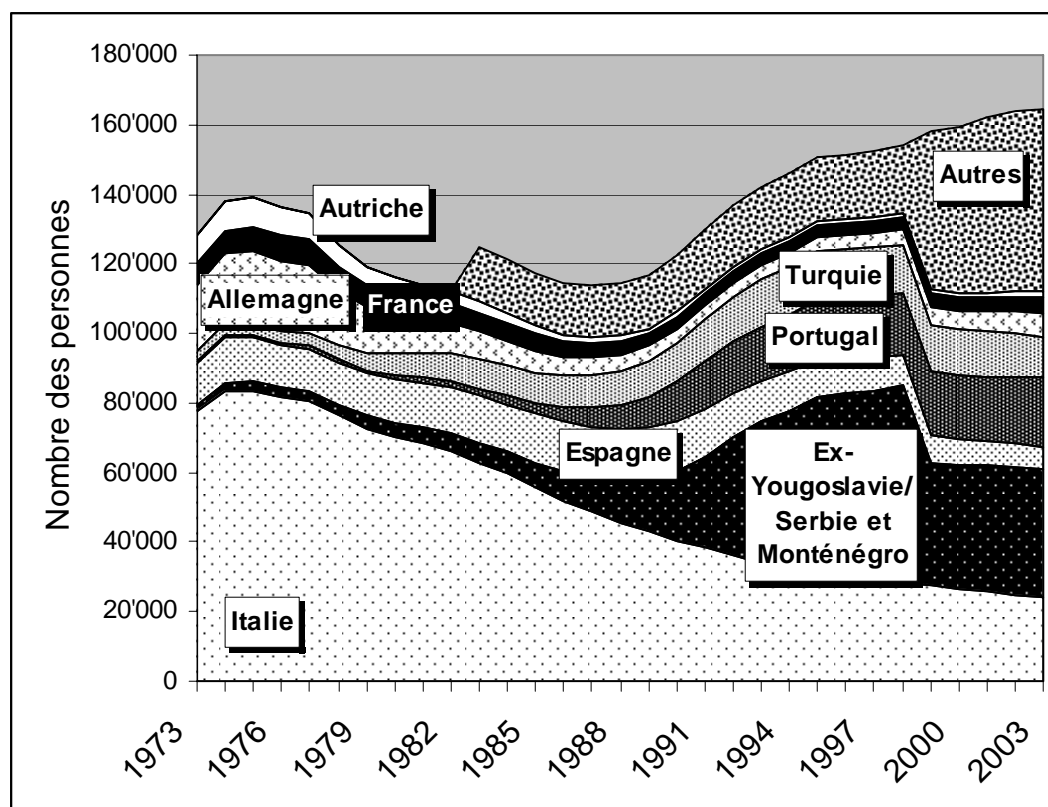
La situation des jeunes étrangers de moins de 20 ans s'est passablement modifiée au cours des dernières années, et ce aussi bien par rapport à l'âge de scolarité que par nationalité (voir les deux graphiques ci-après).

Graphique 16: Les enfants et les jeunes étrangers jusqu'à 19 ans, à fin 2003



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES)

Graphique 17 : Enfants d'âge scolaire, par nationalité de 1973 à 2003



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES)

Des 1'471'033 étrangers au bénéfice d'une autorisation de séjour de longue durée, d'établissement ou de courte durée supérieure ou égale à douze mois, 294'054, soit 20%, sont des enfants âgés de moins de 15 ans. Parmi eux, 129'538 sont d'âge préscolaire.

85'187 des enfants âgés de 7 à 15 ans (52%) sont des garçons et 79'329 des filles. Le total des écoliers se compose, par ailleurs, de 36'886 ressortissants de la Serbie et Monténégro, 24'117 Italiens, 19'873 Portugais, 11'982 Turcs, 6'287 Espagnols, 6'840 Allemands et 4'618 Français.

En 2003, 17'011 enfants étrangers (16'592 l'année précédente) à savoir 8'884 garçons et 8'127 filles ont eu 15 ans révolus, c'est-à-dire l'âge d'entrer en apprentissage ou en études ou de faire leurs débuts dans la vie professionnelle.

3.7 Les Suisses de l'étranger

Au 31 décembre 2003, 612'562 Suisses étaient recensés auprès des représentations diplomatiques et consulaires suisses, ce qui représente une augmentation de 13'628 par rapport à 2002. 433'694 de ces personnes, soit 70.8%, possèdent la double citoyenneté.

La majeure partie des Suisses ayant élu domicile à l'étranger vivent dans des pays de l'Union européenne (366'782, soit 59,8%). C'est en France que se trouve la plus grande communauté suisse (163'034), suivie de l'Allemagne (69'619), de l'Italie (44'544), de la Grande-Bretagne (26'139), de l'Espagne (20'987) et de l'Autriche (12'840).

En dehors de l'Europe, les communautés suisses les plus importantes sont dénombrées aux Etats-Unis d'Amérique (70'994), au Canada (35'794), en Australie (20'314), en Argentine (14'631), au Brésil (13'252), en Israël (10'712) et en Afrique du Sud (8'809).

La statistique révèle que près de 60% des citoyens suisses adultes à l'étranger sont des femmes (276'061); les hommes d'âge adulte quant à eux sont au nombre de 193'736 alors qu'on enregistre 142'765 personnes de moins de 18 ans.

4. L'emploi des travailleurs étrangers²⁰

4.1 Aperçu général de la situation des actifs de nationalité étrangère

En premier lieu, il est important de faire une distinction entre population active occupée résidente permanente²¹ et les travailleurs étrangers résidant de manière non permanente²² ainsi que les travailleurs frontaliers.

Selon l'enquête suisse sur la population active (ESPA²³), une personne active occupée sur cinq (20,5%) était de nationalité étrangère au 2^e trimestre 2003 (soit 809'000 personnes sur un total de 3,951 millions d'actifs occupés). Par rapport à l'année précédente, le nombre des actifs occupés titulaires d'un permis d'établissement ou d'une autorisation de séjour a reculé de 2,5% ou de 21'000 personnes, alors que celui des actifs occupés suisses s'est accru de 0,4% (+12'000). Ces chiffres considèrent la population résidente permanente âgée de 15 ou plus.

La part des actifs occupés parmi la population résidente permanente de 15 ans et plus demeure plus élevée chez les étrangers (68%) que chez les Suisses (64%). L'écart entre ces taux d'actifs occupés s'est considérablement réduit avec les années et s'explique encore par le fait que bien des étrangers retournent dans leur pays après avoir mis fin à leur activité professionnelle.

Au cours des deux dernières années, ce sont principalement des personnes hautement qualifiées qui sont venues en Suisse pour travailler dans le secteur des services. Une grande partie des actifs occupés étrangers hautement qualifiés viennent des pays du nord et de l'ouest de l'UE et de l'AELE. Les étrangers continuent d'être surreprésentés dans l'industrie et le bâtiment, branches qui emploient surtout des ressortissants des pays balkaniques occidentaux et du sud de l'UE. On ne trouve que très peu d'étrangers travaillant dans l'agriculture.

En ce qui concerne le taux de chômage, à fin décembre 2003, il atteignait 3,9% du total de la population résidente permanente en Suisse indiquant encore une augmentation du chômage par rapport à 2002. Alors que 3.1% des Suisses étaient concernés par ce phénomène, 7.6% de la population étrangère était sans emploi. Entre fin 2002 et fin 2003 le nombre de chômeurs d'origine

²⁰ L'entrée en vigueur des Accords bilatéraux a entraîné la suppression partielle de l'obligation de s'annoncer pour les ressortissants d'un pays de l'UE-15 et de l'AELE travaillant en Suisse. D'où un amoindrissement de la qualité des données contenues dans le Registre central des étrangers (RCE) concernant l'activité professionnelle, la branche économique et la profession. Afin d'observer les répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché du travail, le gouvernement suisse a donc décidé de compléter le traditionnel échantillon de l'ESPA (voir déf. ci-dessous) par un échantillon de 15'000 personnes choisies au hasard dans le Registre central des étrangers (RCE). Ce complément permet d'affiner considérablement les possibilités d'exploitation des données de l'ESPA concernant la population étrangère.

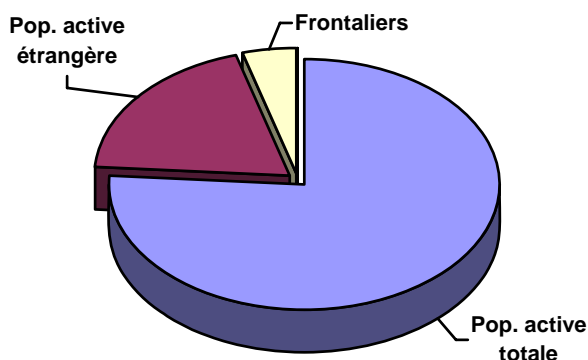
²¹ Cette catégorie comprend les personnes titulaires d'un permis de longue durée ou d'établissement.

²² Cette catégorie comprend les étrangers bénéficiant d'un permis de séjour de courte durée inférieur à 12 mois, les danseuses, les musiciens et artistes au bénéfice d'un titre de séjour < = à 8 mois.

²³ Source statistique: Enquête suisse sur la population active. Effectuée chaque année au 2^e trimestre à partir d'un échantillon. Elle regroupe la population étrangère résidente permanente selon les critères de l'Office fédéral de la statistique soit les titulaires d'un permis d'établissement, d'un permis de séjour durable, d'un permis de séjour de courte durée >= 12 mois, les diplomates étrangers et les fonctionnaires internationaux. Les chiffres de l'OFS concernant la population résidente permanente étrangère sont sensiblement plus élevés que les chiffres tirés du registre central des étrangers géré par l'IMES.

suisse a augmenté d'env. 35% contre 24% chez les personnes d'origine étrangère. 67'704 étrangers étaient inscrits au chômage soit le 41.6% du nombre de chômeurs au total.

Graphique 18: Ensemble de l'effectif de la population active occupée en 2003



Source : IMES (frontaliers) et OFS

4.2 Répartition par type d'autorisation de séjour

Selon l'ESPA, parmi les 809'000 (- 2.5% ou - 21'000 par rapport à 2002) personnes actives d'origine étrangère résidant à titre permanent en Suisse en 2003, 589'000 étaient des établis et 220'000 des résidents titulaires d'une autorisation de séjour d'un an ou plus. Ces deux catégories représentent la population étrangère résidante de manière permanente et comprennent le 76.3% du total des actifs occupés d'origine étrangère. 250'000 frontaliers, détenteurs d'un permis de courte durée ou requérants d'asile étaient actifs en Suisse (+ 3.3% ou + 8'000 personnes par rapport à 2002).

4.3 Répartition des travailleurs étrangers selon le sexe

Selon l'ESPA, la répartition des étrangers actifs occupés selon le sexe met en évidence une prédominance des hommes (484'000) par rapport aux femmes (325'000). Il s'agit d'une répartition quasi similaire à celle observée durant les cinq années précédentes. Par rapport à 2002, la main-d'œuvre masculine a connu une diminution d'effectif de 7'000 unités, alors que la main-d'œuvre féminine a diminué de 14'000 unités soit de 4% après une hausse de 39'000 entre 2000 et 2002.

La part de la population active occupée représentée par les femmes est plus petite chez les étrangers (40%) que chez les Suisses (46%). Si la part des femmes parmi les actifs occupés est plus important chez les Suissesses, il convient de ne pas oublier qu'une forte proportion de ces dernières travaillent à temps partiel. Si l'on ne considérait que les femmes travaillant à plein temps, la part des femmes parmi les étrangers est par contre supérieure (56%) à celle chez les Suisses (40%).

4.4 Répartition des travailleurs étrangers selon la nationalité

Alors que, juste après la deuxième guerre mondiale, un nombre très important de travailleurs étrangers étaient d'origine italienne, française, espagnole, portugaise, l'origine de la majorité des travailleurs venant en Suisse depuis le début des années 90 s'est diversifiée.

Parmi les 809'000 étrangers actifs résidant à titre permanent en Suisse en 2003, le 61% (494'000) personne était originaire des Etats de l'Europe du nord-ouest et du sud²⁴. L'ESPA a relevé 79'000 personnes d'origine allemande, 39'000 Français, 174'000 Italiens, 57'000 Espagnols et 85'000 Portugais. 209'000 (25%) travailleurs résidants étaient originaires des Etats candidats à l'adhésion de l'UE et des pays balkaniques occidentaux²⁵.

4.5 Répartition des travailleurs étrangers selon les branches économiques

Selon les chiffres de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) de l'OFS, les plus grands effectifs d'étrangers actifs résidents permanents (809'000) se rencontrent dans l'industrie (178'000 ou 22%, -12'000 par rapport à 2002), dans les professions commerciales (124'000 ou 15%, -25'000 par rapport à 2002), dans le secteur de la construction (75'000 ou 9%, -2'000), dans le domaine de la santé (88'000 ou 10%, -2'000), dans l'informatique, l'immobilier, la recherche et développement (92'000 ou 11%, +11'000) ou dans l'hôtellerie et la restauration (59'000 ou 7.2%, +3'000).

Près d'un tiers (31,2%) des actifs étrangers travaillent dans le secteur secondaire. Les Suisses ne sont plus que 20,9% à œuvrer dans ce secteur. Cette proportion est aussi très variable selon les groupes de nationalité : les ressortissants des pays balkaniques occidentaux (42,6%) et des pays méridionaux de l'UE (35,7%) sont fortement représentés dans le secteur secondaire, en particulier dans la construction, où ils forment ensemble 88,9% des travailleurs étrangers.

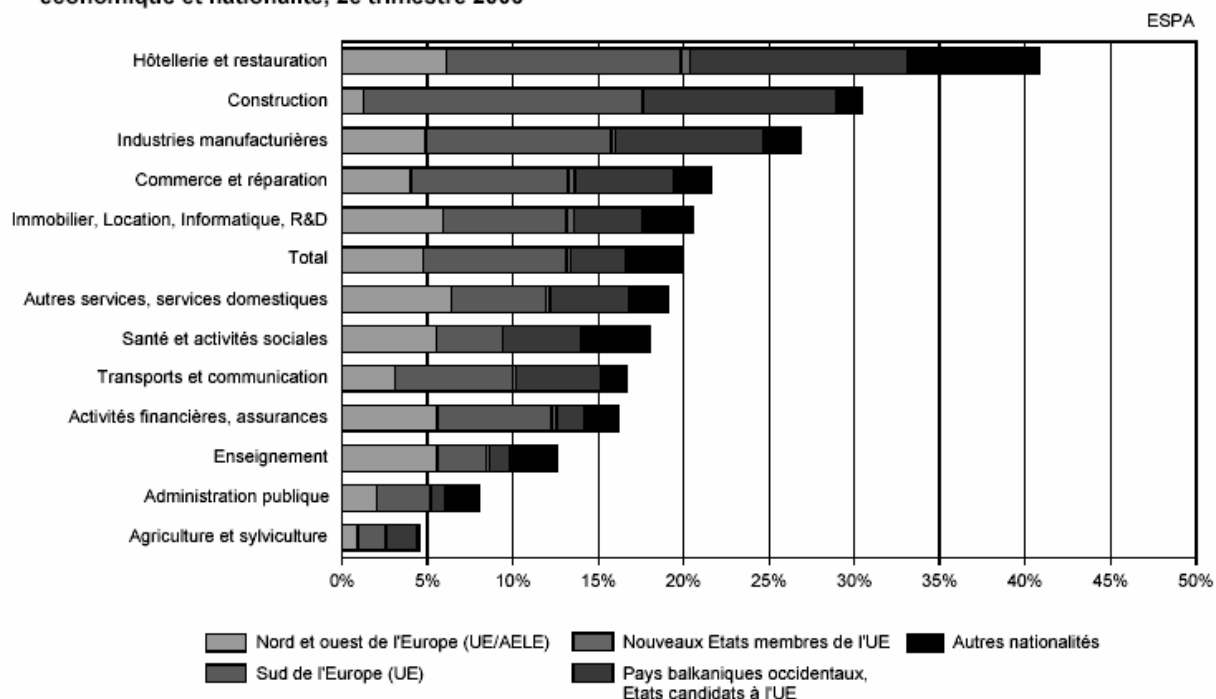
Au 2e trimestre 2003, c'est dans l'hôtellerie et restauration que l'on trouvait la plus forte part d'actifs occupés de nationalité étrangère. 40,8% des actifs (Suisses et étrangers) travaillant dans cette branche étaient des étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement ou d'une autorisation de séjour. Une grande partie d'entre elles (55,5%) venaient des pays balkaniques occidentaux, de l'Italie ou du Portugal. En outre, près d'un cinquième des étrangers travaillant dans cette branche étaient issus de pays extra européens (18,9%). Ce pourcentage est important comparé à la part des étrangers extra européens dans la population active étrangère (11,9%).

Les étrangers sont, par contre, très minoritaires dans les professions agricoles (7'000 ou 0,9%, +4'000) ou dans le secteur de l'administration publique de manière générale.

²⁴ Europe n-ouest: Allemagne (D), Autriche (A), France (F), Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Royaume Uni, Irlande, Suède, Finlande, Norvège, Islande, Liechtenstein, Monaco.
Europe du sud: Italie (I), Espagne (E), Portugal (P), Grèce (GR), Cité du Vatican, San Marin, Andorre.

²⁵ Candidat UE, pays balkaniques occidentaux: candidat UE (Bulgarie, Roumanie, Turquie), pays balkaniques occidentaux (Serbie et Montenegro (y.c. Kosovo), Croatie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Albanie).

G3 Proportion d'actifs occupés étrangers (établis et détenteurs d'une autorisation de séjour) par section économique et nationalité, 2e trimestre 2003



Selon l'ESPA 2003, environ un tiers (34,5%) des actifs occupés étrangers de plus de 25 ans n'ont pas terminé de **formation** postobligatoire. Cette part atteint 50,3% chez les actifs occupés venant des pays du sud de l'UE, contre seulement 6,2% parmi ceux venant des pays du nord et de l'ouest de l'UE/AELE et 11,7% dans la population active occupée suisse. A l'inverse, la part des personnes au bénéfice d'une formation tertiaire (diplôme d'une haute école ou formation équivalente) est la plus élevée parmi les actifs occupés venant des pays du nord et de l'ouest de l'Europe (57,9%). Elle est aussi très importante parmi les ressortissants des Etats qui entreront dans l'UE en 2004 (55,5%) et parmi les personnes originaires de pays extra européens (47,9%) (due principalement à la politique d'admission restreinte au personnel qualifié en ce qui concerne les ressortissants d'Etats dits tiers).

D'autre part, force est de constater que les **professions exercées** par les étrangers varient fortement en fonction de leur pays d'origine comme le montre le tableau ci-dessous. 47% des Européens du nord et de l'ouest font partie des cadres supérieurs ou exercent une profession intellectuelle ou scientifique (ensemble des étrangers 20%). Parmi les ressortissants des pays du sud de l'UE (11%) ainsi que parmi les Suisses (23,7%) la proportion correspondante est nettement plus faible. Au contraire, les ouvriers sont majoritairement originaires des pays de l'Europe du sud (12.3%).

Sur le plan de la **situation dans la profession**, on remarque aussi que les actifs occupés étrangers sont beaucoup plus rarement (10,2%) des indépendants ou des collaborateurs familiaux que leurs homologues suisses (19,3%). Le taux d'indépendants reste inférieur même parmi les étrangers résidant en Suisse depuis 20 ans et plus (14,0%). Cet écart entre Suisses et étrangers est en

partie lié au fait que les actifs occupés de nationalité étrangère sont peu nombreux dans le secteur agricole, où le taux d'indépendants est généralement très élevé.

**Personnes actives occupées selon la profession exercée et l'origine, en %, 2003,
OFS: ESPA 2003**

Personnes actives occupées	Suisses en %	Etrangers en %		
		Européens n-ouest en % du total des Européens du n-ouest	Européens du sud	Total étrangers
Dirigeants, cadres supérieurs	6	12	4	6
Professions intellectuelles et scientifiques	17	35	7	14
Professions intermédiaires	22	19	11	14
Employés de type administratif	15	20	11	9
Personnel des services, vente	12	29	16	16
Agriculteurs	5	2	1	1
Artisans et ouvriers	13	27	27	21
Conducteurs et assembleurs	4	16	9	8
Ouvriers + employés non qualifiés	5	22	12	10
Sans indication	0.5	-	-	0.5

4.6 Les travailleurs actifs résidant de manière non permanente

Suite à l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE, les autorisations de séjour saisonnières ont été supprimées pour les ressortissants de l'UE et de l'AELE. Depuis le 1^{er} juin 2002, des autorisations de courte durée sont octroyées aux citoyens de l'UE/AELE, quelle que soient leurs qualifications professionnelles, lorsque les contrats de travail sont conclus pour une durée inférieure à une année. Ce type d'autorisation est avant tout délivré dans les secteurs économiques saisonniers comme l'hôtellerie/restauration ou l'agriculture. Pour les ressortissants des Etats tiers, l'autorisation de courte durée permet d'effectuer un séjour d'un an au maximum pour des activités qualifiées de durée limitée. Elle peut être prolongée jusqu'à 24 mois.

127'594 autorisations de séjour de courte durée ont été octroyées durant l'année 2003 à des personnes actives dont le 33% à des femmes. Le 84% de ces autorisations ont été délivrés à des ressortissants de l'UE/AELE. 9'766 autorisations ont été accordées au secteur agricole, 28'613 au secteur de l'industrie et métiers et 89'215 au secteur des services (dont 48'665 dans la restauration et l'hôtellerie).

L'effectif des personnes actives occupées de la population résidante non permanente étrangère se montait à 51'366 à fin 2003. Les femmes représentaient le 32% (16'558) de cette population au bénéfice d'une autorisation de séjour de courte durée. Au total 18'579 personnes, soit le 36%, étaient employées dans le secteur de l'hôtellerie/restauration, 5'895 dans les banques et assurances, 6'522 dans la construction et 3'655 dans l'industrie. Par grand secteur économique, la situation peut être résumée ainsi: fin 2003, 2'605 personnes travaillaient dans le secteur agricole, 11'212 dans le secteur industrie et métiers et 37'549 dans le secteur des services.

En ce qui concerne la nationalité, 45'950 personnes étaient originaires d'un des pays membres de l'UE ou de l'AELE, 15'617 d'Allemagne, 12'396 du Portugal, 6'179 d'Italie, 4'393 de France, 2'624 d'Autriche. 1'151 travailleurs étaient issus du continent américain, 693 d'Asie et 305 d'un pays africain.

4.7 Les travailleurs frontaliers

Les frontaliers sont une catégorie particulière de travailleurs étrangers étant donné qu'ils font partie de la population active occupée en Suisse, mais qu'ils ne sont pas comptés dans la population étrangère résidante permanente.

Durant l'année 2003, 33'991 (+ 134) autorisations frontalières ont été délivrées pour la première fois pour l'ensemble des cantons frontaliers, dont le 38.5% pour des femmes (13'112 frontalières).

A fin décembre 2003, 178'817 autorisations frontalières étaient valables en Suisse soit 5'575 (+ 3%) de plus qu'un an auparavant. Parmi ce nombre, seulement 62'637 étaient des femmes ce qui

représente le 33% des frontaliers. Les cantons de Genève (avec 39'014), du Tessin (35'648) et de Bâle (31'936) emploient près du 60% de l'effectif total des frontaliers actifs en Suisse²⁶.

A la fin de l'année 2003, la répartition par nationalité indique que 92'166 personnes (88'117 en 2002), soit le 51,5% (50,8% en 2002) de l'effectif global des frontaliers, étaient des ressortissants français ; 40'562 des Italiens ; 36'247 des Allemands et 6'801 des Autrichiens.

Les statistiques de la répartition des frontaliers par secteurs économiques ne sont plus disponibles depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE-15/AELE.

4.8 Les étudiants et l'accès au marché du travail

La proportion des étudiants étrangers en Suisse est importante; elle était en 2003 de 20% pour le seul niveau universitaire - voir tableau 17 en annexe. Leur nombre n'est pas contingenté et, de manière générale, les étudiants n'ont pas accès au marché du travail. Cependant, des autorisations d'exercer une activité accessoire durant la période de formation peuvent être octroyées si l'établissement d'enseignement certifie qu'une activité accessoire se justifie et ne retarde pas les études. En ce qui concerne les stages effectués dans le cadre d'un programme d'enseignement, ceux-ci peuvent être autorisés si leur durée ne dépasse pas la moitié de l'ensemble de la formation. A la fin de leurs études, les étudiants, qui ne sont pas au bénéfice d'une autorisation de séjour (qu'ils auraient notamment obtenu dans le cadre du mariage ou du regroupement familial) et qui souhaitent néanmoins travailler en Suisse, sont soumis au système de contingentement au même titre que tout autre travailleur étranger.

4.9 Les stagiaires

En dehors des études proprement dites et afin de donner à des jeunes de 18 à 30/35 ans la possibilité d'effectuer un stage de perfectionnement à l'étranger, la Suisse a conclu des accords de stagiaires avec vingt-neuf autres pays. Par stagiaires, on entend des personnes ayant une formation complète, qui désirent parfaire à l'étranger leurs connaissances professionnelles et linguistiques. Le stage ne peut se faire que dans la profession apprise.

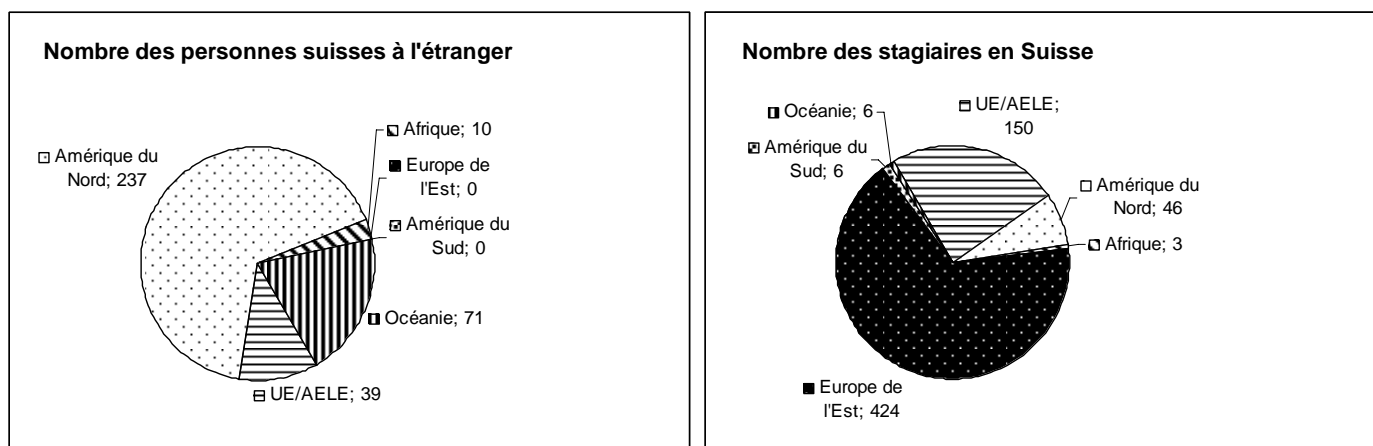
En principe, les autorisations sont délivrées pour une année, mais elles peuvent être exceptionnellement prolongées de six mois au maximum.

Des contingents sont fixés de manière bilatérale et varient de 20 à 500 autorisations en fonction des pays. Pour l'ensemble des pays, le contingent s'élève à 4'190 unités.

En 2003, 357 Suisses ont effectué un stage à l'étranger et 763 étrangers se sont rendu en Suisse.

²⁶ sur 16 cantons qui sont autorisés à accorder le statut de frontalier sur leur territoire.

Graphique 19: Stagiaires en 2003



Source : Registre central des étrangers de l'Office fédéral de l'immigration, l'intégration et l'émigration (IMES)

A fin 2003, les 29 pays avec lesquels la Suisse a passé des Accords de stagiaires sont les suivants :

Allemagne	500	Irlande	200
Afrique du Sud	50	Italie	50
Argentine	50	Luxembourg	50
Australie	50	Monaco	20
Autriche	150	Norvège	50
Belgique	100	Nouvelle-Zélande	20
Bulgarie	100	Pays-Bas	150
Canada	200	Philippines	50
Danemark	150	Pologne	150
Espagne	50	Portugal	50
Etats-Unis	150	Roumanie :	150
Finlande	150	Russie	200
France	500	Slovaquie	100
Grande-Bretagne	400	Suède	100
Hongrie	100	Tchéquie	100

5. MIGRATION ILLEGALE

5.1 Migration illégale

1. Entrée clandestine et séjour illégal

Aucune donnée fiable n'est disponible actuellement concernant la durée et les conditions de séjour, ni sur le nombre de personnes séjournant illégalement dans notre pays. Les estimations vont de 50'000 à 300'000 personnes. Les clandestins travaillent en particulier dans les branches structurellement faibles telles que l'agriculture, l'hôtellerie et restauration, la construction, les tâches domestiques et la prostitution. En dépit du chômage, on constate qu'il y a une demande de main-d'oeuvre «bon marché». Selon une étude du professeur Schneider de l'Université de Linz, quelque 90'000 travailleurs étrangers clandestins travaillent actuellement en Suisse, ce qui représente un tiers de plus qu'il y a dix ans.

2. Criminalité et sécurité publique

Certains groupes d'étrangers sont plus fortement impliqués dans des actes délictueux, en particulier le trafic de stupéfiants, les vols et les délits violents. Selon la statistique de la police en matière de criminalité, 55,3% des dénonciations en 2003 concernaient des étrangers. Ce chiffre est le plus élevé des dix dernières années. Une évaluation de données récentes, tenant compte du statut des étrangers n'existe pas, car la plupart des cantons n'enregistrent pas les données pertinentes. La statistique de la criminalité établie par le canton de Zurich en 2003 donne quelques points de repaire: des 15'285 étrangers ayant fait l'objet d'une dénonciation dans ce canton, 60% avaient leur résidence en Suisse. Cette proportion est stable depuis plusieurs années. 28% étaient des requérants d'asile; parmi les étrangers mis en cause, le nombre de requérants d'asile a triplé depuis 1996. En revanche, la proportion des étrangers pratiquant le tourisme à but criminel et le nombre d'étrangers dont le séjour est illégal ont régressé. Dans le canton de Zurich, le pourcentage des étrangers soupçonnés d'avoir commis une infraction a baissé depuis 1996 de plus de la moitié, soit de 23 à 11%.

Les victimes de la traite d'êtres humains sont le plus souvent des migrants dont le séjour est clandestin, surtout dans le domaine de la prostitution. Selon les informations recueillies par fedpol auprès des cantons en 2002, environ 6000 prostituées travailleraient temporairement ou durablement en Suisse sans autorisation de séjour. Une petite part d'entre elles sont des victimes de la traite d'êtres humains. Par année, une à cinq condamnations sont prononcées pour traite d'êtres humains et en moyenne environ 20 pour incitation à la prostitution. Les cas et les condamnations concernent en règle générale plusieurs victimes (l'année dernière, on en a dénombré jusqu'à 87 par affaire). On estime que le chiffre noir est élevé.

Quelques membres d'organisations extrémistes utilisent le temps que dure la procédure d'asile pour déployer des activités susceptibles de menacer la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse ainsi que ses relations avec d'autres Etats.

L'année dernière, les menaces proférées à l'égard d'agents publics et les actes de violence commis à leur rencontre ont augmenté de 51%. Presque la moitié des 1161 auteurs entendus dans ce contexte, soit 530, avaient un passeport étranger.

5.2 Situation actuelle en matière de migration illégale

1. Inobservation des dispositions d'admission en vigueur

La politique actuelle en matière d'admission permet à l'économie de recruter dans le monde entier la main-d'œuvre qualifiée dont elle a effectivement besoin.

Au vu de la pression migratoire mondiale et de la nécessité, dans certaines branches, d'engager des travailleurs peu qualifiés, surtout «bon marché», également hors de l'espace UE/AELE, les conditions restrictives d'admission sont contournées. Outre l'intérêt de pouvoir exercer une activité lucrative en Suisse, la participation au système social en place est attrayante. Cependant, le séjour irrégulier peut aussi permettre de commettre des infractions.

Il est fréquent qu'une demande d'asile non fondée soit déposée afin de légaliser (temporairement) le séjour, ou que les dispositions sur le regroupement familial soient invoquées de manière abusive afin de contourner les dispositions en matière d'admission.

2. Estimations relatives à l'ampleur du phénomène

Dans les débats publics, les étrangers dont le séjour est illégal sont communément appelés les «sans-papiers». Or, d'un point de vue juridique, cette désignation quelque peu imprécise ne recouvre pas une catégorie spéciale.

Le nombre des étrangers séjournant illégalement en Suisse n'est évidemment pas chiffrable.

Souvent influencées par la politique, les estimations sont divergentes. En la matière, des enquêtes scientifiques plausibles font défaut. Le nombre des étrangers qui exercent un travail au noir a été évalué dans différents sondages et études (entre 50'000 et 300'000). Divers indices montrent que leur nombre doit être important:

Quelque 100'000 personnes sont refoulées annuellement à la frontière suisse car elles ne remplissent pas les conditions d'entrée.

En 2003, quelque 8200 personnes ont été appréhendées alors qu'elles entraient illégalement par la «frontière verte» ou étaient cachées dans des véhicules, etc.

Selon les déclarations faites lors des auditions, plus de 90% des requérants d'asile parviennent à entrer clandestinement en Suisse malgré les contrôles à la frontière (env. 20'000 personnes par année).

Quelque 9000 personnes sont condamnées par année suite à une infraction à la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers.

Le lieu de séjour est inconnu pour une grande partie des requérants d'asile déboutés, qui ne sont plus compris dans la procédure d'asile (on parle alors de «départs non officiels» ou «non contrôlés»; mais certains demeurent illégalement en Suisse).

Depuis 2001, quelque 2500 demandes d'examen de cas de rigueur ont été déposées à l'IMES et à l'ODR par des étrangers dont le séjour est illégal (sans-papiers). Environ 1000 autorisations de ce type ont été délivrées jusqu'ici (les demandes venaient principalement de Suisse romande, du canton de Vaud en particulier).

En 2003, quelque 4500 décisions d'interdiction d'entrée ont été rendues à l'encontre d'étrangers entrés clandestinement en Suisse.

Le manque de certitude concernant l'effectif exact des étrangers dont le séjour en Suisse est illégal et l'absence de données concernant sa composition et sa répartition (régions, marché du travail) soulignent l'importance de la réalisation d'une étude scientifique.

3. Entrée en Suisse

Entrées illégales

En moyenne, environ 320'000 véhicules et 700'000 personnes passent la frontière suisse annuellement. Il est ainsi impossible de procéder à des contrôles sans faille du trafic transfrontalier. De tels contrôles ne seraient d'ailleurs pas indiqués car les temps d'attente qu'ils engendreraient seraient trop longs au regard de leur nécessité. Pour remédier à cette situation, le Corps des gardes-frontière effectue depuis un certain temps une surveillance mobile du territoire; ces opérations se sont révélées efficaces.

Depuis l'automne 2002, les postes frontière sont raccordés au système automatique d'identification des empreintes digitales (AFIS). En 2003, le Corps des gardes-frontière a lancé 15'000 demandes et enregistré 6500 empreintes digitales. Dans 5000 cas, les empreintes figuraient déjà dans le système. Jusque-là, les données biométriques ne pouvaient être enregistrées que lorsque l'identité de la personne n'était pas certaine. Depuis le 1er juin 2004, il est possible d'enregistrer les données même si la personne est titulaire d'un passeport valable.

En cas d'entrée illégale ultérieure suivie d'un dépôt d'une demande d'asile, les empreintes digitales seront saisies encore une fois électroniquement. En 2003, l'ODR a détecté ainsi quelque 720 empreintes digitales concordantes. Dans 220 cas, les rapports de contrôle établis à la frontière contenaient des copies des documents d'identité ou des titres de séjour établis par l'Etat tiers, ce qui a permis le rapatriement de la personne. Cette pratique permet de réaliser des économies substantielles (procédure d'asile, aide sociale; voir aussi chiffre 3.5).

Depuis décembre 2002, 20 représentations suisses à l'étranger disposent du système AFIS.

Traite d'êtres humains et trafic de migrants (activité de passeurs)

Le trafic de migrants et la traite d'êtres humains sont souvent combinés et ne se distinguent plus lorsque le prix du passage est utilisé par des organisations criminelles pour contraindre une personne à entrer dans un rapport de dépendance et d'exploitation. Jusqu'ici, aucune indication précise n'existe sur l'ampleur de la traite d'êtres humains et le trafic de migrants. Aucune statistique nationale n'a été établie sur les arrestations et les dénonciations dans le domaine de la migration illégale.

L'entrée en Suisse de femmes qui se livrent à la prostitution (librement ou sous contrainte) est en général bien préparée. L'organisation criminelle à l'arrière plan est en mesure de procurer à ces femmes des documents irréfutables (par ex. un visa) et de construire à leur endroit une identité d'emprunt crédible. Dans le domaine de l'activité de passeurs organisée (trafic de migrants), il est difficile pour les autorités de contrôle à la frontière de rassembler les preuves et d'appréhender les responsables. Les passeurs entrent souvent

légalement en Suisse et l'étranger passé clandestinement est rarement disposé à faire des déclarations. Auparavant, il a fréquemment subi des pressions et versé le montant convenu.

Les routes et les méthodes des passeurs varient et sont constamment adaptées aux nouvelles prescriptions d'entrée et de contrôle à la frontière. En outre, l'étranger passé clandestinement porte sur lui des documents falsifiés, qui ne sont pas facilement reconnaissables.

Il n'y a pas de données exactes quant à l'importance de l'activité de passeurs en Suisse. A cet égard, la statistique des condamnations pénales fournit des indices. Il en ressort que 50 à 100 condamnations pénales sont prononcées chaque année suite à une activité de passeurs en bandes pour dessein d'enrichissement.

L'IMES a prononcé, en 2003, environ 50 interdictions d'entrée à l'encontre d'étrangers qui exerçaient une activité de passeur. Il convient cependant de préciser que seuls les cas graves sont sanctionnés par une telle mesure d'éloignement (notamment si l'infraction a été commise dans l'intention de s'enrichir). Par ailleurs, ce chiffre n'inclut pas les passeurs domiciliés en Suisse ou ayant la nationalité suisse.

Depuis 2003, le problème de la traite d'êtres humains et du trafic des migrants relève de la compétence du Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic des migrants (SCOTT). En font partie les autorités fédérales et cantonales qui participent à la lutte contre ces deux fléaux et à leur prévention. Ce service est rattaché à l'Office fédéral de la police. Le SCOTT a pour mission d'améliorer le cadre légal et la coordination entre les autorités concernées, ainsi que de renforcer la coopération.

Les passagers en provenance des Etats soumis à l'obligation du visa peuvent, à certaines conditions, poursuivre leur voyage sans visa (c.-à-d. arrivée et poursuite immédiate du voyage possibles sans visa; privilège du transit aéroportuaire).

En 2003, la Police de l'aéroport de Zurich a enregistré au total 38 cas (année précédente 43) d'abus du privilège du transit aéroportuaire (arrivée pour d'autres raisons, disparition après le refoulement).

Collaboration avec les Etats de provenance

En vertu des conventions internationales, l'Etat dans lequel le voyage par avion a commencé est tenu de reprendre, sans conditions, les passagers refoulés (exceptions: passagers de transit, personnes frappées d'une interdiction d'entrée). Certains Etats ne manifestent pas une réelle volonté de coopération. Ils exigent auparavant des examens d'identité particuliers, de même que l'établissement de documents de voyage. Pareilles mesures prennent du temps. Lorsque l'exécution n'est pas possible dans les délais, l'entrée doit être autorisée.

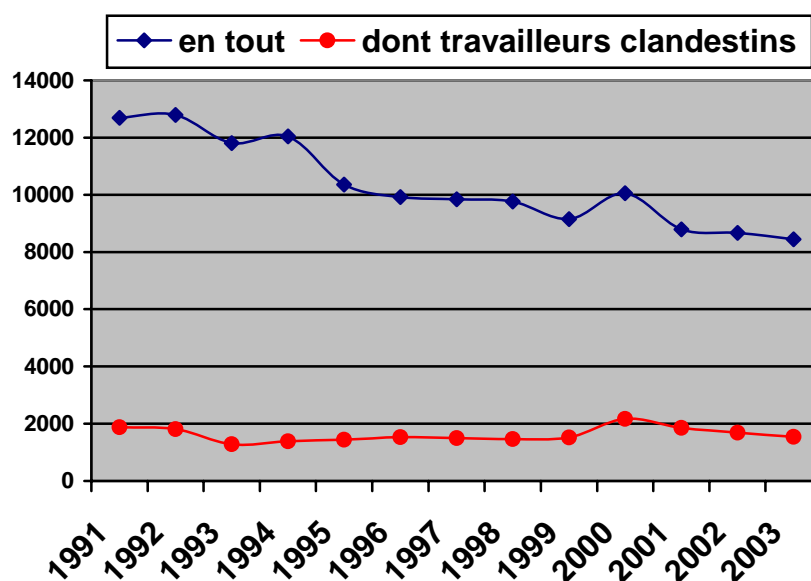
Interdictions d'entrée en 2003

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
En tout	12687	12792	11803	12042	10357	9923	9837	9760	9144	10050	8784	8661	8441
Dont travailleurs clandestins	1879	1809	1285	1391	1447	1537	1495	1464	1523	2166	1851	1687	1540

Interdictions d'entrée contre des ressortissants étrangers

Motifs	Année	
	2002	2003
Total	8'661	8'441
Travailleurs clandestins	1'687	1'540
Séjour illégal sans activité lucrative	2'769	2'782
Commerce de stupéfiants	695	738
Autres condamnations pénales	1'729	1'788
Autres motifs	1'781	1'593

Source : Registre central des étrangers, IMES



5.3 Travail au noir

1. Définition

Le travail au noir consiste en l'exercice d'une activité lucrative sans versement des cotisations obligatoires aux assurances sociales, ni imposition du revenu. S'agissant des étrangers, ils exercent une telle activité sans autorisation de séjour et de travail.

Les avis divergent quant à l'ampleur du travail au noir effectué par des étrangers dont le séjour en Suisse est illégal.

2. Condamnations pénales pour travail au noir

Les condamnations pénales prononcées à l'encontre de travailleurs au noir et de leurs employeurs ne sont pas toutes transmises à l'IMES. Par conséquent, le tableau de ces dernières années présenté dans l'annexe n'est pas représentatif.

3. Infractions

selon le sexe, l'âge, le type d'infraction, la nationalité, le statut de séjour, la durée du séjour, les sanctions et le canton. Une comparaison avec la population suisse est également réalisable.

4. Mesures de prévention des entrées et séjours illégaux ainsi que des abus de droit

Les principaux instruments juridiques permettant l'application des dispositions d'admission en vigueur existent déjà: obligation du visa, obligation du visa de transit pour les ressortissants des Etats à risque, contrôle de l'entrée, obligation de présenter une autorisation pour les séjours durables, contrôles à l'intérieur du pays, renvois et expulsions, détention en phase préparatoire, détention en vue de l'exécution du renvoi ou de l'expulsion, assignation à un lieu de résidence, interdiction de se rendre dans une région déterminée, interdictions d'entrée, sanctions pénales, accords avec les pays voisins en matière policière. Il y a lieu de renforcer ces mesures par le biais de projets en cours:

Nouvelle loi sur les étrangers: durcissement des sanctions, notamment dans les domaines suivants: passeurs (trafic de migrants), séjour illégal, travail au noir, entreprises de transport, échange de données, pénalisation, comportement frauduleux à l'égard des autorités, obligation de collaborer pour se procurer les documents d'identité, enregistrement des données biométriques, renforcement des mesures de contrainte.

Nouvelle loi contre le travail au noir: simplification du système d'annonce auprès des assurances sociales, renforcement des contrôles, sanctions à l'encontre des employeurs, échange de données entre les autorités impliquées.

Révision partielle de la loi sur l'asile: renforcement des mesures de contrainte, écourtement des procédures (avant tout grâce au principe de l'Etat tiers sûr).

5. Exécution et contrôle

L'exécution de la législation sur la migration et des contrôles de police à l'intérieur du pays incombe principalement aux cantons.

Entrée clandestine:

Au vu des 700'000 passages quotidiens de la frontière, les procédures de visa et d'autorisation ainsi que les contrôles par sondage à la frontière et à l'intérieur du pays ne permettent que partiellement d'empêcher les séjours indésirables. Les longs contrôles à la frontière sont mal acceptés.

Manque de personnel: Le personnel requis pour effectuer des contrôles à une large échelle est actuellement insuffisant. La Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP) estime la sous-dotation à 1600 policiers (effectif total 15'000), le Corps des gardes-frontière à 290 personnes (effectif total 2012). Par ailleurs, la formation est insuffisante, notamment en vue de la reconnaissance de documents falsifiés lors de l'octroi d'un visa.

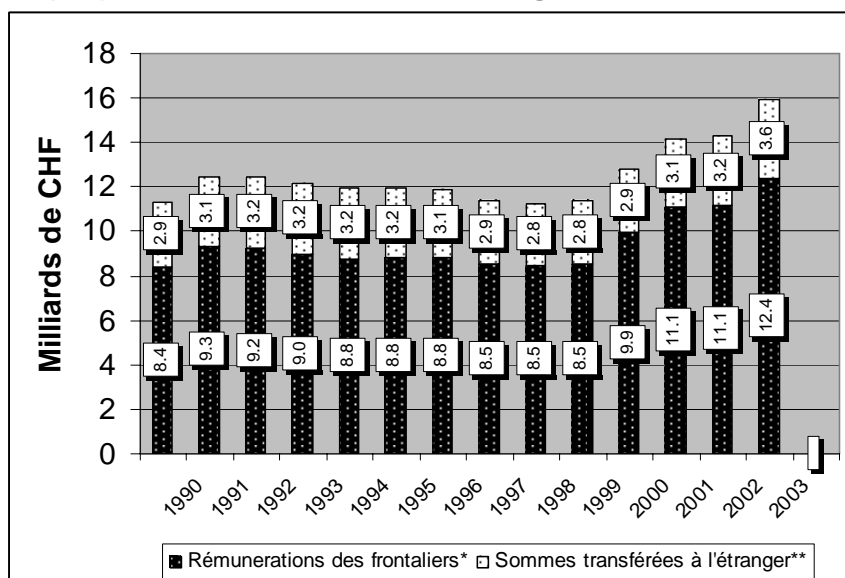
6. LES ENVOIS DE FONDS DES MIGRANTS

Il est bien évidemment très difficile, voire impossible, d'obtenir des données précises sur les envois de fonds des migrants. Toutefois, les frontaliers, du fait qu'ils vivent généralement toute l'année hors de Suisse, constituent certainement la catégorie pour laquelle l'estimation est la plus fiable. D'après les données figurant dans la balance des paiements pour 2003, les rémunérations des frontaliers se sont accrues de 11% pour atteindre 12.4 milliards de francs suisses²⁷ (contre 11.1 milliard de francs suisses en 2002²⁸). La prise en compte des titulaires des permis de courte durée inférieure à quatre mois et l'augmentation du nombre de frontaliers étrangers ont engendré un fort accroissement des salaires versés à l'étranger.

A ce montant, il faut encore ajouter les sommes transférées à l'étranger par les autres catégories d'étrangers (travailleurs titulaires d'un permis d'établissement, d'un permis à l'année ou durable et de courte durée). Celles-là sont estimées à 3,6 milliards de francs suisses en 2003 (contre 3,2 milliards de francs suisses en 2002). Les transferts de la main-d'œuvre étrangère domiciliée en Suisse ont ainsi progressé de 12,7%. Au total, les fonds transférés à l'étranger étaient évalués à 16 milliards de francs en 2003 (contre 14.3 milliards de francs en 2002).

A titre comparatif, la somme des dépenses de la balance des transactions courantes atteignait 229.9 milliards de francs en 2003 (230.4 en 2002). L'excédent de la balance des transactions courantes s'est inscrit à 57 milliards de francs (36 milliards en 2002). Cette évolution s'explique principalement par la hausse des revenus tirés des investissements directs suisses à l'étranger. Exprimé en pourcentage du produit intérieur brut, le solde actif de la balance des transactions courantes a augmenté d'une année à l'autre, passant de 8% à 13%. Un niveau aussi élevé n'avait plus été observé depuis l'an 2000.

Graphique 20 : Envois de fonds des migrants de 1990 à 2003



Source. Publication 2003 sur la balance suisse des paiements de la BNS

* depuis 2003 sont inclus les rémunérations des personnes avec activité lucrative pour moins de quatre mois

** Transferts par des travailleurs titulaires d'un permis d'établissement, d'un permis à l'année ou durable et courte durée

²⁷ Chiffres provisoires. Dans les revenus du travail, les dépenses de la Suisse découlent principalement des salaires versés aux frontaliers étrangers et, depuis 2003, aux titulaires de permis de courte durée travaillant moins de quatre mois par an en Suisse.

²⁸ Chiffres révisés (Banque nationale suisse).

7. POLITIQUE A L'EGARD DES ETRANGERS

7.1 La politique d'intégration sociale des étrangers

7.1.1 L'intégration, un pilier de la politique migratoire

Depuis 1970, la politique d'intégration est officiellement considérée comme l'un des piliers de la politique migratoire suisse, au même titre que la politique en matière d'admission et de marché du travail. Cependant, une base juridique n'a été instituée qu'en 1995, lors de la révision de la loi sur l'asile et de la révision partielle de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE). A cet effet, un article sur l'intégration des étrangers a été adopté. Entré en vigueur en 1999, l'article sur l'intégration permet à la Confédération de soutenir les efforts d'intégration et de définir les points forts de l'encouragement de l'intégration.

L'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 13 septembre 2000, édictée sur la base de l'article législatif sur l'intégration, prévoit une série de mesures visant à faciliter l'intégration des étrangers. Pour la période comprise entre 2001 et 2003, les points forts suivants ont été fixés : 1) encouragement de cours de langue et d'intégration, 2) promotion de la formation et du perfectionnement des personnes-clés, 3) encouragement de la participation à la vie sociale, 4) soutien de projets à l'échelon national, 5) renforcement des structures régionales, 6) élaboration de standards de qualité et d'instruments de contrôle. Le crédit alloué pour la première année, soit pour 2001, s'élevait à CHF 10 millions; en 2002, CHF 12,5 millions sont disponibles.

Les crédits constituent un financement subsidiaire pour les domaines qui ne sont pas insérés dans les structures ordinaires. L'intégration des étrangers est une tâche pluridisciplinaire et doit déployer ses effets – dans la mesure du possible – au-delà des structures sociales créées dans le secteur concerné (p. ex. formation professionnelle et perfectionnement, programmes d'occupation de personnes au chômage, etc.).

L'intégration, une tâche étatique

La révision totale de la loi sur les étrangers (LEtr) consacre un chapitre à l'intégration des étrangers. Dans son message du 8 août 2002 concernant cette révision de loi, le Conseil fédéral a formellement qualifié l'intégration de tâche étatique. Il a ainsi tenu compte de l'évolution de la politique migratoire et de la nécessité d'une participation de l'Etat à la mise en œuvre de mesures d'intégration.

La révision législative prévoit une vaste politique d'intégration, allant au-delà de l'octroi de subventions fédérales. Le chapitre sur l'intégration précise les objectifs et les priorités en la matière, propose de nouveaux instruments étatiques d'encouragement de l'intégration et souligne l'importance des efforts d'intégration consentis par les étrangers (p. ex. l'apprentissage d'une langue nationale). Il s'agit d'une sorte de "contrat d'intégration" fondé sur un système d'incitations et de sanctions. Ainsi, lorsque les efforts d'intégration sont avérés, l'autorité compétente pourra délivrer une autorisation d'établissement après cinq ans déjà. En outre, les étrangers seront informés dès le début de leur séjour en Suisse des possibilités d'intégration existantes (cours de langue et d'intégration, offres de formation professionnelle). Cette manière de procéder vise non seulement à donner une information sur les mesures adoptées par la Confédération, mais aussi à susciter l'intérêt des nouveaux arrivés.

Enfin, le projet de nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) prévoit la coordination des efforts d'intégration entre les différents services de la Confédération et entre la Confédération et les cantons. Ainsi, il sera possible de tenir compte de façon accrue des besoins en matière d'intégration et de créer des synergies entre les différents organes chargés de questions d'intégration. La coordination de ces efforts permettra de repérer mieux et assez tôt certains problèmes et de les résoudre en adoptant des mesures adéquates.

7.1.2. La révision partielle de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) et révision partielle de l'ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE)

Ordonnance sur l'intégration

Dans son programme de la législature 1999-2003, le Conseil fédéral a prévu d'intensifier les mesures d'intégration des étrangers. Cet objectif s'appuie sur la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), révisée partiellement en 1996, et sur l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (ordonnance sur l'intégration; OIE). L'OIE fixe les buts de l'intégration; elle réglemente les tâches et l'organisation de la Commission fédérale des étrangers (Commission), les liens entre cette dernière et l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (IMES), ainsi que l'attribution des subventions en vue de la réalisation de projets d'intégration.

Le travail de la Commission et le cofinancement de projets se sont révélés appropriés et efficaces pour la politique d'intégration de la Confédération. Le rôle plus actif de la Confédération, des cantons et de nombreuses communes ainsi que les structures de coordination nouvellement créées (Conférence suisse des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration; Conférence tripartite sur les agglomérations, initiée par la Confédération, les cantons et les communes/villes) demandent une révision de l'OIE pour ce qui concerne la coordination et l'octroi de subventions; il importe par ailleurs d'introduire une disposition sur la contribution des étrangers à l'intégration.

Contenu essentiel des révisions partielles :

- Contribution des étrangers à l'intégration
- Fonction coordinatrice de l'IMES dans le domaine des mesures d'intégration
- Procédure de dépôt des demandes et décision d'octroi de subventions (Rôle des cantons disposant de structures stables en matière d'intégration ; examen du contenu matériel des demandes)

La révision envisagée de l'OIE n'aura pas d'incidences financières, ni d'effets sur l'état du personnel pour la Confédération, les cantons et les communes.

Ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE)

La nouvelle loi sur la formation professionnelle, entrée en vigueur en janvier 2004, vise, entre autres, à une amélioration durable de l'intégration professionnelle des jeunes étrangers. Elle a entraîné l'introduction d'une nouvelle disposition dans la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) applicable aux ressortissants des Etats non membres de l'UE et de l'AELE titulaires d'une autorisation de séjour (nouvel art. 17, al. 2bis). Selon ce nouvel article, le Conseil fédéral est chargé d'introduire des dispositions garantissant une formation professionnelle de base de l'enfant en Suisse. Afin de mettre en œuvre ce mandat, le gouvernement a proposé un délai de

cing ans pour demander le regroupement familial (art. 38 OLE) afin d'encourager l'admission des jeunes membres de la famille le plus tôt possible.

7.1.3 Les tâches de coordination de l'Etat fédéral

L'intégration est une tâche typiquement pluridisciplinaire impliquant une contribution à plusieurs niveaux (Confédération, cantons, communes) et dans plusieurs domaines (formation, travail, santé, etc.). Cependant, une politique d'intégration efficace, basée sur une approche pluridisciplinaire susceptible d'éviter les parallélismes, nécessite une collaboration horizontale (entre les services fédéraux) et une collaboration verticale (avec les cantons, les communes, les villes, les organisations et les associations). On peut espérer que les fréquents échanges d'informations et d'expériences donnent de nouvelles impulsions à la politique d'intégration, ce qui permettrait de coordonner les mesures et de contribuer à l'exécution efficace de la législation fédérale

La révision partielle de l'ordonnance sur l'intégration prévoit la mise en place d'un meilleur réseau entre les différentes instances compétentes. La coordination horizontale porte sur la collaboration entre les différents départements et les offices fédéraux et contribue aussi – outre à la définition d'une unité de doctrine en matière d'intégration – à améliorer l'efficacité des procédures et des processus décisionnels, mais permet aussi d'éviter l'allocation inadéquate de subventions. Il convient d'intensifier avant tout la coopération dans les domaines de la formation professionnelle, de l'assurance chômage et de la santé.

La coordination verticale permet d'assurer l'échange d'expériences entre la Confédération, les cantons et les grandes villes. Les cantons sont tenus de désigner à cet effet un service chargé des contacts avec l'office pour les questions d'intégration. Ces services servent en premier lieu à simplifier les contacts entre la Confédération et les cantons. L'OIE ne prévoit aucune règle quant à la mise en œuvre de ces contacts. Les grandes villes, surtout, se distinguent par les nombreuses expériences réalisées et par leur pratique de l'intégration.

La Conférence suisse des délégués à l'intégration

Il est à constater que de nombreux pas vers une politique active d'intégration par les cantons et de nombreuses organisations, notamment des villes, ont déjà été faits. Presque la moitié des cantons et de nombreuses villes disposent de délégués à l'intégration.

Le 13 février 2003, la Conférence des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration a été instituée. Cette conférence a pour but d'intensifier la coopération interrégionale des délégués et d'améliorer l'échange d'informations et d'expériences entre les régions.

7.1.4 Promotion de l'intégration des étrangers ; Nouvel ordre de priorité

Le deuxième programme élaboré dans le cadre du crédit accordé par la Confédération en vue de l'encouragement de l'intégration de 2004 à 2007 contient de nouveaux points forts. Depuis 2004 des projets contribuant à « ouvrir les institutions » à la population étrangère seront soutenus. Par ailleurs, la Commission fédérale des étrangers (CFE) entend collaborer désormais plus étroitement avec les services régionaux spécialisés en matière d'intégration. Quelques-uns de ces services cantonaux et communaux n'ont été créés que ces dernières années.

Environ 1500 demandes ont été déposées durant la première période de promotion de l'intégration de 2001 à 2003. A ce jour, 963 projets ont été approuvés par l'IMES. La totalité des contributions

allouées pour cette période s'élève à quelque 32 millions de francs, ce qui représente une moyenne de 34'000 francs environ par projet. En 2003, 12,5 millions de francs peuvent être accordés pour cofinancer des projets d'intégration.

Les responsables s'attendent à une légère hausse du crédit pour ces prochaines années mais la décision sera prise par le Parlement lors de sa séance sur le budget de la session d'hiver.

Les cinq points forts de la promotion de l'intégration 2004-2007 sont les suivants :

A: Encourager la compréhension.

B: Ouvrir les institutions.

C: Faciliter la cohabitation.

D: Développer des centres de compétence.

E: Favoriser l'innovation et les normes de qualités.

Le nouveau programme des points forts a été élaboré par la Commission fédérale des étrangers. A cet effet, elle s'est fondée sur les premiers résultats d'une vaste évaluation du programme et sur de nombreuses discussions avec les services fédéraux et cantonaux ainsi qu'avec les institutions de la société civile.

7.2 Développement de la politique migratoire en Suisse

7.2.1 Aperçu général

L'immigration de main d'oeuvre étrangère a permis à l'économie suisse dans les années précédentes d'élargir son potentiel de main d'oeuvre. Depuis le milieu de l'année 2001, la demande de main d'oeuvre étrangère s'est tassée alors que le nombre de travailleurs suisses s'est accru. La récession de 2003 et les deux années de faible croissance qui ont précédé (2001, 2002) ont affecté principalement le secteur tertiaire (secteur financier notamment) dont la contribution à la croissance avait été très importante durant la seconde partie des années 90. C'est d'ailleurs dans ce secteur que le taux de chômage a augmenté le plus dès 2001 alors que par exemple dans le secteur de la construction la hausse du chômage n'a été que marginale. En 2004 une embellie conjoncturelle se dessine, toutefois le marché du travail suisse réagit faiblement.

L'évolution négative chez les étrangers s'observe chez les détenteurs d'un permis d'établissement; le nombre de frontaliers et de détenteurs d'une autorisation de séjour (durable et de courte durée) continue de progresser malgré la faible demande générale de main d'oeuvre.

Depuis novembre 2002, les contingents libérés chaque année en vue de l'admission de main-d'œuvre en provenance d'Etats non-membres de l'UE/AELE ont été utilisés aux deux tiers. Ils s'élèvent, par année, à 4'000 autorisations pour résidents à l'année et à 5'000 autorisations de courte durée. Une moitié des contingents est attribuée aux cantons selon une clé de répartition déterminée. L'autre moitié est répartie entre les cantons par l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (IMES).

Deux projets législatifs en matière de politique des étrangers, la révision de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers et la révision de la loi sur l'asile ont été adoptés par le gouvernement suisse et sont actuellement en train d'être traités au sein du Parlement.

7.2.2 Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE-15/AELE (ALCP)

Le 1^{er} juin 2002 entrain en vigueur l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) qui régleme l'entrée et le séjour en Suisse des ressortissants des Etats membres de l'UE et de l'AELE, mais également le statut des citoyens suisses séjournant dans l'un des Etats de l'UE et de l'AELE. Durant la phase transitoire, l'immigration en Suisse des Etats non-membres de l'UE s'est révélée moins importante, comparativement aux dix dernières années, que celle des 15 Etats de l'UE. Tandis que la demande d'autorisations de séjours de courte durée pour les personnes actives de l'UE-15/AELE a été bien inférieure aux prévisions, le contingent annuel de 15'300 permis de séjour valable cinq ans pour les personnes actives a été entièrement sollicité pendant les deux premières périodes de contingentement (juin 2002-juin 2003 et juin 2003-juin 2004). Une partie des autorisations de séjour ont été délivrées à des anciens frontaliers. Cela augmente le nombre des personnes de l'UE en Suisse, mais ne change que peu les chiffres relatifs au marché du travail.

La première phase transitoire de deux ans allant du 1^{er} juin 2002 au 31 mai 2004 a pris fin le 31 mai 2004. Depuis le 1er juin 2004, le contrôle général de la priorité des travailleurs indigènes ainsi que des conditions de rémunération et de travail est supprimé à l'égard des ressortissants des 15 anciens Etats de l'UE et de l'AELE qui entrent en Suisse pour la première fois. Ils doivent seulement prouver qu'un employeur suisse est disposé à les engager. Le contrôle général est remplacé par des mesures d'accompagnement visant à contrecarrer le dumping salarial et social. et remplacés par des mesures d'accompagnement. L'accès au marché du travail suisse des travailleurs de l'UE-15 et de l'AELE reste contingenté jusqu'au 31 mai 2007.

Entre juillet 2003 et mai 2004, la Suisse a négocié avec l'UE **l'extension de l'ALCP aux 10 nouveaux pays membres de l'Union européenne**. En effet, suite à l'élargissement de l'UE aux dix nouveaux Etats membres, l'accord sur la libre circulation des personnes du 21 juin 1999 (ALCP) sera étendu à ces nouveaux Etats.

Le protocole à l'ALCP est fondé sur le régime transitoire négocié entre les anciens (UE-15) et les nouveaux pays de l'UE (UE-10). Dans le protocole, la Suisse se réserve le droit de maintenir jusqu'au 30 avril 2011 les restrictions relatives au marché du travail (priorité des travailleurs indigènes, contrôle des conditions de rémunération et de travail et contingents progressifs). Par ailleurs, les exigences seront maintenues en matière de qualification des prestataires de services transfrontaliers dans certains domaines (gros oeuvre et second oeuvre, horticulture, nettoyage industriel et domestique, sécurité), ainsi que des titulaires d'autorisations de séjour d'une durée inférieure à quatre mois. En outre, la Suisse a la possibilité, en vertu d'une clause spéciale prévue dans l'ALCP (clause de sauvegarde), de réintroduire jusqu'au 31 mai 2014 des contingents pour les ressortissants des 25 Etats membres de l'UE, si l'immigration devait se révéler excessive.

Il est prévu que ce protocole entre en vigueur dans la deuxième moitié de l'année 2005 sous réserve de l'approbation du parlement, et du peuple en cas de référendum. Jusque-là les ressortissants des nouveaux Etats membres de l'UE demeurent soumis au droit commun des étrangers applicable aux ressortissants des Etats tiers. Certains allègements des conditions d'accès au marché du travail (contingents supplémentaires préférentiels, allègement des qualifications professionnelles exigées dans certains secteurs tels que l'agriculture) ont été adoptés par le gouvernement en octobre 2004 pour la période s'étendant jusqu'à l'entrée en vigueur du protocole.

7.2.3 Loi sur les étrangers

Le Conseil fédéral a adopté en mars 2002 un projet de révision totale de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers datant de 1931, qui est actuellement à l'examen au Parlement. Le 16 juin 2004, le Conseil national l'a adopté en première lecture. Ce projet entend assouplir la loi sur les étrangers dans certains domaines, mais la renforcer dans d'autres, en :

- supprimant la cohabitation comme condition d'octroi d'une autorisation de séjour aux membres étrangers de la famille d'un ressortissant Suisse ;
- reconnaissant la violence conjugale comme motif personnel majeur qui peut justifier, après un divorce, la poursuite du séjour en Suisse ;
- introduisant la possibilité de n'octroyer une autorisation de séjour ou de courte durée qu'en cas de participation à un cours d'intégration ;
- introduisant la possibilité de sanctionner les employeurs qui auront gravement violé leur devoir de diligence en contrevenant à la réglementation sur les étrangers, grâce à une disposition excluant lesdits employeurs des appels d'offre publics pendant une période de un à cinq ans ;
- assouplissant le système binaire d'admission sur le marché du travail suisse, dans la mesure où les étrangers dont l'activité est nécessaire à l'accomplissement de tâches spécifiques pourront obtenir une autorisation de séjour.
- renforçant les mesures de contraintes (durée plus longue de la détention en vue de refoulement, nouveaux motifs de détention).
- prévoyant des « possibilités de régularisation » visant les résidents illégaux.

Le Conseil des Etats examinera probablement à fin 2004 – début 2005 le projet de loi sur les étrangers et les modifications proposées par le Conseil National.

7.2.4 Naturalisation

Le projet de réforme de la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité est encore en cours. Le nouveau droit de la nationalité prévoit la naturalisation facilitée pour les adolescents et les adultes bien intégrés en Suisse. Dans ce projet, le Conseil fédéral propose une série de modifications constitutionnelles et légales qui permettrait en particulier aux adolescents de la deuxième génération et aux enfants de la troisième génération qui devraient bénéficier de l'acquisition de la nationalité dès la naissance, de participer au même titre que les citoyens suisses à la vie sociale et politique de notre pays.

Les prochaines étapes seront une votation fédérale sur la naturalisation facilitée des jeunes de la 2^{ème} génération et sur l'acquisition de la nationalité à la naissance pour les enfants de la 3^{ème} génération en septembre 2004, et l'entrée en vigueur probable de la nouvelle loi sur la nationalité en 2006.

Le Parlement a approuvé les dispositions d'exécution relatives aux modifications constitutionnelles. Les détails de la réglementation sont ainsi clairement exposés. A titre d'exemple, la réduction de douze à huit ans de la durée de résidence requise en cas de naturalisation ordinaire n'est pas inscrite dans la Constitution, mais uniquement dans la loi. Le délai référendaire concernant ces deux textes légaux commence à courir seulement après l'acceptation des modifications constitutionnelles. La révision légale consistant à introduire des émoluments limités à la couverture des

frais aboutira de toute façon. En effet, cette modification ne nécessite pas de révision constitutionnelle et le délai référendaire a expiré sans être utilisé. Concrètement, la naturalisation en Suisse ne coûtera pas plus de quelques centaines de francs. L'entrée en vigueur de ce changement est également prévue pour l'année 2006.

Les deux objets sur l'acquisition facilitée de la nationalité pour les deuxième et troisième générations ont échoué. Le 26 septembre 2004, la naturalisation facilitée des jeunes de la deuxième génération a été rejetée par 56,8 pour cent des votants et 20 cantons, la naturalisation automatique des enfants de la troisième génération a, quant à elle, été refusée par 51,6 pourcent de la population et 19 cantons.

7.2.5 Accord bilatéral de stagiaires

Comme décrit au point 4.9 précédent, des accords relatifs à l'échange de stagiaires, et actuellement actifs, ont été conclus par la Suisse avec les pays suivants : Allemagne*, Afrique du Sud, Argentine, Australie, Autriche*, Belgique*, Bulgarie, Canada, Danemark*, Espagne*, Etats-Unis, Finlande*, France*, Grande-Bretagne*, Hongrie, Irlande*, Luxembourg*, Monaco, Norvège*, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas*, Philippines, Pologne, Portugal*, Roumanie, Russie, Slovaquie, Suède*, Tchéquie.

*Suite à l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral entre la Confédération suisse d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes, les citoyens suisses désirant s'établir dans ces pays n'ont plus besoin d'un permis de travail. La procédure d'autorisation pour stagiaires est devenue obsolète.

7.3 Domaine de l'asile

Après la révision totale de la loi sur l'asile entrée en vigueur au 1^{er} octobre 1999, de nouvelles améliorations législatives tenant compte des récents développements ont dû être agencées. En dehors de quelques modifications de procédure, le message qui est actuellement débattu au Parlement (en 2003-2004) prévoit principalement l'introduction dans le droit suisse du principe de l'Etat tiers sûr ainsi qu'une amélioration du statut des bénéficiaires d'autres formes de protection en vue de leur meilleure intégration. Les personnes qui adoptent un comportement répréhensible et dont le renvoi de Suisse n'est techniquement pas possible ne pourront cependant pas bénéficier de ces conditions préférentielles. Le système de remboursement aux cantons de l'assistance accordée aux personnes relevant du domaine de l'asile disposant d'un statut durable en Suisse est également revu de manière importante et agrémenté de mesures incitatives favorisant la mise sur pied de programmes spéciaux d'intégration.

Dans le cadre d'un programme urgent d'assainissement des finances fédérales ont été examinées et adoptées par le Parlement des mesures visant à diminuer l'assistance offerte aux requérants d'asile dont la demande est manifestement infondée ou le comportement abusif et qui ont fait l'objet, pour ces motifs, d'une décision de non-entrée en matière définitive. Ces mesures entrent en vigueur au 1^{er} avril 2004.

De nouvelles modifications sont également proposées par le Conseil fédéral. Elles ont principalement pour but d'encourager un plus grand nombre de requérants à remettre aux autorités leurs

pièces d'identité, d'accélérer les procédures de recours et de renforcer les mesures facilitant l'exécution des renvois de requérants déboutés. Ces propositions seront intégrées dans la révision actuellement débattue devant le législateur suisse.

Dans le domaine international, la Suisse poursuit ses activités de consultations lancées en 2001 avec l'Initiative de Berne – The Berne Initiative – en vue d'une meilleure coopération étatique en matière de migrations. Les nouvelles consultations régionales organisées actuellement par le gouvernement suisse avec le soutien actif de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) devraient aboutir d'ici à la fin de l'année 2004 à un consensus sur un projet d'Agenda international pour la gestion des migrations.

Outre la poursuite des programmes mis en œuvre en matière d'aide au retour, le gouvernement suisse a négocié de nouveaux accords de réadmission portant à un total de 30 le nombre de ces accords non compris une dizaine en voie d'entrée en vigueur.

Bilan annuel de la population résidante permanente étrangère par effectif à la fin de l'année considérée et de l'année précédente, motif d'immigration et genre de mouvement, depuis 1998

Tableau 1

Effectif / Augmentation / Diminution	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Effectif à la fin de l'année considérée	1 347 911	1 368 670	1 384 382	1 419 095	1 447 312	1 471 033
Effectif à la fin de l'année précédente	1 340 793	1 347 911	1 368 670	1 384 382	1 419 095	1 447 312
Différence en chiffres absolus par rapport à l'année préc.	7 118	20 759	15 712	34 713	28 217	23 721
Différence en pour-cent par rapport à l'année précédente	0.5	1.5	1.1	2.5	2.0	1.6
Résultats de l'année précédente:						
Effectif à la fin de l'année considérée	1 340 793	1 347 911	1 368 670	1 384 382	1 419 095	1 447 312
Effectif à la fin de l'année précédente	1 337 581	1 340 793	1 347 911	1 368 670	1 384 382	1 419 095
Différence en chiffres absolus par rapport à l'année préc.	3 212	7 118	20 759	15 712	34 713	28 217
Différence en pour-cent par rapport à l'année précédente	0.2	0.5	1.5	1.1	2.5	2.0
Total augmentations	92 275	103 816	104 821	119 553	123 622	117 976
Naissances (selon le RCE)	17 299	17 946	17 332	18 160	18 663	18 793
Entrées en Suisse	74 949	85 838	87 448	101 353	101 876	94 049
Regroupement familial ¹⁾	22 343	26 298	26 775	30 165	43 209	40 229
Etrangers/-ères avec activité lucrative contingentée	15 027	18 780	21 108	25 579	25 074	24 671
Etrangers/-ères avec activité lucrative non contingentée	*	*	*	*	5 797	4 478
Etrangers/-ères sans activité lucrative	*	*	*	*	3 893	4 597
Formation et perfectionnement professionnel	9 262	10 509	10 480	11 571	14 022	13 640
Retour en Suisse	*	*	*	*	249	162
Réfugiés reconnus	1 602	1 570	1 465	1 689	1 184	1 118
Cas de rigueur	3 558	4 395	2 098	5 106	5 381	4 171
Autres entrées en Suisse	23 157	24 286	25 522	27 243	3 067	983
Autres augmentations ²⁾	27	32	41	40	3 083	5 134
Dont réactivations	*	*	*	*	3 082	5 133
Changements de statut vers la pop.rés. permanente étrang. (compris dans les entrées en Suisse)	*	*	*	*	10 995	19 925
Total diminutions	85 157	83 057	89 109	84 840	95 431	94 270
Décès (selon le RCE)	4 562	4 544	4 602	4 510	4 606	4 844
Départs de la Suisse	58 977	58 104	55 770	52 713	49 697	46 320
Acquisitions de la nationalité suisse	21 277	20 363	28 700	27 583	36 515	35 424
Autres diminutions ²⁾	341	46	37	34	4 613	7 682
Compensation entre l'effectif et les mouvements (+ augmentations, - diminutions)	*	*	*	*	26	15
Bilan migratoire	15 972	27 734	30 678	48 640	50 649	45 181
Entrées en Suisse	74 949	85 838	87 448	101 353	101 876	94 049
Autres augmentations	*	*	*	*	3 083	5 134
Départs de la Suisse	58 977	58 104	56 770	52 713	49 697	46 320
Autres diminutions	*	*	*	*	4 613	7 682
Excédent des naissances	12 737	13 402	12 730	13 650	14 057	13 949
Naissances (selon le RCE)	17 299	17 946	17 332	18 160	18 663	18 793
Décès (selon le RCE)	4 562	4 544	4 602	4 510	4 606	4 844

1) A partir de l'année 2002 y compris le regroupement familial de Suisses/-ses ou d'étrangers/-ères avec conjoint/-e suisse.

2) En 1995 le système RCE-2 a été remplacé par le nouveau système RCE-3, ce qui a provoqué des différences entre l'effectif et les mouvements.

A partir de l'année 2002 les corrections des entrées et des départs de la Suisse sont comptées sous les autres augmentations ou les autres diminutions.

Effectif des réfugiés reconnus ¹⁾ par nationalité depuis fin décembre 1994

Tableau 2

Code de l'Etat Nationalité	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Total général	27 248	24 581	22 614	23 662	24 340	25 176	25 521	26 582	25 983	24 674
EUROPE	14 145	13 672	12 456	13 479	14 126	14 662	14 680	14 622	13 880	13 122
201 Albanie	46	38	43	41	43	48	46	56	59	52
230 Pologne	1 661	995	74	59	42	37	33	27	26	19
232 Roumanie	887	605	447	350	269	234	196	170	131	107
238 Tchécoslovaquie	1 614	587	55	34	15	9	8	*	*	*
239 Turquie	3 410	3 750	3 870	4 315	4 580	4 951	5 140	5 198	4 963	4 953
240 Hongrie	1 338	780	142	128	102	87	73	64	58	47
249 Serbie et Monténégro	*	710	1 358	2 336	2 822	3 146	3 168	3 337	3 359	3 184
252 Bosnie-Herzégovine	*	4 499	5 144	5 573	5 854	5 951	5 838	5 586	5 097	4 567
Autres	5 189	1 708	1 323	643	399	199	178	184	187	193
AFRIQUE	859	1 044	1 173	1 327	1 494	1 659	1 892	2 242	2 420	2 615
302 Ethiopie	272	271	252	237	204	187	173	163	160	160
304 Algérie	6	12	26	31	42	67	78	112	117	145
308 Burundi	18	27	41	60	86	97	98	92	91	95
323 Rép.dém. du Congo	113	120	127	126	126	155	161	203	240	265
326 Libye	8	8	8	75	92	116	209	345	377	403
341 Rwanda	22	48	75	80	97	104	129	127	153	168
348 Somalie	109	213	277	301	304	294	302	300	317	301
350 Soudan	49	65	79	86	97	104	108	120	118	115
357 Tunisie	28	75	97	135	246	343	414	519	581	636
358 Ouganda	77	61	61	59	53	44	40	41	40	37
Autres	157	144	130	137	147	148	180	220	226	290
AMÉRIQUE	966	599	196	208	224	246	285	291	285	287
401 Argentine	7	9	5	4	4	4	4	2	1	1
405 Bolivie	49	27	14	10	6	5	5	4	1	1
407 Chili	781	459	52	43	39	39	38	34	27	21
424 Colombie	42	46	64	78	103	118	152	167	174	195
425 Cuba	18	14	23	34	36	42	49	47	47	41
437 Uruguay	11	3	4	3	1	-	-	-	-	-
Autres	58	41	34	36	35	38	37	37	35	28
ASIE	11 104	9 124	8 686	8 553	8 419	8 532	8 592	9 352	9 323	8 582
501 Afghanistan	474	455	457	515	551	651	756	981	941	976
506 Sri Lanka	296	297	318	351	381	408	442	934	1 171	527
508 Chine (rép.pop.)	1 338	1 099	1 029	942	862	774	723	645	540	511
- 543 Tibet	1 164	951	899	832	759	653	616	544	445	409
- reste de la Chine ²⁾	-	-	-	-	-	-	-	101	95	102
512 Irak	225	378	599	868	1 082	1 332	1 586	1 883	2 160	2 281
513 Iran	795	792	852	865	854	871	847	847	797	755
518 Cambodge	1 736	1 246	1 106	1 025	913	871	793	767	646	613
522 Laos	565	435	371	324	281	268	251	238	217	203
533 Pakistan	114	121	131	135	136	129	129	130	119	104
541 Syrie	28	31	40	48	59	76	85	91	103	97
545 Vietnam	5 477	4 197	3 711	3 407	3 220	3 054	2 882	2 725	2 498	2 351
Autres	56	73	72	73	80	98	98	111	131	164
Apatrides	145	127	93	86	69	69	58	60	63	57
Etat inconnu	29	15	10	9	8	8	14	15	12	11

1) compris dans l'effectif de la population résidente permanente étrangère; sans les requérants d'asile

2) Chine, Hongkong et Macao

Entrées en Suisse de la population résidente permanente étrangère, par canton de résidence, motif d'immigration, autorisation UE/AELE ou LSEE/OLE et sexe, année 2003

Tableau 3

Motif d'immigration	En tout			Autorisation UE/AELE			Autorisation LSEE/OLE		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
0 Total entrées en Suisse	94049	47271	46778	52478	28388	24090	41571	18883	22688
1 Regroupement familial	40229	14899	25330	17346	6090	11256	22883	8809	14074
2 Etrangers/-ères avec activité lucrative contingentée	24671	16483	8188	21783	14549	7234	2888	1934	954
2-1 Contingent CE/AELE	21594	14445	7149	21593	14444	7149	1	1	0
2-2 Contingent cantonal	2474	1752	722	69	37	32	2405	1715	690
2-3 Contingent fédéral	213	161	52	46	31	15	167	130	37
2-4 Stagiaires	390	125	265	75	37	38	315	88	227
3 Etrangers/-ères avec activité lucrative non contingentée	4478	3099	1379	4217	2967	1250	261	132	129
3-1 Fonctionnaires d'administrations étrangères, ayant leur lieu de travail en Suisse	110	47	63	91	38	53	19	9	10
3-2 Parents avec activité lucrative de missions dipl. et permanentes et de postes consulaires	200	73	127	71	25	46	129	48	81
3-3 Etrangers/-ères libérés par le conseil fédéral des prescriptions d'admission	51	32	19	37	25	12	14	7	7
3-4 Etrangers/-ères, habitant en Suisse et travaillant à l'étranger	533	338	195	495	306	189	38	32	6
3-5 Correspondants	18	11	7	4	2	2	14	9	5
3-6 Anciens citoyens suisses, étrangers/-ères invalides ou divorcés	22	12	10	5	4	1	17	8	9
3-7 Transformations OLCP	3305	2413	892	3304	2412	892	1	1	0
3-8 Transformations saisonniers/-ères	160	130	30	157	127	30	3	3	0
3-9 Autres étrangers/-ères avec activité lucrative non contingentée	79	43	36	53	28	25	26	15	11
4 Etrangers/-ères sans activité lucrative	4597	2096	2501	3051	1482	1569	1546	614	932
5 Formation et perfectionnement professionnel	13640	7089	6551	5217	2813	2404	8423	4276	4147
6 Retour en Suisse	162	118	44	104	66	38	58	52	6
7 Réfugiés reconnus	1118	626	492	0	0	0	1118	626	492
8 Cas de rigueur	4171	2294	1877	285	144	141	3886	2150	1736
9 Autres entrées en Suisse	983	567	416	475	277	198	508	290	218

Naissances de la population résidante permanente étrangère par canton de résidence depuis 1994

Tableau 4

Canton de résidence	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Suisse	18 573	18 037	18 952	17 893	17 299	17 946	17 332	18 160	18 663	18 793
Zurich	3 030	3 441	3 309	3 243	3 213	3 538	3 385	3 730	3 953	3 864
Berne	1 500	1 540	1 565	1 442	1 348	1 493	1 377	1 430	1 564	1 462
Lucerne	808	834	871	813	743	810	819	723	760	757
Uri	47	50	49	34	30	36	39	27	35	38
Schwytz	369	324	353	298	270	314	240	320	285	284
Obwald	53	52	32	74	37	59	41	44	50	42
Nidwald	50	35	49	38	44	37	46	45	46	46
Glaris	143	120	123	122	96	117	80	117	107	133
Zoug	249	292	268	263	270	231	250	249	253	306
Fribourg	518	490	563	541	496	453	501	503	506	522
Soleure	591	551	606	579	565	517	551	530	596	555
Bâle-Ville	814	209	646	705	760	696	657	643	674	655
Bâle-Campagne	473	538	537	443	482	565	533	577	583	607
Schaffhouse	209	192	228	225	187	190	199	178	206	192
Appenzell Rh.-E.	104	125	120	111	105	105	109	90	89	76
Appenzell Rh.-I.	35	21	27	33	20	18	24	20	33	21
Saint-Gall	1 298	1 222	1 377	1 236	1 191	1 308	1 250	1 238	1 402	1 316
Grisons	328	278	303	285	272	294	319	249	277	282
Argovie	1 386	1 491	1 475	1 493	1 354	1 439	1 333	1 474	1 461	1 604
Thurgovie	713	718	713	651	567	579	571	543	545	570
Tessin	792	825	790	815	755	736	728	652	678	625
Vaud	2 231	2 145	2 292	2 002	2 243	2 109	1 986	2 159	2 208	2 135
Valais	759	763	698	699	615	567	552	505	501	552
Neuchâtel	464	513	541	427	409	452	457	496	436	481
Genève	1 511	1 175	1 327	1 235	1 110	1 197	1 176	1 530	1 331	1 583
Jura	98	93	90	86	117	86	109	88	84	85

Décès de la population résidante permanente étrangère par canton de résidence depuis 1994

Tableau 5

Canton de résidence	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Suisse	4 410	4 730	4 878	4 534	4 562	4 544	4 602	4 510	4 606	4 844
Zurich	771	857	819	772	770	779	754	801	842	835
Berne	313	323	320	281	290	290	250	324	314	343
Lucerne	126	142	150	106	116	124	136	119	124	134
Uri	4	5	13	8	8	8	9	12	6	10
Schwytz	61	44	59	43	51	42	43	58	57	37
Obwald	3	12	12	12	12	10	9	11	5	8
Nidwald	9	10	5	12	14	11	16	12	8	9
Glaris	34	22	21	31	9	23	23	25	18	18
Zoug	50	51	64	44	60	44	59	47	50	38
Fribourg	67	75	92	74	83	76	87	83	88	83
Soleure	108	115	127	113	103	108	123	111	118	118
Bâle-Ville	168	159	191	150	192	147	159	195	141	165
Bâle-Campagne	120	124	115	109	104	129	108	111	116	148
Schaffhouse	61	33	58	53	44	50	67	52	47	42
Appenzell Rh.-E.	26	25	26	35	18	18	22	27	28	21
Appenzell Rh.-I.	3	5	4	4	-	4	2	7	5	8
Saint-Gall	211	274	234	245	244	243	254	229	283	267
Grisons	98	126	114	99	109	117	102	107	87	103
Argovie	221	266	262	230	237	245	240	235	237	282
Thurgovie	106	128	138	116	118	118	120	101	121	131
Tessin	464	415	530	590	550	562	587	475	484	536
Vaud	539	605	609	542	557	579	550	529	558	589
Valais	141	160	129	120	149	124	139	161	146	134
Neuchâtel	103	135	163	118	118	98	136	108	120	120
Genève	578	591	593	600	580	567	583	544	579	623
Jura	25	28	30	27	26	28	24	26	24	42

Acquisition de la nationalité suisse par la population résidente permanente étrangère, par genre d'acquisition et sexe, depuis 1961

Tableau 6

Année	Acquisition de la nationalité suisse de personnes résidant en Suisse																						
	En tout			Naturalisations ordinaires et facilitées, réintégrations												Constatactions de la nationalité suisse			Suissees (Suisseesses) par adoption			Suissees par mariage	
	Total	Hommes	Femmes	Total			Naturalisations ordinaires			Naturalisations facilitées			Réintégrations			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Femmes	
1961	2983	1951	920	112	
1962	2850	1830	901	119	
1963	3161	2051	982	128	
1964	3291	2165	1023	103	
1965	3478	2417	967	94	
1966	4458	3187	1170	101	
1967	4702	3532	1084	86	
1968	4840	3606	1150	84	
1969	5420	4040	1292	88	
1970	6939	5331	1508	100	
1971	7405	5883	1445	77	
1972	7640	5997	1577	66	
1973	7843	5942	1817	84	
1974	11452	5259	6193	8739	4922	3817	6680	3899	2781	1989	1022	967	70	1	69	.	.	.	711	337	374	2002	
1975	12651	5887	6764	9891	5600	4291	7414	4364	3050	2416	1236	1180	61	-	61	.	.	.	597	287	310	2163	
1976	15261	7522	7739	12609	7148	5461	9909	5761	4148	2638	1381	1257	62	6	56	.	.	.	727	374	353	1925	
1977	16803	8377	8426	14354	8068	6286	10776	6215	4561	3537	1849	1688	41	4	37	.	.	.	620	309	311	1829	
1978	37157	18637	18520	9437	5412	4025	8586	4969	3617	810	439	371	41	4	37	25183	12896	12287	686	329	357	1851	
1979	25696	12749	12947	9372	5368	4004	8475	4941	3534	839	415	424	58	12	46	13623	6884	6739	830	497	333	1871	
1980	16060	7797	8263	9735	5678	4057	8780	5195	3585	915	476	439	40	7	33	3867	1905	1962	465	214	251	1993	
1981	14299	6696	7603	8574	4973	3601	7848	4621	3227	597	308	289	129	44	85	3172	1524	1648	437	199	238	2116	
1982	12723	5719	7004	9352	5208	4144	8689	4909	3780	636	293	343	27	6	21	576	264	312	532	247	285	2263	
1983	11831	5310	6521	8722	4894	3828	8034	4548	3486	636	336	300	52	10	42	274	138	136	658	278	380	2177	
1984	11850	5193	6657	8593	4807	3786	7821	4437	3384	734	365	369	38	5	33	212	105	107	695	281	414	2350	
1985	14393	6470	7923	8803	4844	3959	8331	4627	3704	435	212	223	37	5	32	2869	1408	1461	523	218	305	2198	
1986	14416	6447	7969	7531	4167	3364	7423	4132	3291	52	27	25	56	8	48	4084	1994	2090	665	286	379	2136	
1987	12370	5073	7297	6909	3793	3116	6781	3740	3041	90	47	43	38	6	32	2046	1024	1022	623	256	367	2792	
1988	11356	4731	6625	6689	3646	3043	6558	3592	2966	80	44	36	51	10	41	1655	852	803	603	233	370	2409	
1989	10342	4161	6181	6863	3697	3166	6445	3498	2947	377	189	188	41	10	31	388	195	193	603	269	334	2488	
1990	8658	3228	5430	5497	2883	2614	5127	2705	2422	328	166	162	42	12	30	226	120	106	534	225	309	2401	
1991	8757	3143	5614	5346	2765	2581	4994	2612	2382	285	133	152	67	20	47	225	103	122	539	275	264	2647	
1992	11208	7298	3910	9830	6942	2888	5380	2694	2686	4418	4237	181	32	11	21	131	69	62	655	287	368	592	
1993	12928	8782	4146	11920	8371	3549	6216	2962	3254	5677	5401	276	27	8	19	130	55	75	778	356	422	100	
1994	13757	8405	5352	12959	8052	4907	8340	3831	4509	4592	4211	381	27	10	17	116	65	51	613	288	325	69	
1995	16795	9692	7103	15865	9257	6608	11257	5006	6251	4574	4236	338	34	15	19	196	108	88	691	327	364	43	
1996	19375	11096	8279	18426	10645	7781	12548	5682	6866	5847	4952	895	31	11	20	230	124	106	719	327	392	-	
1997	19169	10294	8875	18325	9890	8435	12912	5807	7105	5393	4073	1320	20	10	10	184	96	88	660	308	352	-	
1998	21279	10348	10931	20500	9971	10529	14278	6457	7821	6200	3510	2690	22	4	18	201	98	103	578	279	299	-	
1999	20363	9581	10782	19539	9194	10345	14634	6687	7947	4890	2504	2386	15	3	12	242	118	124	582	269	313	-	
2000	28700	13314	15386	27893	12929	14964	20418	9428	10990	7456	3494	3962	19	7	12	226	109	117	581	276	305	-	
2001	27586	13117	14469	26860	12749	14111	19239	9238	10001	7612	3508	4104	9	3	6	236	121	115	490	247	243	-	
2002	36515	17486	19029	35754	17097	18657	27216	13324	13892	8522	3766	4756	16	7	9	264	145	119	497	244	253	-	
2003	35424	16829	18595	34602	16433	18169	27015	13085	13930	7570	3345	4225	17	3	14	198	93	105	624	303	321	-	

**Acquisition de la nationalité suisse par la population résidente permanente étrangère
par nationalité, depuis 1997**

Tableau 7

Code de l'Etat Nationalité	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Total général	19 170	21 280	20 363	28 700	27 586	36 515	35 424
Europe Total	14 357	15 935	15 626	21 975	20 971	28 102	27 558
Etats de l'UE et AELE	8 262	9 300	8 487	11 338	9 748	11 619	10 067
Etats de l'UE	8 233	9 268	8 467	11 316	9 715	11 581	10 030
204 Belgique	55	67	40	83	53	118	91
206 Danemark	5	18	11	13	18	15	17
207 Allemagne	644	605	461	646	586	817	670
211 Finlande	8	15	9	6	3	16	12
212 France	985	1 152	848	1 360	1 307	1 367	1 215
214 Grèce	192	167	149	239	195	197	148
215 Grande-Bretagne	269	285	228	339	310	350	306
216 Irlande	8	18	22	25	23	25	22
218 Italie	4 982	5 613	5 510	6 652	5 386	6 633	5 085
223 Luxembourg	7	6	4	4	5	4	11
227 Pays-Bas	71	76	45	74	90	90	155
229 Autriche	223	186	140	240	233	227	194
231 Portugal	291	421	481	765	779	920	1 165
234 Suède	12	20	12	19	28	111	139
236 Espagne	481	619	507	851	699	691	800
Etats de l'AELE	29	32	20	22	33	38	37
217 Islande	4	1	1	1	-	3	2
222 Liechtenstein	12	24	10	20	27	33	28
228 Norvège	13	7	9	1	6	2	7
Candidats UE	978	870	666	786	576	668	551
224 Malte	1	1	1	2	4	6	1
230 Pologne	430	359	226	304	159	200	160
240 Hongrie	206	187	153	167	127	138	108
242 Chypre	8	3	2	2	2	2	1
243 Slovaquie	68	78	75	69	78	105	105
244 Tchéquie	193	153	109	132	130	104	68
251 Slovénie	71	79	88	98	63	94	80
260 Estonie	-	2	-	4	1	3	-
261 Lettonie	-	6	7	5	9	8	17
262 Lituanie	1	2	5	3	3	8	11
Candidats UE (postérieurs)	2 120	2 390	2 458	3 419	3 404	4 446	4 496
205 Bulgarie	42	56	62	98	92	102	94
232 Roumanie	264	241	136	194	196	216	186
239 Turquie	1 814	2 093	2 260	3 127	3 116	4 128	4 216
Reste de l'Europe	2 902	3 375	4 015	6 432	7 243	11 369	12 444
201 Albanie	6	12	12	26	25	41	48
202 Andorre	-	-	-	-	-	-	1
226 Monaco	-	-	-	-	-	-	-
233 Saint-Marin	-	-	-	-	-	-	-
241 Cité du Vatican	-	-	-	1	-	-	-
249 Serbie et Monténégro	1 738	2 085	2 365	3 285	3 686	5 803	6 332
250 Croatie	667	634	671	970	1 045	1 638	1 565
252 Bosnie et Herzégovine	168	205	409	999	1 128	1 865	2 268
255 Macédoine	236	308	410	857	1 022	1 639	1 802
263 Moldova	-	1	2	6	9	10	12
264 Russie	75	113	125	231	275	293	327
265 Ukraine	12	12	17	47	47	69	77
266 Bélarus	-	5	4	10	6	11	12
Anciens Etats	95	*	*	*	*	*	*
208 Rép. dém. d'Allemagne	*	*	*	*	*	*	*
220 Ancienne Yougoslavie	76	*	*	*	*	*	*
235 Union soviétique	8	*	*	*	*	*	*
238 Tchécoslovaquie	11	*	*	*	*	*	*
Afrique	1 339	1 465	1 339	1 824	1 900	2 163	1 954
Amérique total	1 085	1 459	1 247	1 875	1 844	2 166	2 116
Amérique du Nord	226	267	198	321	316	376	367
Amérique centrale	196	321	306	463	416	518	496
Amérique du Sud	663	871	743	1 091	1 112	1 272	1 253
Asie	2 338	2 367	2 121	2 981	2 830	4 033	3 717
Océanie	32	16	14	29	28	35	67
Apatriés, Etat inconnu	19	38	16	16	13	16	12

Effectif de la population résidente permanente étrangère par nationalité depuis 1850

(de 1850 à 1960 y compris les saisonniers, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille)

Tableau 8

Date	Pourcentage approximatif d'étrangers ¹⁾	Total	Allemagne	France	Italie	Autres
23.3.1850	3.0	71 570	*	*	*	*
10.12.1860	4.6	114 983	47 792	46 534	13 828	6 829
1.12.1870	5.7	150 907	57 245	62 228	18 073	13 361
1.12.1880	7.5	211 035	95 262	53 653	41 645	20 475
1.12.1888	7.9	229 650	112 342	53 627	41 881	21 800
1.12.1900	11.6	383 424	168 451	58 522	117 059	39 392
1.12.1910	14.7	552 011	219 530	63 695	202 809	65 977
1.12.1920	10.4	402 385	149 833	57 196	134 628	60 728
1.12.1930	8.7	355 522	134 561	37 303	127 093	56 565
1.12.1941	5.2	223 554	78 274	24 396	96 018	*
1.12.1950	6.1	285 446	55 437	27 470	140 280	62 259
1.12.1960 ²⁾	10.8	584 739	93 406	31 328	346 223	113 782
31.12.1964	13.7	793 351	113 776	39 417	437 212	202 946
31.12.1965	13.8	810 243	109 529	40 754	454 657	205 303
31.12.1966	14.3	844 987	107 734	42 312	483 653	211 288
31.12.1967	14.8	890 580	111 945	44 968	509 930	223 737
31.12.1968	15.4	933 142	114 658	47 233	522 638	248 613
31.12.1969	15.8	971 795	115 606	49 538	531 501	275 150
31.12.1970	15.9	982 887	115 564	51 396	526 579	289 348
31.12.1971	16.1	999 309	114 223	52 276	530 477	302 333
31.12.1972	16.5	1 032 285	114 106	53 137	544 903	320 139
31.12.1973	16.7	1 052 505	111 411	53 024	551 768	336 302
31.12.1974	16.8	1 064 526	110 507	53 000	554 925	346 094
31.12.1975	16.1	1 012 710	109 452	51 885	520 657	330 716
31.12.1976	15.3	958 599	105 563	50 772	483 813	318 451
31.12.1977	14.9	932 743	102 184	50 601	462 891	317 067
31.12.1978	14.3	898 062	93 370	48 232	442 715	313 745
31.12.1979	14.1	883 837	88 900	46 609	428 053	320 275
31.12.1980	14.1	892 807	86 402	46 177	420 700	339 528
31.12.1981	14.3	909 906	85 337	46 253	417 344	360 972
31.12.1982	14.5	925 826	84 898	46 688	411 993	382 247
31.12.1983	14.4	925 551	83 549	46 756	404 790	390 456
31.12.1984	14.5	932 386	82 689	47 207	398 627	403 863
31.12.1985	14.5	939 671	81 142	47 096	392 481	418 952
31.12.1986	14.7	955 982	80 381	47 195	388 422	439 984
31.12.1987	15.0	978 737	80 471	47 613	385 080	465 573
31.12.1988	15.3	1 006 530	80 467	48 046	382 271	495 746
31.12.1989	15.6	1 040 325	81 087	48 718	379 424	531 096
31.12.1990	16.4	1 100 262	83 401	49 980	378 749	588 132
31.12.1991	17.1	1 163 233	85 136	50 670	377 393	650 034
31.12.1992	17.6	1 213 463	86 576	51 438	372 013	703 436
31.12.1993	18.2	1 260 283	87 138	51 744	367 740	753 661
31.12.1994	18.6	1 300 089	89 071	52 748	364 011	794 259
31.12.1995	18.9	1 330 574	90 903	53 612	358 933	827 126
31.12.1996	19.0	1 337 581	92 714	54 264	350 320	840 283
31.12.1997	19.0	1 340 793	94 744	54 952	342 253	848 844
31.12.1998	19.0	1 347 911	97 915	56 069	334 594	859 333
31.12.1999	19.2	1 368 670	102 732	58 015	327 681	880 242
31.12.2000	19.3	1 384 382	108 815	59 813	319 641	896 113
31.12.2001	19.7	1 419 095	116 649	61 450	313 976	927 020
31.12.2002	19.9	1 447 312	125 033	63 153	308 255	950 871
31.12.2003	20.1	1 471 033	133 636	65 006	303 770	968 621

1) par rapport à l'ensemble de la population résidente permanente

Source: OFS et IMES

2) population résidente permanente étrangère: 9.3%, Total 495 638

Effectif de la population résidante permanente étrangère par canton de résidence, état civil, né(e)s en Suisse, marié(e)s avec un(e) Suisse(sse) et sexe, à fin décembre 2003

Tableau 9

Canton de résidence	En tout					Etat civil									
				Né(e)s en Suisse		Célibataires		Marié(e)s				Veufs (veuves)		Divorcé(e)s	
	Total	Hommes	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	avec Suisse/-esse		Total	Femmes	Total	Femmes
Suisse	1 471 033	779 003	692 030	346 220	158 743	601 457	272 052	773 518	365 609	137 174	58 734	29 847	23 525	66 211	30 844
Zurich	277 072	147 930	129 142	62 250	27 588	108 537	47 624	149 500	71 133	29 289	13 374	5 065	3 920	13 970	6 465
Berne	114 279	60 615	53 664	26 597	12 378	46 560	21 211	60 900	28 782	13 217	5 725	2 015	1 546	4 804	2 125
Lucerne	54 108	28 747	25 361	12 973	6 031	23 751	10 771	27 899	13 201	4 244	1 852	787	609	1 671	780
Uri	2 862	1 534	1 328	613	292	1 105	493	1 624	758	233	116	42	31	91	46
Schwytz	21 464	11 278	10 186	5 465	2 564	9 116	4 151	11 251	5 440	1 695	844	319	248	778	347
Obwald	3 715	1 957	1 758	662	304	1 568	728	1 953	907	285	135	72	61	122	62
Nidwald	3 672	1 998	1 674	570	258	1 369	597	2 088	970	454	233	62	51	153	56
Glaris	7 780	4 157	3 623	2 353	1 076	3 384	1 467	4 059	1 964	412	155	128	107	209	85
Zoug	20 709	11 166	9 543	4 641	2 102	8 276	3 628	11 243	5 293	1 764	818	357	259	833	363
Fribourg	36 888	19 553	17 335	7 712	3 622	16 277	7 492	18 780	8 894	4 034	1 802	476	374	1 355	575
Soleure	43 313	22 655	20 658	13 162	6 150	18 129	8 208	22 767	11 074	3 560	1 583	781	606	1 636	770
Bâle-Ville	53 229	28 031	25 198	11 841	5 618	22 762	10 652	26 931	12 700	2 754	1 475	869	672	2 667	1 174
Bâle-Campagne	46 649	24 667	21 982	13 111	6 066	18 536	8 393	25 446	12 097	4 632	1 999	828	648	1 839	844
Schaffhouse	15 226	8 007	7 219	3 824	1 754	6 043	2 725	8 167	3 917	1 304	562	339	274	677	303
Appenzell Rh.-E.	7 109	3 763	3 346	1 835	809	2 800	1 274	3 829	1 817	762	326	125	83	355	172
Appenzell Rh.-I.	1 465	794	671	306	140	598	255	785	368	85	44	27	25	55	23
Saint-Gall	92 534	48 944	43 590	25 654	12 060	39 484	17 829	47 649	22 754	7 184	3 122	1 523	1 179	3 878	1 828
Grisons	25 762	13 995	11 767	4 472	2 057	10 445	4 860	13 803	6 080	2 503	1 108	492	358	1 022	469
Argovie	110 561	58 742	51 819	31 172	14 376	45 044	19 842	59 918	28 807	9 493	4 162	1 830	1 442	3 769	1 728
Thurgovie	45 115	24 094	21 021	12 552	5 788	18 219	8 155	24 318	11 475	3 839	1 626	736	571	1 842	820
Tessin	78 949	42 046	36 903	16 768	7 557	28 390	12 935	43 058	19 239	7 993	2 735	3 486	2 836	4 015	1 893
Vaud	173 997	91 566	82 431	40 470	18 668	75 387	34 372	86 824	41 223	15 028	6 061	3 606	2 853	8 180	3 983
Valais	48 633	25 479	23 154	10 501	4 978	21 361	9 957	24 577	11 589	3 673	1 581	895	714	1 800	894
Neuchâtel	38 045	20 396	17 649	9 668	4 400	14 962	6 786	20 327	9 304	4 705	1 670	837	691	1 919	868
Genève	139 675	72 424	67 251	25 109	11 212	56 228	26 263	71 310	33 764	12 758	5 119	3 969	3 225	8 168	3 999
Jura	8 222	4 465	3 757	1 939	895	3 126	1 384	4 512	2 059	1 274	507	181	142	403	172

Effectif de la population résidente permanente étrangère par nationalité, état civil, né(e)s en Suisse, marié(e)s avec un(e) Suisse(sse) et sexe, à fin décembre 2003

Tableau 10

Code de l'Etat Nationalité	En tout					Etat civil											
						Né(e)s en Suisse		Célibataires		Marié(e)s				Veufs (veuves)		Divorcé(e)s	
	Total	Hommes	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	avec Suisse/-esse		Total	Femmes	Total	Femmes
Total général	1 471 033	779 003	692 030	346 220	158 743	601 457	272 052	773 518	365 609	137 174	58 734	29 847	23 525	66 211	30 844		
Europe Total	1 290 431	692 872	597 559	321 347	146 736	528 801	237 963	675 279	310 385	98 653	34 550	27 809	21 842	58 542	27 369		
Etats de l'UE et AELE	830 486	457 823	372 663	211 652	94 326	333 106	148 236	428 488	186 428	78 039	22 608	22 827	17 651	46 065	20 348		
Etats de l'UE	827 295	456 103	371 192	210 802	93 968	331 549	147 474	427 125	185 848	77 412	22 378	22 753	17 608	45 868	20 262		
204 Belgique	8 239	4 271	3 968	1 069	479	3 550	1 702	3 938	1 841	965	381	232	170	519	255		
206 Danemark	3 283	1 595	1 688	413	197	1 304	641	1 729	899	554	318	82	62	168	86		
207 Allemagne	133 636	71 956	61 680	15 794	7 332	59 496	29 002	61 116	25 991	19 694	7 241	3 496	2 532	9 528	4 155		
211 Finlande	2 517	889	1 628	267	138	1 151	737	1 188	756	319	232	41	28	137	107		
212 France	65 006	34 376	30 630	8 612	4 225	27 850	13 576	29 703	13 076	9 759	3 238	1 812	1 404	5 641	2 574		
214 Grèce	5 675	3 304	2 371	1 492	533	1 995	746	3 159	1 343	526	104	202	165	319	117		
215 Grande-Bretagne	23 360	13 453	9 907	2 657	1 204	9 807	4 326	11 750	4 715	2 368	598	461	340	1 342	526		
216 Irlande	1 584	840	744	181	79	767	368	741	342	204	81	13	11	63	23		
218 Italie	303 770	175 133	128 637	116 602	49 966	110 177	44 302	165 944	68 604	25 749	4 054	12 239	9 698	15 410	6 033		
223 Luxembourg	976	570	406	123	55	553	245	357	128	148	42	21	14	45	19		
227 Pays-Bas	15 201	8 142	7 059	2 381	1 143	5 955	2 969	7 977	3 413	2 428	790	395	293	874	384		
229 Autriche	31 648	17 332	14 316	4 877	2 211	11 471	5 690	15 842	6 549	6 700	2 191	1 028	715	3 307	1 362		
231 Portugal	149 839	79 330	70 509	31 318	15 102	63 470	28 543	80 948	38 680	2 751	1 344	835	662	4 586	2 624		
234 Suède	5 788	2 866	2 922	671	317	2 600	1 285	2 716	1 360	561	287	131	88	341	189		
236 Espagne	76 773	42 046	34 727	24 345	10 987	31 403	13 342	40 017	18 151	4 686	1 477	1 765	1 426	3 588	1 808		
Etats de l'AELE	3 191	1 720	1 471	850	358	1 557	762	1 363	580	627	230	74	43	197	86		
217 Islande	116	62	54	10	4	51	20	56	29	18	10	1	1	8	4		
222 Liechtenstein	1 617	884	733	653	255	856	434	599	225	339	94	42	25	120	49		
228 Norvège	1 458	774	684	187	99	650	308	708	326	270	126	31	17	69	33		
Candidats UE	18 388	7 098	11 290	1 635	737	6 068	2 978	10 350	7 125	4 114	3 509	400	324	1 570	863		
Candidats UE (postérieurs)	82 877	43 293	39 584	25 639	11 768	33 749	14 727	44 848	22 285	5 296	2 572	1 122	990	3 158	1 582		
Reste de l'Europe	358 680	184 658	174 022	82 421	39 905	155 878	72 022	191 593	94 547	11 204	5 861	3 460	2 877	7 749	4 576		
Afrique	39 828	21 770	18 058	5 446	2 664	15 216	6 779	21 775	10 097	11 380	5 019	433	360	2 404	822		
Amérique total	53 027	21 580	31 447	3 236	1 554	20 190	10 006	29 209	19 250	14 772	10 438	618	522	3 010	1 669		
Amérique du Nord	17 923	9 135	8 788	1 297	618	7 849	3 853	8 883	4 317	2 614	1 179	248	193	943	425		
Amérique centrale	9 781	3 516	6 265	494	265	3 541	1 831	5 579	3 972	3 490	2 459	83	79	578	383		
Amérique du Sud	25 323	8 929	16 394	1 445	671	8 800	4 322	14 747	10 961	8 668	6 800	287	250	1 489	861		
Asie	84 768	41 147	43 621	15 984	7 699	36 075	16 785	45 595	25 121	11 730	8 460	951	773	2 147	942		
Océanie	2 773	1 510	1 263	157	70	1 081	484	1 574	723	610	252	23	19	95	37		
Apatriés, Etat inconnu	206	124	82	50	20	94	35	86	33	29	15	13	9	13	5		

Effectif de la population résidante permanente étrangère par nationalité, sexe et âge, à fin décembre 2003

Tableau 11

Nationalité Sexe	Age																	
	Total	0 - 6	7 - 12	13 - 15	16 - 17	18 - 20	21 - 24	25 - 29	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 - 54	55 - 59	60 - 64	65 - 69	70 - 79	>= 80
Total général	1471033	129538	112456	52060	32372	50773	83912	137940	158319	165538	138994	105057	83207	68195	57866	41127	39650	14029
Hommes	779003	66605	58024	27163	17104	26254	41924	67484	77407	87099	78242	60673	48127	40302	33989	23269	20134	5203
Femmes	692030	62933	54432	24897	15268	24519	41988	70456	80912	78439	60752	44384	35080	27893	23877	17858	19516	8826
Europe Total	1290431	111007	99110	46154	28439	43826	71095	114761	129533	141142	121988	94752	77033	64780	55968	39775	37965	13103
Hommes	692872	57122	51244	24148	15092	22967	36586	58639	65060	75350	69345	54856	44598	38324	32932	22522	19272	4815
Femmes	597559	53885	47866	22006	13347	20859	34509	56122	64473	65792	52643	39896	32435	26456	23036	17253	18693	8288
Etats de l'UE et AELE	830486	56647	47504	21124	13030	20593	37195	67577	88852	100065	82026	60548	52363	51230	48658	35918	34881	12275
Hommes	457823	29221	24450	11059	6902	11237	19991	35861	46748	55362	48203	35948	30748	30493	28703	20457	17869	4571
Femmes	372663	27426	23054	10065	6128	9356	17204	31716	42104	44703	33823	24600	21615	20737	19955	15461	17012	7704
Etats de l'UE	827295	56485	47396	21066	12990	20500	36928	67224	88424	99674	81771	60340	52204	51050	48513	35807	34724	12199
Hommes	456103	29144	24401	11029	6881	11187	19861	35698	46552	55161	48053	35817	30647	30378	28616	20383	17771	4524
Femmes	371192	27341	22995	10037	6109	9313	17067	31526	41872	44513	33718	24523	21557	20672	19897	15424	16953	7675
Etats de l'AELE	3191	162	108	58	40	93	267	353	428	391	255	208	159	180	145	111	157	76
Hommes	1720	77	49	30	21	50	130	163	196	201	150	131	101	115	87	74	98	47
Femmes	1471	85	59	28	19	43	137	190	232	190	105	77	58	65	58	37	59	29
Reste de l'Europe	459945	54360	51606	25030	15409	23233	33900	47184	40681	41077	39962	34204	24670	13550	7310	3857	3084	828
Hommes	235049	27901	26794	13089	8190	11730	16595	22778	18312	19988	21142	18908	13850	7831	4229	2065	1403	244
Femmes	224896	26459	24812	11941	7219	11503	17305	24406	22369	21089	18820	15296	10820	5719	3081	1792	1681	584
Afrique	39828	3804	2816	1396	914	1366	2792	5921	6901	5732	3635	2147	1107	538	277	201	208	73
Hommes	21770	1915	1420	720	463	685	1374	3013	3697	3287	2147	1440	768	382	181	141	107	30
Femmes	18058	1889	1396	676	451	681	1418	2908	3204	2445	1488	707	339	156	96	60	101	43
Amérique total	53027	3405	3481	2048	1459	2092	3465	6937	8392	6922	5139	3452	2277	1444	833	529	703	449
Hommes	21580	1725	1747	1029	731	982	1376	2167	2660	2348	2065	1605	1110	736	462	282	367	188
Femmes	31447	1680	1734	1019	728	1110	2089	4770	5732	4574	3074	1847	1167	708	371	247	336	261
Amérique du Nord	17923	1516	1272	616	469	563	653	1353	2085	2136	2033	1559	1152	869	522	305	483	337
Hommes	9135	770	645	305	253	294	299	526	925	1055	1083	857	654	502	327	202	284	154
Femmes	8788	746	627	311	216	269	354	827	1160	1081	950	702	498	367	195	103	199	183
Amérique centrale	9781	621	693	498	312	492	855	1697	1880	1338	707	331	156	82	43	31	31	14
Hommes	3516	288	333	235	144	230	329	515	574	384	215	133	49	30	21	17	15	4
Femmes	6265	333	360	263	168	262	526	1182	1306	954	492	198	107	52	22	14	16	10
Amérique du Sud	25323	1268	1516	934	678	1037	1957	3887	4427	3448	2399	1562	969	493	268	193	189	98
Hommes	8929	667	769	489	334	458	748	1126	1161	909	767	615	407	204	114	63	68	30
Femmes	16394	601	747	445	344	579	1209	2761	3266	2539	1632	947	562	289	154	130	121	68
Asie	84768	11105	6899	2389	1513	3412	6458	10023	12930	11317	7896	4466	2638	1332	721	595	709	365
Hommes	41147	5733	3540	1232	797	1584	2540	3513	5679	5882	4492	2612	1554	795	386	303	352	153
Femmes	43621	5372	3359	1157	716	1828	3918	6510	7251	5435	3404	1854	1084	537	335	292	357	212
Océanie	2773	209	136	63	38	67	94	283	540	408	324	223	146	94	59	23	47	19
Hommes	1510	107	65	31	15	30	42	148	296	219	187	146	92	59	22	17	25	9
Femmes	1263	102	71	32	23	37	52	135	244	189	137	77	54	35	37	6	22	10
Apatrides	171	8	13	9	8	5	7	7	17	15	11	14	6	6	6	4	17	18
Hommes	104	3	8	3	5	3	5	2	10	12	6	11	5	6	4	4	10	7
Femmes	67	5	5	6	3	2	2	5	7	3	5	3	1	0	2	0	7	11
Etat inconnu	35	0	1	1	1	5	1	8	6	2	1	3	0	1	2	0	1	2
Hommes	20	0	0	0	1	3	1	2	5	1	0	3	0	0	2	0	1	1
Femmes	15	0	1	1	0	2	0	6	1	1	1	0	0	1	0	0	0	1

Effectif de la population résidente permanente étrangère par nationalité depuis fin décembre 1996

Tableau 12

Code de l'Etat Nationalité	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Total général	1 337 581	1 340 793	1 347 911	1 368 670	1 384 382	1 419 095	1 447 312	1 471 033
Europe Total	1 224 940	1 223 788	1 224 922	1 234 882	1 241 341	1 258 650	1 274 629	1 290 431
Etats de l'UE et AELE	820 120	810 012	802 862	800 277	799 650	805 903	816 152	830 486
Etats de l'UE	817 235	807 130	799 919	797 333	796 580	802 778	812 978	827 295
204 Belgique	6 447	6 612	6 822	7 059	7 442	7 865	8 049	8 239
206 Danemark	2 613	2 628	2 742	2 885	2 981	3 154	3 202	3 283
207 Allemagne	92 714	94 744	97 915	102 732	108 815	116 649	125 033	133 636
211 Finlande	1 972	1 977	2 018	2 089	2 241	2 442	2 486	2 517
212 France	54 268	54 957	56 069	58 015	59 813	61 450	63 153	65 006
214 Grèce	6 857	6 537	6 326	6 186	5 999	5 864	5 734	5 675
215 Grande-Bretagne	18 329	18 262	18 636	19 644	20 751	22 222	22 786	23 360
216 Irlande	1 103	1 144	1 133	1 225	1 337	1 467	1 505	1 584
218 Italie	350 320	342 253	334 594	327 681	319 641	313 976	308 255	303 770
223 Luxembourg	798	810	796	820	855	883	953	976
227 Pays-Bas	13 909	13 886	13 694	13 904	14 222	14 647	14 975	15 201
229 Autriche	28 090	28 021	27 987	28 192	28 912	29 926	31 085	31 648
231 Portugal	137 081	136 311	135 821	134 958	134 675	135 517	141 085	149 839
234 Suède	5 027	4 951	4 957	5 141	5 491	5 704	5 780	5 788
236 Espagne	97 707	94 037	90 409	86 802	83 405	81 012	78 897	76 773
Etats de l'AELE	2 885	2 882	2 943	2 944	3 070	3 125	3 174	3 191
217 Islande	97	93	110	105	121	113	124	116
222 Liechtenstein	1 552	1 564	1 592	1 597	1 602	1 610	1 619	1 617
228 Norvège	1 236	1 225	1 241	1 242	1 347	1 402	1 431	1 458
Candidats UE	14 950	15 282	15 336	15 779	16 139	17 252	17 991	18 388
224 Malte	46	52	57	54	63	74	72	80
230 Pologne	4 429	4 133	3 960	4 000	4 000	4 305	4 532	4 685
240 Hongrie	3 536	3 486	3 409	3 465	3 407	3 509	3 676	3 709
242 Chypre	115	102	98	90	89	86	81	86
243 Slovaquie	1 168	1 373	1 515	1 712	1 881	2 160	2 413	2 563
244 Tchéquie	2 306	2 794	2 980	3 154	3 359	3 638	3 676	3 713
251 Slovénie	3 125	3 041	2 929	2 841	2 747	2 695	2 596	2 489
260 Estonie	51	62	61	70	79	98	113	139
261 Lettonie	82	115	182	221	299	396	504	550
262 Lituanie	92	124	145	172	215	291	328	374
Candidats UE (postérieurs)	82 811	82 978	82 984	83 770	83 651	84 281	83 846	82 877
205 Bulgarie	1 094	1 227	1 340	1 473	1 600	1 800	1 883	1 950
232 Roumanie	2 293	2 195	2 166	2 372	2 575	2 984	3 117	3 256
239 Turquie	79 424	79 556	79 478	79 925	79 476	79 497	78 846	77 671
Reste de l'Europe	210 579	285 342	312 791	334 901	341 783	351 214	356 640	358 680
201 Albanie	593	681	760	911	994	1 107	1 156	1 190
202 Andorre	17	14	13	11	14	14	15	20
226 Monaco	6	5	9	10	9	12	12	12
233 Saint-Marin	23	23	24	25	26	25	24	23
241 Cité du Vatican	2	2	2	2	1	1	1	1
249 Serbie et Monténégro	92 893	162 754	184 759	189 371	190 731	194 747	198 092	199 756
250 Croatie	43 430	43 538	43 132	43 549	43 649	43 890	43 360	42 698
252 Bosnie et Herzégovine	25 309	26 068	28 636	41 847	44 296	45 745	46 017	45 434
255 Macédoine	45 124	48 478	50 982	53 907	55 912	58 382	59 773	60 545
263 Moldova	18	34	56	94	132	165	229	288
264 Russie	2 676	3 075	3 527	4 029	4 498	5 104	5 493	5 828
265 Ukraine	434	590	799	1 022	1 360	1 789	2 160	2 508
266 Bélarus	54	80	92	123	161	233	308	377
Anciens Etats	96 480	30 174	10 949	155	118	*	*	*
208 Rép. dém. d'Allemagne	*	*	*	*	*	*	*	*
220 Ancienne Yougoslavie	95 128	29 584	10 645	*	*	*	*	*
235 Union soviétique	186	126	86	63	53	*	*	*
238 Tchécoslovaquie	1 166	464	218	92	65	*	*	*
Afrique	25 339	26 375	27 806	29 920	31 970	34 693	37 318	39 828
Amérique total	36 953	38 562	40 174	42 895	45 500	49 108	51 492	53 027
Amérique du Nord	14 717	14 898	15 247	16 051	16 919	18 068	18 113	17 923
Amérique centrale	5 995	6 547	7 018	7 502	7 939	8 728	9 354	9 781
Amérique du Sud	16 241	17 117	17 909	19 342	20 642	22 312	24 025	25 323
Asie	48 275	49 966	52 844	58 533	62 909	73 645	80 792	84 768
Océanie	1 737	1 776	1 911	2 199	2 430	2 765	2 852	2 773
Apatrides, Etat inconnu	337	326	254	241	232	234	229	206

Effectif de la population résidente permanente étrangère¹⁾ par canton de résidence et groupe d'étrangers, à fin décembre 2003

Tableau 13

Canton de résidence	Total	Pourcentage			Titulaires d'un permis de courte durée			Titulaires d'un permis de séjour			Etablis		
		approximatif d'étrangers ²⁾	Différence par rapport à l'année précédente		>=12 mois	Différence par rapport à l'année précédente			Différence par rapport à l'année précédente			Différence par rapport à l'année précédente	
			Ch. absolu	En %		Ch. absolu	En %		Ch. absolu	En %		Ch. absolu	En %
Suisse 1998	1 347 911	19.0	7 118	0.5	*	*	*	346 594	- 11 320	-3.2	1 001 317	18 438	1.9
Suisse 1999	1 368 670	19.2	20 759	1.5	*	*	*	344 640	- 1 954	-0.6	1 024 030	22 713	2.3
Suisse 2000	1 384 382	19.3	15 712	1.1	*	*	*	342 901	- 1 739	-0.5	1 041 481	17 451	1.7
Suisse 2001	1 419 095	19.7	34 713	2.5	*	*	*	346 792	3 891	1.1	1 072 303	30 822	3.0
Suisse 2002	1 447 312	19.9	28 217	2.0	8 851	*	*	356 419	9 627	2.8	1 082 042	9 739	0.9
Suisse 2003	1 471 033	20.1	23 721	1.6	13 165	4 314	48.7	370 829	14 410	4.0	1 087 039	4 997	0.5
Zurich	277 072	22.1	2 077	0.8	2 189	- 4	-0.2	74 155	2 550	3.6	200 728	- 469	-0.2
Berne	114 279	12.1	1 249	1.1	1 215	294	31.9	30 495	913	3.1	82 569	42	0.1
Lucerne	54 108	15.3	141	0.3	424	33	8.4	17 013	- 258	-1.5	36 671	366	1.0
Uri	2 862	8.1	4	0.1	37	8	27.6	796	16	2.1	2 029	- 20	-1.0
Schwytz	21 464	15.9	524	2.5	136	49	56.3	4 964	123	2.5	16 364	352	2.2
Obwald	3 715	11.2	114	3.2	88	43	95.6	1 240	28	2.3	2 387	43	1.8
Nidwald	3 672	9.4	- 5	-0.1	72	3	4.3	1 144	30	2.7	2 456	- 38	-1.5
Glaris	7 780	20.2	146	1.9	50	21	72.4	1 437	136	10.5	6 293	- 11	-0.2
Zoug	20 709	20.0	424	2.1	98	- 50	-33.8	6 161	389	6.7	14 450	85	0.6
Fribourg	36 888	15.0	1 289	3.6	749	417	125.6	11 146	416	3.9	24 993	456	1.9
Soleure	43 313	17.6	753	1.8	121	35	40.7	7 416	12	0.2	35 776	706	2.0
Bâle-Ville	53 229	28.7	884	1.7	226	26	13.0	15 131	730	5.1	37 872	128	0.3
Bâle-Campagne	46 649	17.7	432	0.9	106	24	29.3	11 145	230	2.1	35 398	178	0.5
Schaffhouse	15 226	20.5	249	1.7	28	2	7.7	3 912	94	2.5	11 286	153	1.4
Appenzell Rh.-Ext.	7 109	13.4	- 142	-2.0	34	13	61.9	1 527	4	0.3	5 548	- 159	-2.8
Appenzell Rh.-Int.	1 465	9.8	- 20	-1.3	15	6	66.7	404	- 5	-1.2	1 046	- 21	-2.0
Saint-Gall	92 534	20.2	1 581	1.7	379	135	55.3	19 984	498	2.6	72 171	948	1.3
Grisons	25 762	13.8	638	2.5	966	629	186.6	9 868	210	2.2	14 928	- 201	-1.3
Argovie	110 561	19.7	2 290	2.1	584	150	34.6	21 643	338	1.6	88 334	1 802	2.1
Thurgovie	45 115	19.5	1 060	2.4	172	- 186	-52.0	9 802	465	5.0	35 141	781	2.3
Tessin	78 949	25.0	423	0.5	747	358	92.0	15 309	646	4.4	62 893	- 581	-0.9
Vaud	173 997	27.4	5 889	3.5	1 308	354	37.1	47 234	4 817	11.4	125 455	718	0.6
Valais	48 633	17.1	1 674	3.6	1 493	924	162.4	12 670	367	3.0	34 470	383	1.1
Neuchâtel	38 045	22.8	51	0.1	279	161	136.4	8 186	- 3	0.0	29 580	- 107	-0.4
Genève	139 675	34.7	2 024	1.5	1 575	835	112.8	36 396	1 731	5.0	101 704	- 542	-0.5
Jura	8 222	11.9	- 28	-0.3	74	34	85.0	1 651	- 67	-3.9	6 497	5	0.1

1) sans les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille, les titulaires d'un permis de courte durée <12 mois et les requérants d'asile

2) par rapport à l'ensemble de la population résidente permanente

Effectif de la population résidente permanente étrangère par âge depuis fin décembre 1994

Tableau 14/1

Age	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Total général	1 300 089	1 330 574	1 337 581	1 340 793	1 347 911	1 368 670	1 384 382	1 419 095	1 447 312	1 471 033
jusqu'à 1 an	15 486	16 983	17 312	16 583	15 840	16 254	16 176	15 813	16 525	16 782
1	18 845	19 417	19 354	19 309	18 713	18 422	18 409	19 011	18 327	18 784
2	19 563	19 535	19 422	19 213	19 231	18 870	18 526	18 963	19 298	18 400
3	19 125	20 058	19 367	19 088	19 041	19 182	18 812	18 841	18 966	19 207
4	18 390	19 538	19 858	19 165	18 815	18 921	19 011	19 003	18 861	18 823
0 - 4	91 409	95 531	95 313	93 358	91 640	91 649	90 934	91 631	91 977	91 996
5	17 418	18 882	19 361	19 629	18 933	18 879	18 756	19 215	18 923	18 808
6	16 960	17 729	18 645	18 993	19 398	18 782	18 741	18 885	19 169	18 734
7	16 304	17 285	17 544	18 309	18 828	19 361	18 618	18 862	18 752	18 978
8	15 850	16 648	17 314	17 424	18 193	18 896	19 197	18 747	18 796	18 573
9	15 986	16 328	16 646	17 189	17 376	18 353	18 794	19 299	18 658	18 614
05. Sep	82 518	86 872	89 510	91 544	92 728	94 271	94 106	95 008	94 298	93 707
10	16 159	16 486	16 420	16 498	17 198	17 566	18 282	19 031	19 220	18 569
11	16 277	16 705	16 530	16 377	16 523	17 418	17 446	18 359	19 026	19 015
12	16 475	16 621	16 727	16 453	16 365	16 735	17 327	17 515	18 232	18 707
13	16 259	17 008	16 548	16 636	16 443	16 518	16 673	17 348	17 383	17 886
14	16 604	16 616	16 961	16 484	16 639	16 567	16 323	16 703	17 220	17 163
Okt 14	81 774	83 436	83 186	82 448	83 168	84 804	86 051	88 956	91 081	91 340
15	16 293	17 183	16 796	16 956	16 464	16 754	16 496	16 324	16 592	17 011
16	16 803	16 810	17 255	16 838	16 992	16 578	16 685	16 549	16 353	16 448
17	17 520	17 220	16 823	17 213	16 751	17 032	16 294	16 631	16 395	15 924
18	18 078	17 806	17 214	16 693	17 132	16 846	16 907	16 449	16 614	16 338
19	18 466	18 335	17 858	17 242	16 757	17 412	16 859	17 313	16 569	16 896
15 - 19	87 160	87 354	85 946	84 942	84 096	84 622	83 241	83 266	82 523	82 617
20	18 940	18 940	18 471	18 195	17 595	17 377	17 885	17 736	18 158	17 539
21	19 301	19 702	19 260	18 838	18 642	18 210	17 967	18 848	18 748	19 211
22	20 378	20 284	20 187	19 631	19 506	19 540	19 180	19 311	20 184	20 103
23	21 435	21 581	20 993	21 023	20 521	20 647	20 765	20 751	21 056	21 765
24	22 618	22 726	22 349	21 910	21 957	21 778	22 149	22 531	22 698	22 833
20 - 24	102 672	103 233	101 260	99 597	98 221	97 552	97 946	99 177	100 844	101 451
25	24 363	24 108	23 642	23 404	22 958	23 401	23 357	24 051	24 489	24 572
26	26 338	26 287	24 997	24 520	24 417	24 405	24 973	25 340	26 020	26 490
27	27 828	28 151	27 254	26 028	25 621	25 849	25 940	27 011	27 197	27 936
28	29 671	29 444	28 984	28 174	26 919	26 953	27 229	27 821	28 700	28 818
29	31 135	31 128	30 165	29 552	28 861	28 136	28 126	29 068	29 333	30 124
25 - 29	139 335	139 118	135 042	131 678	128 776	128 744	129 625	133 291	135 739	137 940
30	31 772	32 211	31 696	30 542	30 038	29 868	29 121	29 750	30 454	30 495
31	30 980	32 646	32 519	31 863	30 703	30 871	30 443	30 396	30 977	31 437
32	30 123	31 581	32 877	32 531	31 886	31 307	31 288	31 657	31 362	31 743
33	28 618	30 602	31 560	32 779	32 429	32 343	31 654	32 298	32 391	31 887
34	28 753	28 909	30 576	31 337	32 681	32 643	32 523	32 386	32 910	32 757
30 - 34	150 246	155 949	159 228	159 052	157 737	157 032	155 029	156 487	158 094	158 319
35	27 406	28 984	28 685	30 206	31 103	32 760	32 698	33 059	32 858	33 188
36	25 730	27 330	28 790	28 356	29 768	31 009	32 666	33 110	33 337	32 909
37	24 317	25 721	27 056	28 329	27 868	29 640	30 862	33 072	33 218	33 359
38	24 043	24 199	25 456	26 483	27 778	27 759	29 490	31 022	33 062	33 132
39	23 034	23 922	23 800	24 971	26 025	27 542	27 567	29 569	30 964	32 950
35 - 39	124 530	130 156	133 787	138 345	142 542	148 710	153 283	159 832	163 439	165 538
40	22 368	22 779	23 541	23 184	24 449	25 778	27 298	27 666	29 483	30 851
41	20 814	22 183	22 304	23 018	22 743	24 198	25 396	27 166	27 491	29 334
42	20 601	20 572	21 644	21 783	22 675	22 423	23 750	25 298	26 890	27 280
43	19 298	20 321	20 187	21 111	21 302	22 309	22 133	23 638	25 113	26 614
44	20 269	18 900	19 833	19 689	20 700	20 896	21 880	22 002	23 480	24 915
40 - 44	103 350	104 755	107 509	108 785	111 869	115 604	120 457	125 770	132 457	138 994
45	19 462	19 937	18 361	19 351	19 256	20 392	20 465	21 717	21 819	23 244
46	19 309	19 106	19 384	17 909	18 918	18 861	20 027	20 301	21 533	21 578
47	18 363	18 960	18 555	18 831	17 412	18 589	18 465	19 806	20 075	21 285
48	17 821	17 967	18 382	18 016	18 324	17 048	18 231	18 257	19 545	19 817
49	15 939	17 401	17 433	17 822	17 553	17 984	16 698	18 025	17 963	19 133
45 - 49	90 894	93 371	92 115	91 929	91 463	92 874	93 886	98 106	100 935	105 057

**Effectif de la population résidente permanente étrangère par âge
depuis fin décembre 1994**

Tableau 14/2

Age	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
50	16 795	15 523	16 929	16 866	17 363	17 156	17 542	16 468	17 704	17 680
51	16 176	16 280	14 971	16 371	16 408	16 975	16 765	17 325	16 179	17 321
52	16 020	15 709	15 706	14 411	15 906	15 919	16 524	16 453	17 035	15 821
53	15 599	15 582	15 075	15 119	13 926	15 452	15 463	16 181	16 099	16 641
54	16 582	15 134	14 916	14 446	14 606	13 501	14 886	15 127	15 811	15 744
50 - 54	81 172	78 228	77 597	77 213	78 209	79 003	81 180	81 554	82 828	83 207
55	15 342	16 034	14 544	14 264	13 962	14 125	13 094	14 510	14 785	15 416
56	14 053	14 829	15 290	13 856	13 692	13 545	13 633	12 765	14 115	14 372
57	13 016	13 515	14 047	14 548	13 339	13 289	13 063	13 298	12 440	13 757
58	12 034	12 507	12 864	13 374	13 986	12 937	12 783	12 694	12 883	12 056
59	11 214	11 512	11 858	12 240	12 892	13 450	12 502	12 393	12 282	12 594
55 - 59	65 659	68 397	68 603	68 282	67 871	67 346	65 075	65 660	66 505	68 195
60	10 238	10 695	10 879	11 333	11 814	12 435	12 993	12 124	12 015	11 949
61	8 982	9 752	10 154	10 409	10 915	11 477	12 067	12 644	11 800	11 719
62	7 938	8 434	9 188	9 559	9 942	10 420	10 995	11 664	12 282	11 442
63	7 162	7 532	7 912	8 714	9 146	9 574	10 001	10 630	11 245	11 848
64	6 798	6 856	7 159	7 567	8 306	8 816	9 230	9 717	10 264	10 908
60 - 64	41 118	43 269	45 292	47 582	50 123	52 722	55 286	56 779	57 606	57 866
65	5 723	6 312	6 268	6 610	7 013	7 789	8 342	8 781	9 204	9 818
66	4 988	5 385	5 923	5 885	6 271	6 685	7 410	8 006	8 407	8 860
67	4 551	4 770	5 145	5 664	5 677	6 078	6 438	7 184	7 769	8 134
68	4 092	4 388	4 571	4 926	5 449	5 489	5 847	6 254	6 938	7 567
69	3 862	3 937	4 215	4 388	4 771	5 282	5 347	5 673	6 074	6 748
65 - 69	23 216	24 792	26 122	27 473	29 181	31 323	33 384	35 898	38 392	41 127
70	3 506	3 733	3 767	4 029	4 252	4 625	5 113	5 209	5 489	5 906
71	3 281	3 335	3 573	3 652	3 894	4 130	4 458	4 993	5 014	5 335
72	2 972	3 133	3 162	3 427	3 534	3 749	3 978	4 314	4 860	4 862
73	2 845	2 817	2 986	3 035	3 304	3 395	3 621	3 861	4 192	4 681
74	2 562	2 728	2 686	2 860	2 944	3 174	3 283	3 510	3 745	4 048
70 - 74	15 166	15 746	16 174	17 003	17 928	19 073	20 453	21 887	23 300	24 832
75	1 835	2 445	2 593	2 580	2 744	2 832	3 039	3 152	3 388	3 598
76	1 428	1 728	2 325	2 469	2 487	2 619	2 711	2 932	3 033	3 267
77	1 317	1 342	1 616	2 218	2 344	2 381	2 526	2 588	2 801	2 912
78	1 355	1 238	1 270	1 532	2 110	2 226	2 255	2 427	2 487	2 678
79	1 524	1 267	1 170	1 184	1 433	1 995	2 104	2 144	2 319	2 363
75 - 79	7 459	8 020	8 974	9 983	11 118	12 053	12 635	13 243	14 028	14 818
80	1 605	1 421	1 164	1 100	1 111	1 362	1 882	1 993	2 013	2 194
81	1 474	1 467	1 304	1 079	1 026	1 029	1 284	1 772	1 892	1 880
82	1 319	1 346	1 366	1 209	1 013	944	956	1 200	1 643	1 768
83	1 206	1 208	1 228	1 257	1 097	924	878	898	1 134	1 536
84	1 172	1 108	1 101	1 106	1 133	1 002	840	816	826	1 051
80 - 84	6 776	6 550	6 163	5 751	5 380	5 261	5 840	6 679	7 508	8 429
85	1 030	1 047	980	1 000	1 014	1 037	899	768	747	749
86	925	921	915	879	885	923	921	808	694	677
87	770	820	803	806	771	775	815	835	734	619
88	659	653	727	703	694	675	676	726	715	638
89	495	559	535	616	585	598	595	587	624	617
85 - 89	3 879	4 000	3 960	4 004	3 949	4 008	3 906	3 724	3 514	3 300
90	424	412	479	449	507	486	509	506	500	536
91	378	348	325	387	359	424	396	428	435	433
92	286	308	266	269	327	279	338	326	355	349
93	230	234	225	210	212	262	221	260	267	281
94	143	179	173	177	164	167	205	182	219	199
90 - 94	1 461	1 481	1 468	1 492	1 569	1 618	1 669	1 702	1 776	1 798
95	102	116	135	124	128	117	123	154	143	173
96	73	74	79	97	89	103	86	103	115	101
97	62	52	54	52	70	65	75	67	83	84
98	34	46	37	40	32	53	45	49	47	58
>98	24	28	27	19	24	63	67	72	80	86
>94	295	316	332	332	343	401	396	445	468	502

Effectif des personnes actives occupées de la population résidente non permanente étrangère par nationalité, groupe d'étrangers et sexe, à fin décembre 2003

Tableau 15/1

Code de l'Etat Nationalité	En tout			Titulaires d'un permis de courte durée >4 à <12 mois			Prestataires de services <=4 mois		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total général	51 366	34 808	16 558	33 662	22 043	11 619	3 777	3 493	284
Europe Total	49 116	33 575	15 541	32 203	21 100	11 103	3 773	3 489	284
Etats de l'UE et AELE	45 950	32 348	13 602	31 385	20 655	10 730	3 773	3 489	284
Etats de l'UE	45 877	32 315	13 562	31 323	20 631	10 692	3 768	3 485	283
204 Belgique	553	390	163	282	165	117	31	31	-
206 Danemark	180	75	105	134	48	86	4	4	-
207 Allemagne	15 617	10 638	4 979	8 355	4 629	3 726	2 538	2 395	143
211 Finlande	144	49	95	128	39	89	6	5	1
212 France	4 393	2 890	1 503	2 913	1 794	1 119	150	126	24
214 Grèce	142	97	45	102	69	33	6	4	2
215 Grande-Bretagne	1 625	1 149	476	881	573	308	179	132	47
216 Irlande	179	99	80	116	51	65	10	6	4
218 Italie	6 179	5 041	1 138	3 725	2 983	742	495	461	34
223 Luxembourg	18	12	6	13	8	5	1	1	-
227 Pays-Bas	609	397	212	354	192	162	42	38	4
229 Autriche	2 624	1 796	828	1 796	1 116	680	269	250	19
231 Portugal	12 396	8 888	3 508	11 503	8 318	3 185	12	12	-
234 Suède	320	150	170	257	109	148	7	5	2
236 Espagne	898	644	254	764	537	227	18	15	3
Etats de l'AELE	73	33	40	62	24	38	5	4	1
217 Islande	11	6	5	8	4	4	2	1	1
222 Liechtenstein	9	3	6	9	3	6	-	-	-
228 Norvège	53	24	29	45	17	28	3	3	-
Candidats UE	1 106	692	414	458	266	192	-	-	-
224 Malte	6	5	1	5	4	1	-	-	-
230 Pologne	390	286	104	140	89	51	-	-	-
240 Hongrie	151	80	71	68	37	31	-	-	-
242 Chypre	2	1	1	1	1	-	-	-	-
243 Slovaquie	330	187	143	121	58	63	-	-	-
244 Tchéquie	165	109	56	93	63	30	-	-	-
251 Slovénie	9	4	5	4	1	3	-	-	-
260 Estonie	6	5	1	1	1	-	-	-	-
261 Lettonie	26	7	19	9	5	4	-	-	-
262 Lituanie	21	8	13	16	7	9	-	-	-
Candidats UE (postérieurs)	726	220	506	214	83	131	-	-	-
205 Bulgarie	240	75	165	67	7	60	-	-	-
232 Roumanie	355	75	280	122	61	61	-	-	-
239 Turquie	131	70	61	25	15	10	-	-	-
Reste de l'Europe	1 334	315	1 019	146	96	50	-	-	-
201 Albanie	127	57	70	3	1	2	-	-	-
202 Andorre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
226 Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-
233 Saint-Marin	-	-	-	-	-	-	-	-	-
241 Cité du Vatican	-	-	-	-	-	-	-	-	-
249 Serbie et Monténégro	75	49	26	14	10	4	-	-	-
250 Croatie	32	22	10	23	17	6	-	-	-
252 Bosnie-Herzégovine	5	5	-	3	3	-	-	-	-
255 Macédoine	36	29	7	6	5	1	-	-	-
263 Moldova	89	7	82	11	7	4	-	-	-
264 Russie	318	75	243	44	19	25	-	-	-
265 Ukraine	595	65	530	36	30	6	-	-	-
266 Bélarus	57	6	51	6	4	2	-	-	-
Afrique	305	146	159	110	90	20	-	-	-
Amérique total	1 151	535	616	777	438	339	-	-	-
Amérique du Nord	664	361	303	575	297	278	-	-	-
Amérique centrale	208	23	185	33	18	15	-	-	-
Amérique du Sud	279	151	128	169	123	46	-	-	-
Asie	693	488	205	493	372	121	1	1	-
Océanie	99	62	37	79	43	36	3	3	-
Apatrides, Etat inconnu	2	2	-	-	-	-	-	-	-

Die ständige Wohnbevölkerung aufgeteilt nach Erwerbsstatus und Nationalität 2003, in 1000
La population résidante permanente selon le statut d'activité et la nationalité 2003, en milliers

SAKE/ESPA
2003

Total	Schweizer Suisses	Ausländer/Etrangers Nationalität/nationalité						
	CH	N-West- europa	Süd- europa	Neue EU Mitgliedst.	EU- Kand. W- Balkan	Übrige	Total	
I	Population résidante permanente (ESPOP)¹⁾	5 833	289	538	19	435	204	1 485
II	Personnes de 15 ans ou plus (ESPOP)¹⁾	4 887	255	452	17	310	159	1 193
III	Personnes actives occupées selon l'ESPA	3 142	178	316	10	209	96	809
	Groupes d'âges							
	15-24 ans	429	7	39	(1)	54	11	112
	25-39 ans	1 019	83	133	5	91	51	363
	40-54 ans	1 116	59	103	3	59	29	252
	55-64 ans	478	25	39	(1)	5	5	75
	65+ ans	99	4	2	()	()	()	7
	Type de famille							
	avec enfants < 15 ans	852	50	119	3	104	37	313
	sans enfants < 15 ans	2 191	124	194	8	105	59	496
	Etat civil							
	célibataires	1 121	68	87	2	50	22	229
	marié(e)s	1 664	96	210	8	153	67	533
	divorcé(e)s, séparé(e)s	301	10	11	(1)	3	5	29
	veuf(ve)s	56	4	8	()	(3)	(2)	17
	Permis							
	C	-	108	287	5	157	31	589
	B+	-	70	28	5	52	65	220
IV	Personnes sans emploi selon l'ESPA	91	10	17	(1)	29	20	77
	Catégorie de sans-emploi							
	Sans-emploi inscrit	45	7	12	()	18	13	50
	Autres sans-emploi	46	3	6	(1)	11	7	27
	Région							
	Suisse alémanique	60	6	9	(1)	24	10	50
	Suisse romande et Tessin	31	4	9	()	5	9	27
	Niveau de formation							
	Secondaire I	21	(2)	9	()	16	9	35
	Secondaire II	52	4	7	()	11	6	29
	Tertiaire	18	4	(1)	()	(2)	5	13
	Durée du chômage							
	moins d'une année	72	7	13	(1)	17	13	51
	plus d'une année	19	3	5	()	12	7	26
	Permis							
	C	-	5	16	()	18	5	45
	B+	-	5	(1)	()	11	14	32
V	Personnes non actives selon l'ESPA	1 654	67	119	5	72	43	307
	En formation	217	7	12	(1)	18	14	52
	Femmes/hommes au foyer	246	15	20	(2)	24	18	79
	Retraités et rentiers	1 118	40	72	(1)	15	6	135
	Autres personnes non actives	73	5	16	()	15	5	41

1) ESPOP: Statistik des jährlichen Bevölkerungsstandes (1. Januar des Erhebungsjahres)
ESPOP: Statistique de l'état annuel de la population (1er janvier de l'année de l'enquête)

Elèves et étudiants pour l'année scolaire 2002/2003					Tableau 17		
Degrés d'enseignement	Total	Hommes	Femmes	Suisses	Etrangers	Femmes %	Etrangers %
Préscolarité	155'879	79'893	75'986	114'596	41'283	48.7	26.5
Degré primaire	469'511	237'835	231'676	363'460	106'051	49.3	22.6
Degré secondaire	291'847	146'868	144'979	230'727	61'120	49.7	20.9
Degré tertiaire	186 203	pas.disp			pas.disp		
Hautes écoles	142 600	79 566	63 034	114 878	27 722	44.2	19.5
<i>* dont hautes écoles spécialisées</i>	37 913	24 487	13 426	32 231	5 682	35.4	15.0
<i>* dont universitaires</i>	104'687	55'079	49'608	82'647	22'040	47.4	21.0
sciences humaines et sociales	38'835	14'159	24'676	31'521	7'314	63.5	18.8
économie	14'418	10'197	4'221	10'656	3'762	29.3	26.0
droit	11'366	5'676	5'690	9'913	1'453	50.0	12.8
médecine et pharmacie	10'153	4'286	5'867	8'841	1'312	57.8	12.9
Autres enseignements	8'628	4'300	4'328	1'060	7'568	50.2	87.2
Nombre total d'élèves et d'étudiants	1112 068	pas disp.			pas disp.		

